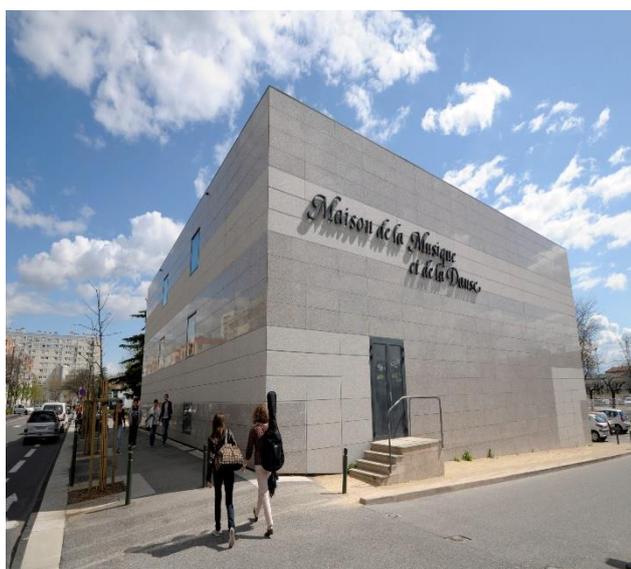


Conservatoire

Musique & Danse

Projet d'établissement 2023-2029



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Introduction	5
Un conservatoire comme service à la population : une ambition à la hauteur des différents échelons territoriaux	5
Une démarche participative	7
Le bilan du projet 2016-2020	7

PARTIE 1 : CONTEXTE

1. 2015-2020 Première histoire commune et premières réussites	
1.1 Contexte Historique	8
2. Le CRD de Valence Romans Agglo en 2021	
2.1 Les missions essentielles du CRD	9
2.2 Un service d'une agglomération pour un territoire	10
2.3 Un conservatoire qui contribue à l'attractivité du territoire	11
2.4 Un acteur de la vie culturelle	12
2.5 Un conservatoire au centre des réseaux	14
2.6 Organisation	14
2.7 Les enseignements	20
2.8 Les effectifs	26
2.9 Un partenariat étroit avec l'Éducation nationale	28
2.10 L'équipe pédagogique	29

PARTIE 2 : ÉVALUATION PAR LES ÉQUIPES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020 / FORCES ET FAIBLESSES DU C.R.D. ACTUEL /DIAGNOSTIC

1. La démarche de travail adoptée : méthodologie.....	30
2. L'analyse de la situation actuelle et les enjeux.....	34
2.1 Un conservatoire unique sur deux sites	34
2.2 Point budgétaire (compte administratif 2021) et ses contraintes :.....	34
2.3 Administration, scolarité, accueil du public et service technique.....	35
2.4 Un conservatoire d'envergure pour un grand territoire	40
2.5 Diagnostic de l'enseignement musical	40
2.6 Les disciplines rares à valoriser	45
2.7 Le département danse.....	45
2.8 L'éducation artistique et la musique à l'école.....	49
2.9 L'action culturelle, la communication et la diffusion.....	50
2.10 Les locaux – la logistique.....	51

PARTIE 3 : PERSPECTIVES

1. Orientation stratégique du projet d'établissement, feuille de route – par missions et domaines de compétences.....	53
2. La MMD, « clef de voûte » du projet d'établissement.....	54
3. L'enseignement chorégraphique au Conservatoire : ouverture esthétique et pôle d'excellence	55
4. La formation <i>Musique à l'image</i> renforcée.....	57
5. Projet de création d'un cursus d'art dramatique.. ..	58
6. L'éducation artistique et culturelle.....	60
7. Les grandes évolutions du projet pédagogique.....	62
8. Une administration plus performante pour un meilleur accueil des usagers et pour un lien plus fort avec l'équipe pédagogique.....	69
9. Évolution de l'équipe technique, finalisation de la fusion.....	71
10. Nouvelle communication et action culturelle renforcée.....	72
11. Pour un ancrage territorial au cœur de l'agglomération.....	77
12. Un centre de ressources local, départemental et régional.....	80
13. Mise à niveau du parc instrumental.....	80
14. Vers un classement CRR.....	81
Synthèse de la Partie 3.....	82

PARTIE 4 : LES MOYENS POUR Y PARVENIR

1. Management opérationnel du service	87
1.1 Organigramme et management	87
1.2 Plan de formations collectives	87
2. Moyens RH	88
3. Moyens financiers	89
3.1 Investissement.....	89
3.2 Fonctionnement.....	90
4. Un possible calendrier des moyens RH	90

CONCLUSION

Conclusion	92
GLOSSAIRE.....	93
LISTE ANNEXES.....	95

INTRODUCTION

Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 9 août 2022 dans sa version du 21 septembre 2022, modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, rend obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés.

Comme édicté par la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, un CRD assume des missions multiples au service des habitants et de son territoire. Sa mission première de formation aux pratiques artistiques s'étend de la sensibilisation musicale de jeunes enfants à la formation d'enfants, puis d'adultes amateurs et futurs professionnels. Cette mission doit être assurée avec le souci permanent de permettre un accès à tous à la culture et à l'enseignement artistique. Le partenariat avec l'Éducation nationale est un des moyens permettant d'y contribuer.

Cette mission va de pair avec une mission de développement culturel du territoire. Contribuer au développement culturel du territoire, en lien avec les acteurs culturels locaux, participe en effet à la mise en œuvre concrète de l'action du Conservatoire.

Ce projet d'établissement doit par conséquent permettre, au regard des besoins du territoire, et de la commande politique, de définir les grandes orientations concernant l'intervention du Conservatoire et d'en décliner les actions programmées afin d'atteindre les objectifs fixés dans ce projet pluriannuel. Il doit aussi permettre de prioriser les projets et d'arrêter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. C'est ainsi un véritable projet de politique culturelle.

Un conservatoire comme service à la population, une ambition à la hauteur des différents échelons territoriaux.

Le Conservatoire doit être au service d'une population sur les différents échelons territoriaux, et il mène déjà de nombreuses actions dans ce sens.

Néanmoins, ce nouveau projet d'établissement reflète de nouvelles ambitions et son souhait de jouer le rôle de tête de file de l'enseignement musical et chorégraphique au niveau de l'agglomération et du département, mais aussi de marquer une place importante à l'échelle régionale, et voire au-delà de ces frontières.

Lieu d'enseignement de proximité pour les habitants des deux villes centres de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo, il doit être aussi un véritable centre de ressources pour les écoles de musique de l'agglomération, du Département de la Drôme dans son ensemble, et rayonner de manière significative en région Auvergne-Rhône-Alpes, en termes de formation préparatoire à l'enseignement supérieur, de formation professionnelle, de ressources documentaires, de pédagogie, d'enseignements, etc.

Dans le domaine de l'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur, notre Conservatoire doit apporter sa contribution en proposant pour les disciplines musique et danse, un cycle d'orientation professionnelle couplé depuis 2020 au cycle préparatoire à l'enseignement supérieur.

Nouvel établissement ressource complémentaire aux écoles de l'agglomération et du département, le Conservatoire de Valence Romans Agglo, issu de la fusion des deux anciens conservatoires drômois, poursuit maintenant son développement en convention avec l'État par un classement CRD en 2018 pour 7 ans et par son inscription dans le Schéma départemental de l'enseignement artistique de la Drôme.

En accompagnant l'apprentissage musical et chorégraphique dans le cadre d'une formation initiale dès le plus jeune âge jusqu'au cycle d'orientation professionnelle, l'établissement soutient et accompagne la pratique « amateur » qui reste le cœur de son activité.

Lieu d'apprentissage mais aussi de création et de diffusion sur ses deux sites, le Conservatoire est doté de **deux auditoriums** de 259 places totalement équipés en son et lumière. Des salles de spectacle propices aux prestations dans des conditions professionnelles pour les étudiants, et permettant d'accueillir des spectacles et des rencontres d'artistes toute l'année, contribuant ainsi à faire vivre **La SAISON**.

Cependant, à l'issue du dernier projet d'établissement 2016-2020, qui a construit ce nouveau grand CRD Drômois, il s'agit de poser les bases d'une réflexion de fond pour évaluer ces premières années de projet, et la mise en œuvre des actions préconisées au regard de ses différentes missions.

Construire et formaliser collectivement un nouveau projet pluriannuel pour un service culturel communautaire de cette envergure est aussi en soi une démarche formatrice qui développe la synergie des équipes et favorise la remise en question d'un certain nombre de certitudes :

- Comment continuer et optimiser la fusion de ce nouveau conservatoire ?
- Comment servir les objectifs d'un projet de territoire, en assumant les missions d'un Conservatoire à rayonnement départemental (enseignement artistique, diffusion, ouverture à tous les publics, et accompagnement des pratiques amateurs) ?
- Comment s'adapter à l'évolution des modes de vie des usagers et répondre au mieux à leurs attentes ?
- Comment contribuer à l'animation du territoire en s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle globale ?
- Comment servir de nouveaux publics, en conciliant exigence et ouverture au plus grand nombre ?
- Comment allier transmission des savoirs et renouvellement de nos pratiques d'enseignement, exigence, excellence, et démocratisation sans favoriser l'élitisme réducteur ?
- Comment adapter l'enseignement aux nouvelles technologies, et comment gérer les crises sanitaires, comme celle de la COVID -19 ?
- Quelle place pour l'innovation et les nouvelles technologies dans notre enseignement ?
- Comment décloisonner les enseignements ?
- Comment accompagner au mieux les élèves et le public en général ?
- Comment optimiser les ressources de notre Conservatoire ?
- Comment participer et s'engager dans la création d'un réseau des structures d'enseignement musical de l'agglomération, l'animer et en être le principal acteur ?
- Comment s'orienter vers un classement CRR avec la création d'un cursus ART DRAMATIQUE et d'une ouverture esthétique dans la danse ?

Une démarche participative

La démarche d'élaboration d'un projet d'établissement doit toujours s'engager sur le long terme afin d'aboutir à la présentation d'un document complet.

Dans le cadre d'une démarche de projet, son principe doit être d'associer très largement les agents du Conservatoire, les services centraux de la collectivité, les usagers et les partenaires externes.

Le personnel du Conservatoire, l'équipe technique et administrative, les enseignants sont par conséquent investis et mobilisés dans l'élaboration de ce document. Il leur appartient ensuite de faire vivre ce projet d'établissement.

Le bilan du projet 2016-2020

Ce nouveau projet d'établissement se place dans la continuité du précédent.

Un bilan du dernier projet permet d'établir le bilan de cette première phase de la fusion.

Une démarche participative a permis à chaque enseignant, ainsi qu'à toutes les composantes de l'établissement (service scolarité, administration et finances, service technique), durant l'année scolaire 2020-2021 d'évaluer en équipe et par département le dernier projet, qui a formalisé l'histoire commune de ces premières années de fusion. Cette analyse sera présentée dans la **Partie 2** de ce document : évaluation par les équipes du projet d'établissement 2016-2020, forces et faiblesses du CRD actuel, diagnostic.

PARTIE 1 : CONTEXTE

1/ 2015 – 2020 Première histoire commune et premières réussites

1.1 Contexte historique

Rappel :

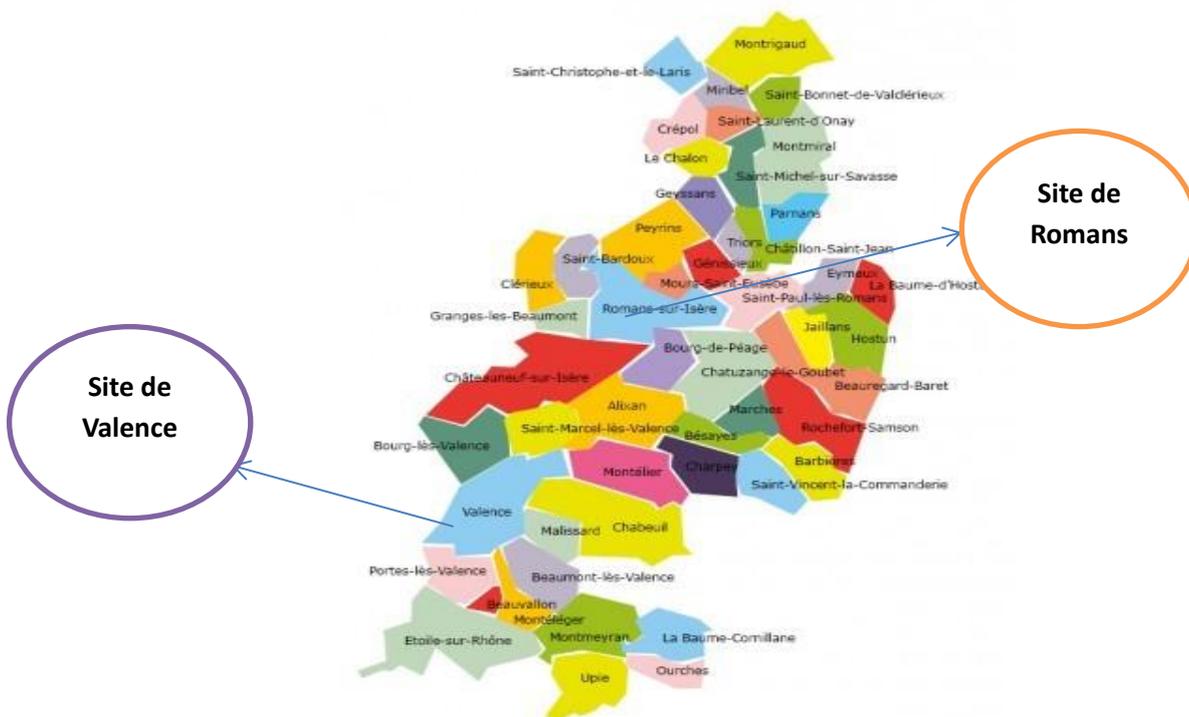
Avec la création du nouveau territoire de l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes en janvier 2014, la collectivité a décidé de fusionner les deux Conservatoires à rayonnement départemental de Valence et de Romans pour construire un nouvel établissement d'enseignement artistique sur 2 sites géographiques au service d'un bassin de population plus large, et pour un rayonnement culturel plus fort.

Ils ne forment depuis la rentrée de septembre 2015 qu'un seul service de la collectivité sur deux sites distincts.

Depuis mai 2018, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la communauté d'agglomération de **Valence Romans Agglo** est un établissement classé par le Ministère de la Culture, pour l'enseignement artistique de la musique et de la danse.

Depuis avril 2020, il est également agréé par le ministère afin de lui permettre de proposer un cycle d'études préparant à l'entrée dans les établissements de l'enseignement supérieur, pour la grande majorité des disciplines musicales.

Il s'inscrit dans les objectifs de la politique culturelle du territoire, en proposant aujourd'hui à près de 1700 élèves au moyen de différents cursus, un enseignement artistique de grande qualité poussé à l'excellence.



2/ Le CRD de Valence Romans Agglo en 2021

2.1 Les missions essentielles du CRD

Les missions des établissements d'enseignement spécialisé sont multiples et complémentaires. Elles sont au service de l'art, de sa conservation à sa transmission, de la diffusion à la création.

L'enseignement artistique doit proposer des offres de pratiques et d'enrichissement culturel susceptibles de répondre aux attentes de tout individu, quelles que soient sa situation et son origine sociale.

La diversité des publics impose une adaptation au monde de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte, aux projets et possibilités de chacun, ce qui nécessite des approches pédagogiques différentes.

L'ouverture à tous les publics se situe prioritairement sur le plan social, avec la prise en compte de la modulation des droits de scolarité en fonction du quotient familial et la création de pôles d'excellence ouvert à tous, favorisant la mixité sociale comme c'est le cas dans les classes à horaires aménagés.

La sensibilisation artistique pour les plus jeunes est également une des actions importantes dans le champ de l'éducation artistique et culturelle que doivent porter les conservatoires au côté des interventions en milieu scolaire et du dispositif CHAM / CHAD, qui depuis de nombreuses années a fait ses preuves sur le territoire.

L'accueil des structures associatives et l'accompagnement des pratiques amateurs sont le socle du rayonnement naturel d'un établissement culturel de ce type. Prolongement de l'action pédagogique, l'action culturelle et tous les projets feront vivre le conservatoire et son territoire dans sa **mission de diffusion** liée à la pédagogie, grâce à des outils et des équipements adaptés.(annexe 12)

Liste des associations culturelles accueillies au sein du conservatoire :

Site de Valence :

Din Di Rin Din, Chœur Hélios, Ensemble vocal de Valence, Drôme Nega Volga, Musaval, Ensemble Noctuelles, Chorale de Valence, Mandolines Estudiantines, l'APEC, Drôme de Guitare.

Site de Romans :

Service D'Education Special et de soin à Domicile Handicap moteur APAJH Drôme, l'APEC

La mission de création est également essentielle pour permettre de maintenir en veille artistique un établissement culturel et d'enseignement artistique tel qu'un conservatoire. Il s'agit en effet de susciter les échanges, la transversalité et les parcours croisés des étudiants pour qu'ils puissent aborder leur vie de musicien ou de danseur, et leur futur métier, sous l'angle le plus large possible, en leur offrant une formation capable de s'épanouir en « artiste complet ».

Différentes mesures développées par le Conservatoire contribuent à cette ouverture :

- Liens et conventions avec les lieux de pratiques collectives proches des lieux de résidence et des bassins de vie des 2 villes centres, relation avec les structures drômoises d'enseignement musical.
- Prise en compte des différents styles de musique et de l'ensemble des cultures aujourd'hui à notre portée, respect des attentes propres à chaque élève qu'un établissement d'enseignement artistique doit gérer dans un esprit collectif.
- Définition, avec l'élève, de la place que la musique et la danse prendront dans sa vie : des simples notions de sensibilisation ou de découverte (l'école de l'auditeur ou du spectateur) à la Pratique Amateur, ou pour ceux qui le souhaitent et en ont les aptitudes, la préparation à une carrière professionnelle dans ces deux domaines.
- Accompagnement des étudiants dont le potentiel a été reconnu, repéré, et dont les motivations semblent conforter une orientation professionnelle vers la poursuite d'études supérieures.

Dans cet esprit, notre Conservatoire d'agglomération, sur 2 sites, s'efforce de répondre aux attentes de tous les âges, de la maternelle au lycée, ainsi qu'au milieu universitaire et aux publics adultes.

2.2 Un service d'une agglomération et pour un territoire

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo s'inscrit dans un territoire dont l'organisation administrative et politique a évolué depuis 2014.

En tant que service communautaire, l'établissement doit prendre en compte, dans le cadre de son projet, cette dimension territoriale particulière liée à la configuration d'une nouvelle agglomération.

En 2018, la Communauté d'Agglomération de Valence Romans compte 223 349 habitants pour 54 communes, dont 7 de plus de 5000 habitants.

Sa superficie de 940.50 km² en fait l'une des communautés d'agglomération les plus vastes du territoire français.

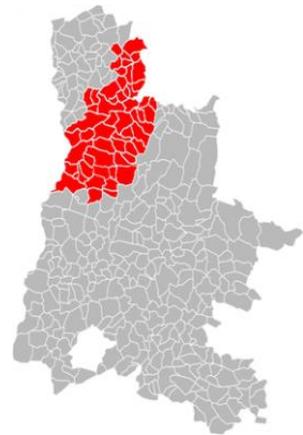
La communauté d'agglomération se veut un passage entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud : elle est proche du carrefour géographique entre les sillons alpin et rhodanien, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. À une centaine de kilomètres des métropoles de Lyon, Grenoble, et du Grand Avignon, elle a un indéniable atout de développement.

Traversée par le 45^{ème} parallèle qui passe entre Valence et Romans-sur-Isère, entre mer et montagne, la communauté d'agglomération est avec Valence la « *porte du Midi de la France* ». Elle bénéficie d'un climat semi-continental avec des influences méditerranéennes.

Son tissu urbain se caractérise par deux principales agglomérations drômoises : Valence / Bourg-lès-Valence et Romans / Bourg-de-Péage, par un habitat semi-rural, marqué par la présence de 5 autres bourgs-centres.

Ce nouveau projet d'établissement doit positionner aujourd'hui le **Conservatoire** comme un **outil culturel de ce territoire dans sa globalité, et même au-delà de ces frontières.**

La fonction de centre de ressources d'un réseau de structures d'enseignement artistique, le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation artistique en lien avec le réseau des structures d'enseignement, et de nouveaux projets en partenariat avec l'Éducation nationale font ainsi partie des objectifs fixés.



2.3 Un conservatoire qui contribue à l'attractivité du territoire départemental et régional

La communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo concentre les administrations, les services et l'offre culturelle sur les deux bassins de vie.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel entre les territoires et un contexte de réorganisation administrative, le combat pour maintenir et développer ces fonctions métropolitaines est essentiel pour l'avenir du territoire à l'échelon régional.

À ce titre, **les offres universitaires et culturelles** contribuent fortement à l'attractivité du Département et de la Région.

Le CRD, à travers ses missions de formation préprofessionnelle, la qualité reconnue de ses enseignants et ses actions de diffusion culturelle enrichit cette offre.

Le projet d'établissement 2016-2020 a considérablement souligné cette dimension en affichant des objectifs de valorisation du 3^e cycle d'orientation professionnelle réparti sur les 2 sites, en assurant l'agrément par l'État pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur, et enfin en formalisant plusieurs conventions avec l'UGA (Université Grenoble Alpes) pour plusieurs licences, dont la licence musicologie, le statut Artiste de Haut Niveau, et la mise en place d'une véritable saison culturelle issue principalement des projets pédagogiques.

De même, ce projet porte l'ambition de faire du CRD un centre de ressources au service des établissements d'enseignement musical du Département, favorisant ainsi leur mise en réseau.

2.4 Un acteur de la vie culturelle

Les Villes de Valence et de Romans concentrent les équipements et l'offre culturelle de l'agglomération. La plupart de ces structures culturelles sont passées sous compétences communautaires.

L'offre culturelle y est importante puisque sont présents par exemple : 1 CDN (La Comédie), 1 scène nationale (LUX Scène Nationale), 2 théâtres municipaux, 2 musées, 1 Centre culturel (Les Clévos), 1 direction de la lecture publique composée de 14 médiathèques, 1 scène conventionnée (Train Théâtre), 1 scène labélisée SMAC La Cordo, etc.

De nombreux festivals artistiques et événements culturels se déroulent tout au long de l'année à Valence et Romans, ainsi qu'à leurs alentours.

Le CRD, avec ses 2 scènes de diffusion, est un acteur important de cette vie culturelle.

Ces deux auditoriums sont également des outils pédagogiques indispensables à la formation de l'élève artiste, par sa mise en situation, sa pratique scénique et dans la relation qu'il doit construire avec un public.

Désormais, la restitution publique des travaux d'élèves fait complètement partie de l'évaluation continue dans leur cursus.

Ce conservatoire dispose ainsi d'un contexte très favorable, pour continuer à élaborer des partenariats innovants dans le cadre de ses actions pédagogiques et culturelles. Cette dynamique contribue également à la mise en place de projets fédérateurs et transversaux, et à conforter des partenariats avec les acteurs culturels du territoire : structures institutionnelles, établissements ou associations culturels et artistiques locaux et régionaux.

Tout au long de l'année, le CRD organise auditions, concerts, classes de maître, présentations et conférences pour permettre aux élèves, aux artistes-enseignants et aux artistes invités de s'exprimer. Cela se traduit annuellement par l'organisation de plus de 150 manifestations accueillant près de 30 000 spectateurs.

Dans ce contexte territorial, **l'action culturelle du Conservatoire** constitue le lien privilégié entre l'activité d'enseignement et les tissus sociaux locaux. Elle conduit un apprentissage vers une véritable pratique artistique.

Dans le prolongement de cette mission, le CRD s'implique également au sein du réseau des écoles de musique de l'agglomération, et développe chaque année des partenariats avec les structures culturelles de chaque bassin de vie.

(Voir Annexe 4 : programme saison 2021-2022/2022-2023)

Quelques chiffres ...

Évènements à l'auditorium – site de Valence

Maison de la Musique et de la Danse		
Par nature d'occupation CRD / JAV		
	CRD site de Valence	JAV
Concerts	19	10
Auditions	42	0
Représentation danse	9	0
Répétitions	179	10
Examens	31	4
Cours	5	7
Stage conférences	17	26
Montage	6	10
Maintenance	4	0
TOTAUX créneaux	312	67
Répartitions	149 jours d'occupation	52 jours d'occupation

Évènements à l'auditorium – Site de Romans

Le site de ROMANS compte 283 évènements (CRD et Cordo) qui sont répartis entre l'auditorium et la salle 4 (grande salle d'audition / orchestre).

Évènements Auditorium Cité de la Musique 2020-2021

Par nature d'occupation pour le CRD ou La Cordo		
	CRD	La Cordo
Concerts	3	47
Auditions	29	0
Représentation danse	1	0
Répétitions	27	10
Examens	8	0
Cours	8	0
Stage conférences	7	32
Montage	13	34
Maintenance	64	0
TOTAUX	160	123

À ces 160 créneaux programmés dans l'auditorium pour le CRD, s'ajoutent des concerts organisés par La Cordo (Smac), des examens et répétitions, des locations, des mises à disposition pour la Ville de Romans, des stages, des conférences, des réunions, etc.

2.5 Un conservatoire au centre des réseaux

Compte tenu de sa dimension et de sa structuration sur le territoire, le Conservatoire est un acteur majeur de l'enseignement artistique au niveau de l'agglomération, mais aussi aux niveaux départemental et régional.

Établissement ressource pour les acteurs et opérateurs culturels locaux, il participe à la mise en réseau des écoles de musique du département dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique. Il est amené à tisser des liens forts entre les structures d'enseignement artistique du territoire pour divers projets pédagogiques.

Il est aussi adhérent et fait partie intégrante de deux réseaux d'établissements importants :

- Au niveau national, avec l'association **CDF (Conservatoire De France)**
- Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'**ADICARA (Association des Directeurs de Conservatoires d'Auvergne-Rhône-Alpes)**

Autre réseau dans lequel le Conservatoire a un rôle actif :

- Réseau des établissements et structures d'enseignement musical de la Drôme (schéma départemental de l'enseignement artistique du CD26) auquel le Conservatoire adhère depuis 2007.

2.6 Organisation

Présentation du Conservatoire sur 2 sites

(Voir Annexe 1 : organigramme du conservatoire)

Comptant respectivement au 15 novembre 2022, 675 et 1131 élèves, les établissements de Romans et Valence forment depuis septembre 2015 une seule entité afin de permettre aux usagers d'avoir une offre complète et harmonieuse de formation sur le territoire de l'agglomération.

Souhaitée par les élus, cette fusion des deux anciens CRD drômois a conduit à une réflexion sur une nouvelle organisation aussi bien pédagogique qu'administrative, afin d'harmoniser et d'équilibrer le fonctionnement.

L'organigramme actuel est le fruit d'une réflexion sur cette nouvelle organisation pour permettre à ce CRD de fonctionner sur deux sites distincts, mais en service unique et avec le souci constant du bénéfice apporté aux usagers. Il a été modifié en 2020 suite à une étude du service Qualité de Vie au Travail de la DCRH.

Cette étude a permis de développer des moyens supplémentaires au service scolarité avec un 14^e poste sur le site de Valence, et un poste passant de 80 à 100 % sur le site de Romans. Elle a également conforté le poste de conseiller aux études (demande sur le dernier PE) pour un 100% (enseignement instrumental 13h et missions de conseiller aux études). Enfin, le positionnement du régisseur du site de Valence a été également repositionné pour aller vers des missions de coordination entre les sites au niveau de l'équipe technique, avec l'objectif de construire le poste de « régisseur général ».

✓ Le Comité de Direction (CODIR)

Instance habilitée à prendre les décisions et à valider les choix qui couvrent tous les champs d'activité du CRD, le comité de direction est composé de 4 cadres qui ont un rôle transversal sur les deux équipements.

Dirigé par le directeur du CRD (qui a un rôle de directeur général), ce dernier a sous sa responsabilité une directrice adjointe également responsable du site de Romans, un responsable administratif et financier, et un responsable de l'action culturelle et de la communication.

✓ Le Comité de Direction Élargi (CODIR Élargi)

Même instance que le Comité de Direction auquel s'ajoutent le Conseiller aux études et le Régisseur général.

✓ Le Conseil pédagogique (voir ci-dessous)

Le Conseil pédagogique n'a pas été modifié depuis le dernier projet d'établissement.

✓ Les commissions pédagogiques de site

Elles sont une émanation du Conseil pédagogique puisqu'elles sont composées des coordinateurs participant au conseil pédagogique. La commission pédagogique de site est une instance de dialogue, de concertation et de réflexion de proximité.

✓ Le service administratif et financier

Bien que nommé « service administratif et financier », l'activité conduite par ses agents relève pour sa grande majorité des missions liées à la scolarité.

Sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif et financier, le service est garant de la gestion scolaire, administrative, juridique et financière du CRD en lien étroit avec le directeur et la directrice adjointe.

Il est composé de 9 personnes réparties sur l'ensemble des deux sites afin d'assurer une gestion de proximité pour les usagers et les équipes enseignantes,

Ce service dispose d'un responsable de catégorie A, de deux cadres B et de 6 agents de catégorie C, tous à temps complet et sur des cadres d'emploi de la filière administrative.

Le responsable administratif et financier est basé sur le site de Valence.

Le site de Romans dispose de 3 agents, un agent d'accueil scolarité, un agent en charge de la gestion de la scolarité et un responsable en charge de l'unité scolarité et de la gestion comptable du site.

Le site de Valence comprend 5 agents : un agent d'accueil, un agent secrétaire de direction, deux agents en charge de la scolarité et un responsable de l'unité scolarité du site qui assure également les missions de comptabilité et de tenue de la régie unique du Conservatoire.

✓ Le service action culturelle, partenariats et relations artistiques, communication, et diffusion

En plus de ses activités d'enseignement, le CRD mène également des projets pédagogiques et culturels qui conduisent à des prestations scéniques sous forme de diffusion au public (spectacles, auditions, concerts...). Outre cette saison culturelle portée par les élèves, il y a aussi des spectacles organisés avec des artistes invités et ceux à l'initiative des structures associatives qu'il est nécessaire de suivre et de coordonner.

À ce titre, les deux sites disposent chacun d'un lieu de diffusion, un auditorium de 259 places pour Valence et de 255 places pour Romans, qui bénéficient chacun d'un régisseur.

L'activité culturelle, maillon important entre l'activité pédagogique et l'activité scénique, doit nécessairement être une mission transversale.

Ce service a pour missions :

- l'organisation et la coordination de la **saison culturelle** des deux sites,
- la mise en place et le développement des **partenariats** avec les acteurs culturels institutionnels et associatifs,
- la gestion de la **communication** liée aux **événements** (plaquette, flyers, affiches, relation presse...),
- Le suivi du **pôle numérique** du Conservatoire (assurer la transition numérique et l'utilisation des nouveaux outils pour la pédagogie et le e-learning)
- L'équipe technique du Conservatoire : surveillance, maintenance et logistique :

Le projet de fusion initié par les anciens élus à partir de l'année 2014 a fait preuve d'une montée en puissance tout au long du projet d'établissement 2016-2020, le projet 2021-2025 aura pour objectif de renforcer le lien entre les équipes techniques, d'établir un fonctionnement tourné vers plus de sérénité et d'optimiser le travail des équipes.

Composition des équipes :

Pour le site de Romans :

1 régisseur et responsable de l'unité technique sous l'autorité de la Directrice adjointe et responsable du site de Romans

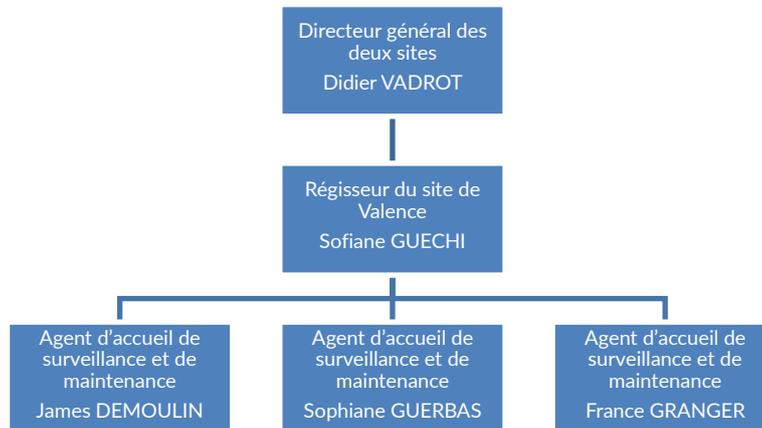
2 agents d'accueil, de surveillance et de maintenance, et 2 agents d'entretien ménager sous l'autorité du régisseur



Pour le site de Valence :

1 régisseur et responsable de l'unité technique sous l'autorité du Directeur général des deux sites.

3 agents d'accueil, de surveillance et de maintenance, sous l'autorité du régisseur.



Une organisation pédagogique divisée en pôles et en départements

✓ Le Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est un organe de fonctionnement préconisé par le Ministère de la Culture (DGCA), conformément aux textes cadres (arrêté de classement et schéma d'orientation pédagogique) des établissements classés par l'État et labélisés CRD ou CRR.

Il est une émanation des conseils pédagogiques qui existaient avant la fusion.

Son rôle est de porter une réflexion sur la pédagogie, de proposer des orientations ou des évolutions, et d'alimenter le projet d'établissement.

Le conseil pédagogique est structuré avec un coordinateur par département, de préférence un enseignant PEA (Professeur d'Enseignement Artistique), auquel est associé un suppléant pour les départements les plus importants. Dans ce cas, il est privilégié que le suppléant enseigne dans l'autre site que celui du titulaire.

Les coordinateurs (titulaires et suppléants) bénéficient pour cette mission spécifique d'une indemnité ISO (Indemnité de Suivi et d'Orientation) et ont une fiche de poste spécifique pour les missions qui relèvent de cette activité.

Ils sont présents lors des conseils d'établissement.

Au regard de leur fiche de poste, ils ont la responsabilité d'animer et de coordonner leur département en assurant la cohérence pédagogique, le suivi du parcours de formation, et en étant en lien avec la vie artistique et culturelle de l'établissement (à ce titre, ils suivent les projets de leur département et des différents événements publics). Ils assurent aussi un travail en transversalité avec les autres départements pour en favoriser le lien et la cohérence.

✓ Les départements pédagogiques et disciplines concernées :

Département	Disciplines composant le département
Formation musicale, culture, petite enfance, musique à l'image	Formation musicale, analyse, écriture, culture, composition musique à l'image
Cordes	Violon, alto, violoncelle, contrebasse
Bois	Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone
Cuivres	Trompette, cor, trombone, tuba
Piano	Piano, piano complémentaire, déchiffrage piano
Polyphoniques	Accordéon, guitare, harpe, orgue, percussion, mandoline,
Accompagnement	Accompagnement au piano, accompagnement musique et danse, musique ancienne (clavecin)
Voix	Chant lyrique, chant chorale, direction d'ensembles vocaux, formation musicale chanteur
Pratiques collectives / musique de chambre	Toutes les formations orchestrales, ensemble, musique de chambre
Musique ancienne	Flûte à bec, traverso, clavecin, basse continue, violon baroque, violoncelle baroque, viole de gambe, luth, harpe ancienne, hautbois baroque,
Jazz	Jazz, ateliers, big band, pratique collective, contrebasse, chant, piano jazz, guitare jazz, batterie, MAO
Musiques actuelles	Basse, MAO, atelier, FM Musiques actuelles, batterie, guitare électrique, platines, musiques électroniques, culture, arrangement, studio de répétition, Mao - DJ
Intervention en milieu scolaire	Intervention musicale en milieu scolaire
Musique traditionnelle	Duduk, atelier de musique traditionnelle arménienne et du Caucase, atelier musique traditionnelle du Dauphiné et du Massif Central, accordéon diatonique
Danse	Danse classique, danse contemporaine, FM danseur, Histoire de la danse, Anatomie / physiologie

✓ Le Conseil d'Établissement (voir présentation dans le règlement intérieur de l'établissement, annexe 10):

Le Conseil d'Établissement du conservatoire est une instance de concertation consultative et d'information auprès des usagers, des équipes pédagogiques, administratives et techniques et des partenaires intentionnels et associatifs.

- Le Vice-Président de la communauté d'agglomération, délégué à la Culture ou son représentant,
- Le Maire-adjoint de la Ville de Valence, délégué à la culture, conseiller communautaire en charge des partenariats
- Le Conseiller Municipal de la Ville de Valence en charge des Affaires Scolaires,
- Le Président du Conseil Départemental de la Drôme ou son représentant,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- Le Directeur Général des Services ou son représentant,
- Le Directeur du Département Culture et Cohésion Sociale de la communauté d'agglomération ou son représentant,
- Le Directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental,

- La Directrice adjointe du conservatoire, responsable du site de Romans,
- Le Responsable de l'action culturelle et de la communication du conservatoire,
- Le Responsable administratif et financier du conservatoire,
- Le Conseiller aux études du Conservatoire,
- Les Responsables des établissements scolaires concernés par les C.H.A.M.,
- L'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

1) Représentants des personnels

- Les enseignants représentants du conseil pédagogique (coordinateurs)
- 1 représentant du service administratif et financier de chaque site,
- 1 représentant du service technique (surveillant, régisseur, personnel d'entretien) de chaque site

2) 8 représentants des parents d'élèves et des élèves

- 2 représentants des parents d'élèves de chaque site,
- 2 représentants des étudiants du cycle d'orientation professionnelle de chaque site

3) Le Directeur de Jazz Action Valence

4) Le Directeur de la Cordonnerie

5) Les représentants des enseignants CHAM/CHAD primaires et secondaires

6) Sur proposition du Directeur toute personne dont l'avis est jugé utile sur un sujet précis, peut être invitée à une réunion du conseil d'établissement.

Le Conseil d'établissement formule des propositions et émet des avis sur les dossiers importants de l'activité du Conservatoire à Rayonnement Départemental, présentés par le directeur. Ces dossiers concernent le domaine pédagogique et notamment les orientations, les objectifs, les projets, les relations avec les autres établissements d'enseignement musicaux et les établissements d'enseignements généraux entretenant des liens étroits avec le Conservatoire, ainsi que l'organisation et le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

✓ 2 Pôles :

Pôles	Activité
Pôle MAA « Les Locaux ROCK » à Valence	Studio de répétition, accompagnement de groupe, MAO, platine, DJ, création, animation
Pôle numérique	Informatique musicale, transition numérique, événements comme MICROMUSIC ou labo TRAC

- **Le Pôle Musiques Actuelles Amplifiées « Les Locaux Rock »** est une antenne pédagogique du CRD.

Ses missions sont la valorisation et la promotion des Musiques Actuelles Amplifiées dans leur pratique, en centrant son action sur l'accueil des groupes constitués, le conseil artistique, la recherche et l'expérimentation, la diffusion au travers divers projets en partenariat avec les opérateurs du territoire. (annexe 2)

- **Le Pôle numérique du Conservatoire** a été créé à partir du Pôle Ressources de la Cité de la Musique de Romans, dans une volonté d'harmonisation des sites sur les matières du numérique et

des nouvelles technologies, afin d'offrir de nouveaux outils pédagogiques, des formations, ainsi qu'un suivi et une expertise pour l'ensemble des sites.

La crise sanitaire de 2020-2021 a fait fortement progresser le Conservatoire dans son ensemble, aussi bien le service scolarité que l'équipe pédagogique.

Le Conservatoire est véritablement passé à l'ère du numérique en utilisant de nombreux logiciels.

Chaque salle de cours sur les deux sites (à savoir 88 salles) bénéficie d'un ordinateur PC avec carte son externe, d'une paire d'enceintes de grande qualité, ainsi que d'une caméra HD et d'un micro.

Ce dispositif permet à chaque enseignant de consulter les dossiers des élèves, de noter les absences, de remplir les évaluations continues (bulletins semestriels), d'imprimer des documents pédagogiques et de puiser sur internet des documents sonores et visuels dans de très bonnes conditions pour une pédagogie active et dynamique.

Cet équipement permettra également, le cas échéant, un enseignement à distance (e-learning) tout à fait satisfaisant sur chacun des sites.

Par ailleurs, le numérique a complètement été intégré par le service scolarité avec les réinscriptions et inscriptions en ligne, et également le paiement des factures de scolarité.

L'implication du Pôle numérique est particulièrement affirmée dans un évènement et un module intégrant la maquette pédagogique des COP / CPES :

MICROMUSIC : festival autour des nouvelles technologies, du son, de l'image et de la lutherie numériques.

TIRAIC : Laboratoire de recherche pour les étudiants de 3 structures d'enseignement supérieur et pré supérieur : ÉSISAR INP (école nationale supérieure en système avancés et réseaux), ÉSAD (école supérieure d'art et de design) et le Conservatoire pour les classes CPES (préparatoire à l'enseignement supérieur). TRAC fait partie de la maquette pédagogique des classes préparatoires supérieures.

Les travaux des étudiants participant à TRAC sont généralement présentés lors de l'édition de MICROMUSIC.

2.7 Les enseignements

Les objectifs du CRD en matière d'enseignement sont étendus et multiples. Ils s'étendent de l'éveil des jeunes enfants, à la formation des musiciens et des danseurs amateurs, mais préparent également ceux ayant les aptitudes, et qui en ont fait le choix, à une carrière professionnelle dans ces domaines. Donner à ces élèves les moyens et l'envie de développer une pratique artistique vivante font aussi partie des priorités de l'établissement.

Pour les usagers régulièrement inscrits au CRD, le dispositif global de pratique et d'éducation artistique comprend trois volets :

- Les différents enseignements qu'ils reçoivent.
- Les différentes prestations auxquelles ils participent.
- Les différentes manifestations auxquelles ils assistent.

Chacun des trois volets de ce dispositif donnant tout son sens aux deux autres.

Selon les choix des usagers et leur investissement dans leur pratique, ce dispositif devra permettre :

- D'avoir une pratique culturelle autonome.
- De disposer d'une éducation artistique large et transversale.
- Pour certains, de recevoir un premier enseignement préparatoire-supérieur en vue d'une professionnalisation ultérieure.

La scolarité au Conservatoire est déclinée dans le règlement des études mis à jour régulièrement en fonction des évolutions.

Elle suit les préconisations des derniers schémas pédagogiques de la DGCA pour la musique et la danse, et des textes cadres notamment pour les classes CPES.

Les études au Conservatoire résultent de la participation des élèves à des activités fondamentales et complémentaires :

- Formation musicale (sensibilisation, culture, étude des codes, du langage, découverte des esthétiques...).
- Pratique d'une discipline dominante (instrumentale, vocale ou chorégraphique).
- S'intégrer dans une pratique collective (ensembles instrumentaux et vocaux, créations chorégraphiques).

Musique :

Filière TRADITIONNELLE (études hors temps scolaire)

Filière AMÉNAGÉE - CHAM – Primaire et secondaire

- CHAM Primaire (CE1 à CM2) site de Valence – Groupe scolaire BAYET
La spécificité de ces classes CHAM primaire est la présence des quatre classes du CE1 au CM2 au sein même du bâtiment du site de Valence.
- CHAM Secondaire (de la 6^e à la 3^e) site de Valence - Collège Jean ZAY
- CHAM secondaire (de la 6^e à la 3^e) site de Romans - Collège André MALRAUX
(Annexe 11)

Danse :

Filière TRADITIONNELLE (études hors temps scolaire)

Filière AMENAGÉE - CHAD – Secondaire

- CHAD Secondaire (de la 6^e à la 3^e) site de Valence - Collège Jean ZAY

Enseignement artistique et études supérieures :

Statut « ARTISTE DE HAUT NIVEAU »

Depuis 2017, le Conservatoire conventionne avec la COMUE (Communauté Universitaire Grenoble Alpes), l'INP (Institut national polytechnique) et l'UGA.

Cette convention permet aux étudiants de l'enseignement supérieur, qui suivent en parallèle une formation artistique, de bénéficier d'un statut « ARTISTE HAUT NIVEAU » apportant un aménagement de leur emploi du temps pour mener de front ces deux parcours de formations exigeants.

Le niveau de formation artistique requis pour ce statut est à partir du 3^e cycle.

(Annexe 11)

Validation de Crédits ECTS

Une convention plus spécifique est également en place entre l'UGA (Université Grenoble Alpes) et le Conservatoire. Elle permet la validation de Crédits européens de formation ECTS pour un certain nombre de Licences dont :

- Licence Lettres Modernes
- LLCER Anglais, LEA Anglais – Allemand – Anglais- Espagnol
- Licence Arts du spectacle Lettres Modernes
- L1 L et L3 : Licence Musicologie avec option « interprète »

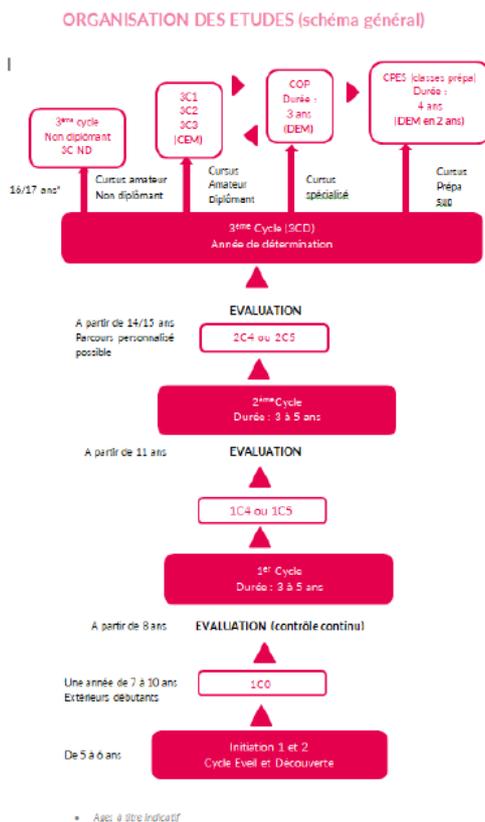
(Annexe 11)

L'étudiant pourra alors, selon un barème défini par l'UGA en lien avec la convention, valider des crédits de formation grâce à sa formation artistique au Conservatoire.

Pour entrer dans le cadre de cette convention et validation, le niveau de formation artistique requis de l'étudiant est à partir du COP et CPES.

Afin de bénéficier de ces deux dispositifs, les étudiants concernés doivent se signaler auprès du service scolarité du conservatoire et de leur établissement supérieur.

Le cursus :



Les Cursus au Conservatoire sont structurés en cycles.

Ils constituent un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Il délimite également les différentes étapes de la formation. Ils respectent les dernières orientations pédagogiques définies par la Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.).

L'équilibre des contenus entre formation musicale et vocale, enseignement instrumental, chorégraphique, enseignement par esthétique, centrés sur la notion d'ensembles et de pratiques collectives, les disciplines complémentaires, est donc prioritaire dans la conduite du projet pédagogique, et que l'on peut mesurer ainsi : enseignement global pour une formation diversifiée sous forme de « parcours de formation » dans diverses esthétiques et disciplines, et adaptée à chaque élève en fonction de ses choix. Un cursus s'appuie sur des cycles, chacun représentant une entité pédagogique spécifique, l'évaluation globale de fin de cycle est à la fois l'aboutissement du cycle, notamment pour ceux qui souhaitent arrêter leurs études musicales et l'admission au cycle suivant.

L'éveil est destiné à développer la sensibilité des enfants les plus jeunes. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, cet atelier associe d'autres formes d'expression artistique : musique, danse, rythmique corporelle.

L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et l'espace.

Progressivement, l'enfant prend conscience de sa voix et de son corps. Il découvre la palette instrumentale et s'engage dans la phase d'initiation à l'instrument choisi en fonction de son ressenti personnel.

Des ateliers de découvertes instrumentales mis en place en 2010/2011 ont permis à 70 enfants de choisir et de s'orienter vers l'étude d'un instrument.

1^{er} cycle : PHASE D'ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité et du plaisir au service de la construction et de la motivation. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle.

2^e cycle : APPROFONDISSEMENT

- S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés.
- Avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.
- Savoir s'approprier les compétences acquises dans les projets collectifs.
- Apprendre à organiser son travail personnel.
- Parvenir progressivement à une autonomie.

Concernant les pratiques d'ensembles, l'élève valide un cursus, sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (formations différentes, esthétiques diverses dont une part de création).

Certains élèves ne souhaitent pas poursuivre un cursus complet au-delà du 2^e cycle. Ils pourront cependant bénéficier de modules (pratique personnalisée, parcours musique d'ensemble, chorale, disciplines de culture...) mis en place par le Conservatoire.

PARCOURS PERSONNALISÉS

La proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Un encadrement est nécessaire pour aider à formuler les désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente. Ce parcours n'est pas diplômant, sauf si la capitalisation d'un certain nombre de modules répond au cahier des charges de la fin du 2^e cycle.

Cette même proposition peut également être formulée pour des élèves de 3^e cycle.

À l'issue du 2^e cycle, trois possibilités peuvent être offertes : 3^e cycle de formation à la pratique en amateur (CEM), formation en cycle spécialisé ou COP, s'ouvrant vers l'enseignement à orientation professionnelle, parcours non diplômant ou parcours personnalisé.

La mise en place d'un brevet de fin de 2^e cycle permet de marquer une étape importante du cursus. Celle-ci correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière autonome.

3^e cycle : FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR

Le 3^e cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le Conservatoire, conclu par un certificat d'études musicales (CEM) ou chorégraphiques (CEC) constitué d'unités de valeur dominantes et complémentaires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux.
- S'intégrer dans le champ de la pratique artistique amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant.
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d'invention, etc.).

Il permet aussi de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau.
- S'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique, etc.
- Enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

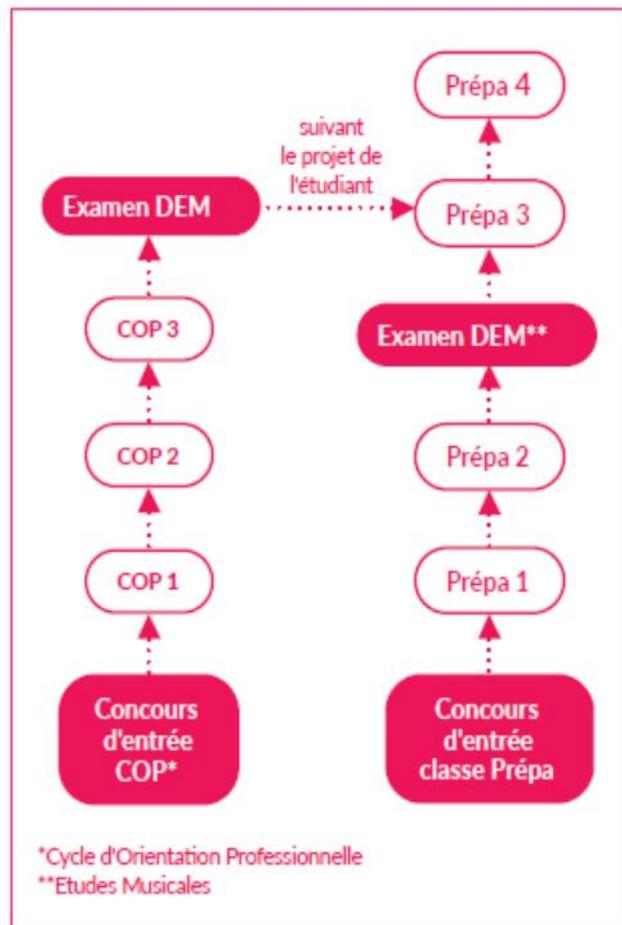
Un troisième cycle non diplômant est possible. Comme le parcours personnalisé en 2^e cycle, il permet à l'élève de continuer une pratique musicale ou chorégraphique avec un temps pédagogique plus allégé et sans évaluation, en gardant ainsi un contact avec sa pratique artistique et, avant tout, « pour le plaisir ». Pour les musiciens, l'engagement dans une pratique collective sera le socle de ce 3^e cycle non diplômant.

COP / CPES : LE CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE OU CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans l'attente des orientations prises par la Direction Générale de la Musique et de la Création Artistique (DGCA), le cycle d'orientation professionnelle délivre le D.E.M. (2 à 4 ans d'études), et le D.E.C. pour la danse classique.

Depuis mai 2020, le Conservatoire a reçu l'agrément du Ministère de la Culture (DGCA) pour les classes préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs au titre des disciplines musicales suivantes :

- flûte traversière
- hautbois
- clarinette
- basson
- saxophone
- cor
- trompette
- trombone
- tuba
- violon
- alto
- violoncelle
- contrebasse
- accordéon
- guitare
- harpe
- piano
- accompagnement au piano
- chant lyrique
- direction de chœur
- musique traditionnelle d'Arménie et du Caucase
- jazz
- musiques actuelles
- composition musicale à l'image
- clavecin
- flûte à bec
- luth
- violon baroque
- harpe ancienne



Conscient que l'enseignement ne peut s'interrompre avec l'obtention du DEM, l'engagement du corps professoral a permis de développer un parcours conciliant le cadre règlementaire des classes CPES et celui du COP. Une double entrée possible, et un parcours permettant de continuer sa formation après un DEM vers les classes prépa CPES.

Ce parcours à la carte sera formalisé par modules en fonction des besoins et de l'orientation de l'étudiant (ouverture esthétique, pédagogie, métiers de l'orchestre, recherche et création, etc..) afin de capitaliser le plus d'expérience possible, et de préparer sur tous les champs le futur étudiant de CNSM, HEM, H S ou Pôle Supérieur.

(Voir dossier de demande d'agrément classes CPES).

2.8 Les effectifs

(Voir annexe rapport d'activité 2021-2022)

Quelques chiffres clés :

TOTAL CONSERVATOIRE

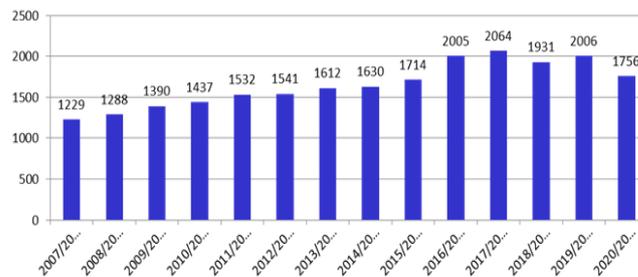
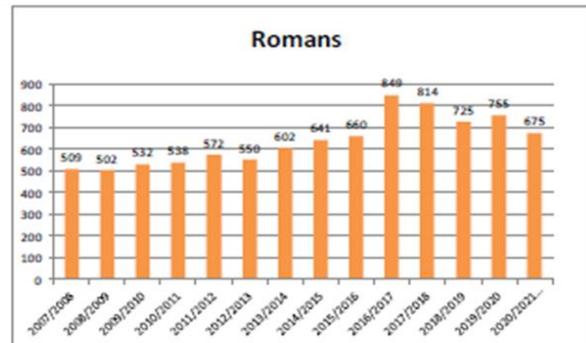
<u>Equivalence temps plein:</u>	
763,25/20ème	- 38,16 ETP ATEA
537,50/16ème	- 33,59 ETP PEA
Total = 71,75 ETP	
<u>Nombre d'agents :</u>	
109 enseignants	
4 animateurs Locaux Rock (65h hebdo)	
1 animateur danse AFMD (14h / an)	
1 adjoint d'animation (8h hebdo)	
4 intervenantes en Milieu Scolaire	

	NOMBRE	NOMBRE D'HEURES / ANNÉE
Enseignement	101	70.82 ETP soit 43 515.92 heures/an
Administratifs / techniques	24	ETP soit 37506 heures / an
Élèves	1554	55760.38 heures d'enseignement
Élèves CHAM / CHAD	256	26 112 heures d'enseignement
Enseignants intervenants DUMISTES	4	2.14 ETP soit 1453.50 heures / an
Élèves intervention DUMISTES	1478	
Budget (masse salariale incluse)	4 935 710 euros	
Coût moyen d'un élève / an	3 176 euros	

Comparatif de l'évolution des effectifs par site (Valence et Romans) :

Notre Conservatoire a traversé les différents confinements et la crise sanitaire sans perte d'effectifs en gardant une attractivité avec des effectifs stables et rassurants.

Effectifs au 15/11/2022 (conseil d'établissement)
 Nombre d'élèves inscrits :

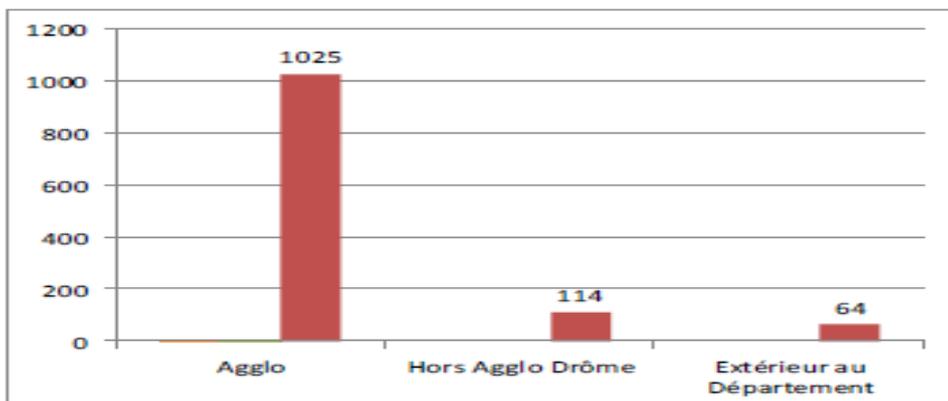


La somme des deux sites ne peut correspondre au chiffre total, puisque des élèves sont inscrits sur 2 sites et qu'ils ont plusieurs disciplines.

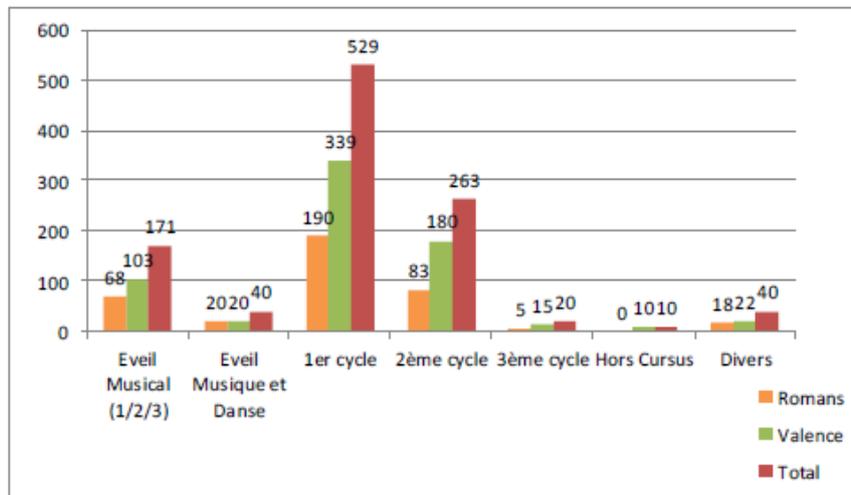
Origines géographiques des élèves :

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES FOYERS
 (Inscription définitive)**

Localisation par Zone de tarif	Total Etablissement	%
Agglo	1025	86,28
Hors Agglo Drôme	114	8,2
Extérieur au Département	64	5,5



Répartition par cycles :



Le Conservatoire concentre ses effectifs autour des 1^{er} et 2^{ème} cycles avec une origine géographique des élèves en très grande majorité de l'agglomération.

Cependant, son rayonnement départemental se caractérise par près de 15% de ses effectifs drômois et hors département

2.9 Un partenariat étroit avec l'Éducation nationale

Le dispositif CHAM s'est développé lorsque le Conservatoire s'est installé dans le quartier du Polygone en 1998. En effet, les classes CHAM primaire ont été prévues dans le projet de la Maison de la Musique et de la Danse pour être installées sur le site même du Conservatoire ; l'objectif de ce choix étant que les élèves soient complètement immergés, du CE1 au CM2, dans cet environnement culturel.

Les classes CHAM secondaire ont alors été créées grâce à la proximité du collège Jean ZAY, avec une extension aux classes danses (CHAD).

À partir de la rentrée 2022, une nouvelle section CHAM/CHAD est ouverte au collège Paul VALERY de Valence.

À Romans, l'action en milieu scolaire s'est faite autour de la sensibilisation musicale assurée par les DUMISTES (2 ETP, 41.75 heures / semaine).

Les classes CHAM ont été créées en 1989 en partenariat avec le collège André Malraux.

Une réflexion est engagée pour une poursuite de cette filière aménagée vers un lycée du territoire.

Écoles	Groupe scolaire BAYET VALENCE	Collège Jean ZAY VALENCE	Collège André MALRAUX ROMANS
Classes	CE1 à CM2	6 ^{ème} à 3 ^{ème}	6 ^{ème} à la 3 ^{ème}
Effectifs	95	129	48

La sensibilisation musicale

Héritage de l'histoire propre à chaque site, le site de Romans n'a pas fait le choix de développer les classes à horaires aménagés, mais plutôt la sensibilisation en milieu scolaire grâce à l'intervention de DUMISTES.

Leur action pédagogique se situe principalement sur le secteur romanais (Romans et 20 communes périphériques, constitutives de l'ancien « Pays de Romans »).

Elle se décline en différents cycles d'interventions régulières dans les écoles primaires de ces communes, déclinés autour de projets musicaux rattachés au projet d'école.



DUMISTES
PS au CM2
1478 élèves

Destinés à mener une initiation musicale innovante et de qualité, ces projets se font en lien avec les élèves et professeurs du CRD, la vie culturelle locale et des artistes du territoire, et voient leur aboutissement dans des productions artistiques interprétées à la Cité de la Musique, et à la Maison de la Musique et de la Danse le cas échéant.

(Voir Annexe 6 : note IMS)

2.10 L'équipe pédagogique

(Voir Annexe 5 : rapport d'activité 2021-2022)

Les enseignants du Conservatoire ont tous suivi des **études supérieures**, et sont tous des professeurs **Diplômés d'État, Certifiés par le ministère de la culture ou assimilés (concours de la FPT)**.

- 76 sont titulaires de la fonction publique territoriale ;
- 33 sont sous contrat dans l'attente des concours pour intégration.

	CA ou équivalent PEA	DE ou équivalent ATEA	Titulaires	Non titulaires	Total
Valence	31	36	48	19	67
Romans	11	34	36	9	45
Total	42	64	84	28	112

La grande majorité d'entre eux ont été formés dans des CEFEDM, CNSM de Paris ou Lyon ou Universités, HEM et Hoch-Schulle (haute école en Allemagne, Suisse allemande).

PARTIE 2 : ÉVALUATION PAR LES ÉQUIPES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020, FORCES ET FAIBLESSES DU CRD ACTUEL, DIAGNOSTIC

1/ La démarche de travail adoptée : méthodologie

Une démarche de projet

Lors du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 10 octobre 2021, une présentation des orientations politiques du nouveau projet d'établissement a été présentée, ainsi que la synthèse de l'évaluation par les équipes, la méthodologie et la feuille de route.

En amont, plusieurs réunions de travail ont été menées avec la direction générale et les élus pour réfléchir et dessiner ce que serait le futur projet d'établissement.

Cinq groupes de travail associant les différents services de la collectivité et les partenaires institutionnels ou associatifs ont ensuite été constitués pour participer à la réflexion.

(Voir annexe 7 : méthodologie, feuille de route)

✓ Comité de pilotage (COPIL)

- Son rôle : il a effectué le suivi général des travaux, a arbitré les orientations et a validé le document pré-définitif avant transmission à la DG, puis vote au Conseil Communautaire.
- Sa composition : Représentants de l'Agglomération :
(Vice-Président en charge de la Culture et délégué en charge de l'enseignement musical)
 - ✓ Directrice Générale Adjointe en charge du département Culture et Cohésion sociale
 - ✓ Représentant de la DRAC
 - ✓ Représentant du département de la Drôme
 - ✓ Représentant de l'Éducation nationale
 - ✓ Représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - ✓ Directeur et Comité de direction du Conservatoire
 - ✓ Représentants des enseignants
 - ✓ Représentants des parents d'élèves
 - ✓ Représentants des élèves
 - ✓ DAC de la Ville de Valence et de la Ville de Romans.

Plusieurs réunions :

- COPIL restreint
 - Elue communautaire :
 - Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine
 - Conseillère communautaire déléguée en charge des partenariats culturels et artistiques
 - Directrice Générale Adjointe – Département Culture et Cohésion sociale
 - Directeur du conservatoire

- CODIR élargi CRD
 - Directeur
 - Directrice adjointe
 - Responsable administratif et financier
 - Responsable action culturelle et communication
 - Conseiller aux études
 - Régisseur général

- Groupe de travail sur la pédagogie : pilote Directeur ou Directrice adjointe + 1 représentant de chaque département : quelques propositions de réflexion :
 - La formation musicale
 - La pédagogie et le numérique
 - Les musiques actuelles
 - L'harmonisation entre les sites
 - Le projet de la MMD

- Groupe de travail sur l'Action Culturelle : responsable action culturelle + 1 représentant de chaque département + un représentant de l'équipe technique / régie
- Groupe de travail technique : Sofiane GUECHI + Vincent CHANTRIAUX + 1 représentant de l'équipe technique + 4 représentants de l'équipe pédagogiques de chaque site
- Groupe de travail administration : Cécile ROBERT + responsables de la scolarité de chaque site
- Projet MMD : Didier VADROT + Sofiane GUECHI + un représentant de l'équipe technique de la MMD + JAV

CALENDRIER

- De janvier 2021 à juin 2021 : évaluation du dernier projet par tout le personnel
- Septembre 2021 : installation du COPIL
- Janvier 2022 à avril 2022 : 3 réunions **maximum** des groupes de travail
- Mai 2022 : restitution des groupes de travail
- Juin 2022 : réunion du COPIL pour la synthèse et validation
- Été - Automne 2022 : rédaction
- Novembre 2022 : présentation et point d'étape au Conseil d'Etablissement
- Décembre 2022 : présentation d'une synthèse aux élus
- Décembre 2022 : mise en forme
- Janvier 2023 : COPIL présentation aux partenaires du Projet d'Etablissement
- Février 2023 : présentation du projet d'établissement à la commission culture
- Mars 2023 : vote au CONSEIL COMMUNAUTAIRE

✓ **Comité de rédaction**

La rédaction du document a été réalisée par le directeur avec l'appui du CODIR du CRD (directeur, directrice adjointe, responsable administratif et financier, responsable action culturelle et communication).

✓ **Groupes de travail**

Nous avons donc proposé la mise en place de 3 groupes pour mener le travail de concertation préalable à la rédaction du document. Le rôle des commissions était consultatif et avait vocation à nourrir le travail des rédacteurs.

Rythme de travail : 3 réunions maximum par groupe de travail sous forme de séminaire et d'ateliers

	G 1	G 2	G 3	G 4	G5
Thème	Pédagogie	Lien avec le public Administration Scolarité Technique	Action culturelle Diffusion Partenariats Communication Rayonnement	Réseau des écoles de musique de l'agglomération	Projet de restructuration de la MMD Création de studios de danse sur les 2 sites
Médiateur	Didier VADROT				
Rapporteur	Didier VADROT et Marie-Hortense LACROIX	Cécile ROBERT	Gilles GUILLOT	Marie Hortense LACROIX	Yves BOULINGUEZ Didier VADROT
Composition	- Directeurs - Représentants des enseignants - Représentants de l'administration - Représentants de l'éducation nationale - représentants des écoles de musique de l'agglomération - représentant de l'université de Valence - représentant du service enseignement supérieur de l'Agglo - représentant du département - JAV - La Cordonnerie	- Directeurs - représentants de l'administration - Représentants des enseignants -régisseurs des deux sites - Représentants des parents d'élèves - JAV en tant que structure hébergée au sein de la MMD - La Cordonnerie en tant que structure installée à la Cité de la Musique	- Directeurs - régisseurs - enseignants - pôle ressource - Représentant du service communication de l'Agglo -Directrice des affaires culturelles de l'agglomération - Représentants des partenaires (Lux, Cordonnerie, JAV, Théâtre de la Ville, Musée, Médiathèque...) - Représentant du service culture et patrimoine - Représentant du service Ville d'Art et d'histoire - Représentants de l'université de Valence	- Directeurs des écoles de musique de l'agglomération ou leurs représentants Professeurs coordinateurs des conservatoires	

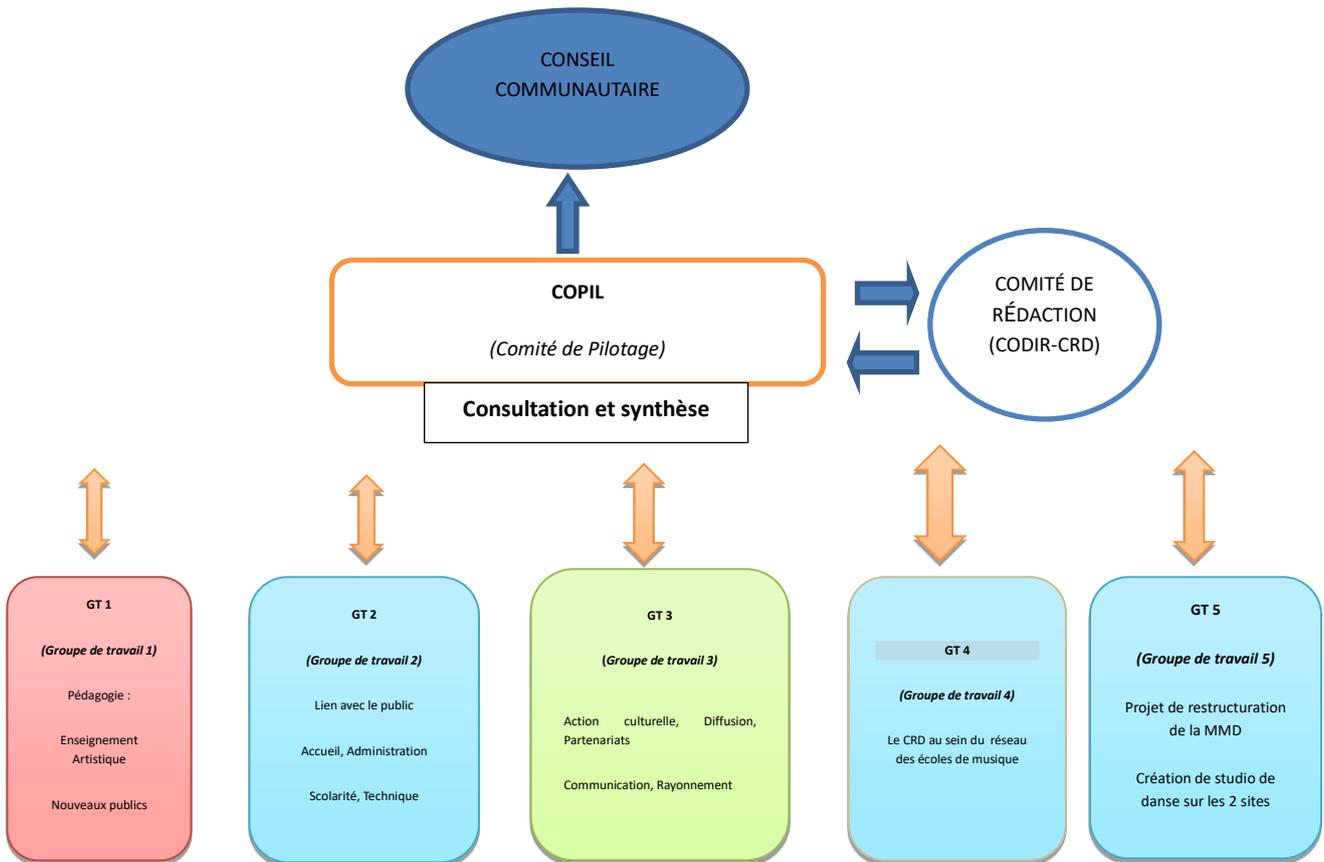
Pour chaque groupe de travail une synthèse portant sur :

- État des lieux
- Diagnostic (les forces et faiblesses de l'existant)
- Préconisation
- Plan d'action

Plusieurs interrogations ont permis d'alimenter et de guider la réflexion, mais la trame générale suivie était de **repérer les faiblesses** et de **tirer parti des forces de l'établissement issu de la fusion**.

Projet de territoire	Comment tirer le meilleur parti de la fusion Valence – Romans ?
	Comment servir les objectifs d'un projet de territoire en assumant les missions d'un Conservatoire à rayonnement départemental (enseignement artistique, diffusion et accompagnement des pratiques amateurs) ? : favoriser et conforter la vitalité culturelle du territoire
Projet de service	Comment contribuer à l'animation du territoire en s'inscrivant dans le cadre de la politique culturelle globale ?
	Comment s'adapter à l'évolution des modes de vie des usagers et répondre au mieux à leurs attentes ?
	Comment accompagner au mieux les élèves et le public en général ?
Projet pédagogique	Comment optimiser les ressources de notre Conservatoire ?
	Comment servir de nouveaux publics, en conciliant exigence et ouverture au plus grand nombre ?
	Comment allier transmission des savoirs et renouvellement de nos pratiques d'enseignement ?
	Quelle place pour l'innovation et les nouvelles technologies dans notre enseignement ?
	Comment décroïsonner les enseignements ?

Schéma de la méthodologie employée



Thématique transversale :

- Réseau des écoles de musique de l'agglomération
- Projet de restructuration de la Maison de la Musique et de la Danse et création de studios de danse sur les 2 sites

- Une démarche participative

L'ensemble du personnel a été consulté et associé à une évaluation du projet d'établissement 2016-2020.

Chaque département pédagogique s'est réuni et a travaillé à cette évaluation sur la base d'une feuille de route et d'un questionnaire.

Une restitution a été faite à la réunion plénière de fin d'année et de début d'année scolaire (1^{er} juillet) par plusieurs coordinateurs de départements.

Ce travail s'est terminé en septembre 2021 lors de la réunion plénière de rentrée avec la restitution du service scolarité administration et finances, ainsi que celle de l'équipe technique des deux sites.

Entre ces deux réunions, 6 groupes de travail thématiques se sont réunis associant les agents du CRD volontaires pour participer (administratifs, techniques et enseignants).

Dans le cadre de cette mobilisation, il a été proposé par le COFIL, à partir d'un premier état des lieux, de conduire les réflexions autour de 5 thématiques correspondant aux fonctions identifiées comme essentielles à la vie du CRD : accueil, enseignement, diffusion, la structuration du réseau des écoles de musique de l'agglomération, et enfin le projet de restructuration de la MMD (site de Valence).

Le Conseil pédagogique du CRD a été un relais important en matière de bilan et de proposition dans les différents volets abordés.

2/ L'analyse de la situation actuelle et enjeux

2.1 Un conservatoire unique sur 2 sites

Rappel de quelques dates :

- 2014 : Le nouvel exécutif valide en conseil communautaire le **nouveau territoire** et la fusion des 2 CRD de cette même collectivité.
- **Recrutement d'un directeur général** du Conservatoire sur les 2 sites avec une prise de fonction au 1^{er} septembre 2014.
- 2014-2015 : validation d'une **nouvelle gouvernance** (Comité de direction) et d'un **nouvel organigramme** en concertation avec l'ensemble du personnel.
- 2015 : **harmonisation des tarifs**.
- 2015 : **fusion administrative, création d'une CAF unique, nouvelle charte graphique, plan de communication** (plaquette commune, affiche, programmation, etc.).
- 2015 : **nouveau conseil pédagogique** en place au 1^{er} septembre.
- 2016 : harmonisation pédagogique pour une finalisation du **règlement des études commun aux 2 sites**.
- 2016 : travail sur le nouveau **projet d'établissement**.
- Décembre 2016 : vote du projet d'établissement en conseil communautaire.
- 2017 : engagement de la collectivité sur un Plan danse.
- **2018 : obtention du classement CRD par l'État jusqu'à 2025 pour le nouveau CRD Drômois sur 2 sites**.
- 2019 : travail sur la candidature pour l'agrément de l'État aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur.
- **2020 : obtention de l'agrément par l'État pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur** pour les disciplines dans le domaine de la musique.

2.2 Point budgétaire (compte administratif 2021) et ses contraintes : (Annexe 13)

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
EPCI VALENCE ROMANS AGGLO	4 209 510,97	CHARGES DE PERSONNEL	4 612 300,70
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	270 800,00	FONCTIONNEMENT	322 243,53
RÉGION		AUTRES	1 166,00
ÉTAT	74 000,00		
DROITS D'INSCRIPTION	361 340,71		
DIVERS	20 058,55		
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 935 710,23	TOTAL FONCTIONNEMENT	4 934 728,25
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	138 237,09

Dans une conjoncture économique difficile au niveau national, liée notamment à la crise sanitaire mondiale, et à la crise de l'énergie, les dotations de l'État sont restées constantes depuis 2016 avec un montant de 74000 euros pour l'ensemble du Conservatoire fusionné (réunissant deux anciens CRD). Par ailleurs, les autres subventions territoriales, comme celles du Département, ont également conservé le même montant depuis 2017.

Chaque service de la collectivité doit travailler à un plan d'économie auquel le Conservatoire n'échappe pas, mais il s'agit de pérenniser l'action pédagogique et culturelle sur le long terme, et d'absorber les baisses de dotations pour maîtriser le budget de fonctionnement, notamment en matière de charges du personnel.

Ces contraintes, certes incontournables, complexifient dans le cadre d'un projet d'établissement, une projection dans l'avenir, plus particulièrement avec la création d'un nouvel établissement issu d'une fusion. La notion de développement et d'évolution est alors à redéfinir.

2.3 Administration, scolarité, accueil du public et service technique

Administration, scolarité, accueil du public

Diagnostic :

Le service administratif du Conservatoire s'articule autour de trois missions :

- ✓ La gestion de la scolarité du Conservatoire (mission principale), via le logiciel métier **DuoNET**.
- ✓ L'accueil physique et téléphonique des usagers.
- ✓ Les missions administratives : secrétariat, gestion des ressources humaines, comptabilité et gestion financière, gestion juridique.

Depuis 2014, date de la fusion des deux conservatoires préexistants de Valence et de Romans, tous les agents dévolus à ces missions sont regroupés au sein d'un même service, mais l'équipe reste, pour des raisons de proximité et d'efficacité, basée sur les deux sites.

À Romans :

- Un agent d'accueil scolarité à 100 %
- Un agent référent scolarité à 100 %
- Un responsable de l'unité scolarité de Romans qui assure les missions comptabilité/gestion du site à 100 %

À Valence :

- Un agent d'accueil à 100 %
- Un agent secrétariat de direction à 100 %
- Deux agents référents scolarité à 100 %
- Un responsable de l'unité scolarité de Valence qui assure les missions comptabilité/gestion du site à 100 %

Un agent encadre l'ensemble des huit agents qui compose le service.

Au cours du précédent projet d'établissement, en plus de la structuration du service, ce dernier a su s'adapter aux évolutions du Conservatoire :

- Accompagnement de l'organisation d'un conservatoire unique.
- Choix d'un même logiciel (*DuoNET*) pour gérer toute la scolarité du Conservatoire.

Fusion des bases de données des deux sites de Romans et de Valence afin de pouvoir gérer la scolarité en cohérence avec l'organisation pédagogique.

- Actualisation du paramétrage en fonction du nouveau règlement des études.
- Harmonisation des procédures : fiches communes, procédures d'organisation rentrée scolaire, etc.
- Développement de la modernisation des échanges avec les usagers : en 2020 et 2021, mise en place du paiement en ligne pour toutes les factures émises par le Conservatoire (frais de scolarité et location d'instruments), dématérialisation complète des inscriptions et des réinscriptions, ouverture de l'extranet famille en 2019, choix de certains cours en ligne.
- Développement des canaux d'information en direction du public (auditorium virtuel, réseaux sociaux, site internet du Conservatoire) qui permettent une meilleure circulation des informations.
- Renforcement de la surveillance des biens et des personnes : la saisie des absences des élèves par les professeurs dans les 48h avec envoi d'un message systématique aux parents, l'apport d'un agent de surveillance supplémentaire sur le site de Valence afin de couvrir toutes les plages horaires d'ouverture de l'établissement.

Bilan :

Il y a eu beaucoup d'évolutions positives sur les six dernières années et il y a une vraie dynamique au sein de l'équipe, mais ce qui se traduit par une charge de travail importante.

L'équipe administrative a bénéficié en 2019/2020 d'un audit du service « ressources humaines » de l'Agglo qui a pu mettre en évidence le besoin en personnel. Un supplément de 20 % de temps administratif a été accepté sur le site de Romans, et un poste à temps complet sur le site de Valence a permis de distinguer les missions d'accueil des missions de secrétariat de direction.

La création de huit heures dévolues à des missions de conseiller aux études sur le site de Valence a permis de réaliser une plus forte cohérence entre le corps enseignant, les élèves et les référents scolarité.

Toutefois, les réunions de concertation ont mis en évidence des points d'amélioration qui devront trouver des réponses dans le prochain projet d'établissement, par exemple :

- La nécessité de travaux à la Maison de la musique et de la danse, site de Valence, afin que l'administration puisse bénéficier de bureaux mieux adaptés, moins bruyants, séparés de l'accueil du public pour plus de confidentialité.
- L'harmonisation du rôle du conseiller aux études sur les deux sites.
- Une vraie réflexion sur les missions comptabilité/gestion financière/régie/marchés publics qui ont considérablement évolué et nécessitent aujourd'hui d'avoir un poste à 100 % commun aux deux sites, et clairement identifié sur ces missions pointues qui nécessitent des compétences particulières.

- Une réflexion sur la gestion de l'accueil à la Cité de la musique, site de Romans, qui se révèle inadapté et a une incidence sur le personnel en charge de la scolarité, constamment dérangé par ces tâches d'accueil du public.
- La question de la continuité de l'accueil public rendue nécessaire par les plages horaires importantes d'ouverture des deux sites, avec la mise en place d'un pôle accueil dans lequel les agents de surveillance ont un rôle à jouer.
- À terme, bien que les deux sites du Conservatoire aient chacun des spécificités, il serait souhaitable que les procédures soient identiques car de plus en plus d'élèves et de professeurs fréquentent et travaillent sur les deux sites.

Ainsi, même si de nombreuses améliorations ont été réalisées au cours des dernières années, il convient de poursuivre ce travail pour gagner en efficacité et garantir une meilleure qualité d'accueil.

Service technique

Évolutions suite au précédent projet d'établissement

Évolutions communes aux deux sites

Rayonnement extérieur et technique :

Nous avons pu mettre en place une organisation qui permet aux deux régisseurs de s'entraider sur les gros projets communs, ainsi que sur les projets propres à chaque site.

Les deux sites ont pu pallier au manque de moyens logistiques et matériel en se prêtant du matériel, et en mutualisant l'utilisation des deux véhicules de service.

Logiciel de traitement de salle :

La fusion des bases **DuoNET** permet aux régisseurs d'avoir un visuel sur la planification des évènements programmés dans les deux sites.

Le logiciel **DuoNET** permet en effet de renseigner la superficie des salles, l'inventaire du matériel et la planification des auditions et concerts.

Contrôle et vérification des installations techniques :

Depuis plusieurs années les deux sites sont soumis au même marché public.

EPI (équipements de protection individuelle) :

Les deux sites ont été équipés d'équipements de protection individuelle.

Évolutions du site de Romans

Organisation de l'accueil partagé avec *La Cordo*.

Organisation de l'accueil évènementiel.

Organisation de la régie et de la maintenance de la Cité de la Musique, avec la participation des régisseurs et des deux agents d'accueil et de maintenance.

Évolutions du site de Valence

Création en 2017 d'un troisième poste d'agent d'accueil de surveillance et de maintenance.

Les élus ont émis le souhait de la mise en place d'une saison musicale.

Sous l'impulsion du nouveau Directeur et face à la demande forte des partenaires (associations, JAV etc...), l'activité artistique a très vite augmenté, les effectifs composé d'un régisseur et de 2 agents d'accueil de surveillance et de maintenance n'étaient plus en capacité d'absorber la charge de travail.

Les emplois du temps posaient également des problèmes d'équité, puisqu'un agent n'avait effectivement que deux soirées à effectuer alors que son binôme travaillait sur trois soirées et les samedis.

Un troisième poste a donc été créé afin de relever ces nouveaux défis.

Les trois agents ont été intégrés à un emploi du temps tournant (*turn over*) sur trois semaines :

Agent 1				
Jour	Matin	Après midi	Soir	Total
Lundi	Repos			0
Mardi	8h30 à 15h30			7
Mercredi	8h30 à 16h00			7,5
Jeudi	8h30 à 15h30			7
Vendredi	8h30 à 15h30			7
Samedi	8h30 à 17h00			8,5
Dimanche	Repos			0
			Total semaine	37

Agent 2				
Jour	Matin	Après midi	Soir	Total
Lundi		15h15 à 22h45		7,5
Mardi		14h00 à 19h30		5,5
Mercredi	11h00 à 21h00 (13h45 à 22h45 en cas de concert)			10
Jeudi		12h00 à 19h30		7,5
Vendredi		12h00 à 18h30		6,5
Samedi	Repos			0
Dimanche	Repos			0
			Total semaine	37

Agent 3				
Jour	Matin	Après midi	Soir	Total
Lundi	8h30 à 16h00			7,5
Mardi		15h15 à 22h45		7,5
Mercredi		15h15 à 22h45		7,5
Jeudi		15h15 à 22h45		7,5
Vendredi		15h45 à 22h45		7
Samedi	Repos			0
Dimanche	Repos			0
			Total semaine	37

Diagnostic du précédent projet d'établissement :

Diagnostic commun

Les deux sites ont dû affronter des périodes d'instabilités au sein de leurs effectifs, car très souvent les agents n'étaient pas compétents pour assurer des fonctions d'agent d'accueil, de surveillance et de maintenance.

Les régisseurs pallient souvent les absences en plus de leurs lourdes charges de travail.

Diagnostic du site de Romans

Accueil physique :

L'accueil physique de l'établissement est assuré en partie (les après-midis) par du personnel de *La Cordo*. Il n'y a pas d'accueil physique les matins, le personnel administratif est donc dérangé par les différentes sollicitations extérieures (livraison, RDV, etc.).

En effet, l'interphone est situé dans le bureau de la scolarité.

Équipe technique :

Face à une activité qui augmente et à la demande du corps enseignant et des parents d'élèves qui souhaitent une plus grande amplitude horaire d'ouverture de l'établissement, nous constatons que l'équipe des agents d'accueil, de surveillance et de maintenance, composée uniquement de 2 agents, n'est plus adaptée à une telle charge de travail.

Instabilité de l'équipe technique :

Le fonctionnement de l'équipement a été lourdement affecté par l'instabilité pesant sur un poste d'agent d'accueil et de maintenance, et l'insuffisance de n'avoir que deux postes d'agents sur ces missions révèle clairement des difficultés à faire fonctionner le bâtiment en cas d'arrêt-maladie, et des plages horaires d'ouverture trop limitées, ne permettant pas de répondre à toutes les demandes d'utilisation.

Partenariat :

Le CRD et *La Cordo* sont liés par une convention, il serait opportun d'en revoir les modalités, notamment en ce qui concerne la gestion de l'auditorium.

Sécurité incendie (SSIAP, service de sécurité incendie et assistance à personne) :

L'équipe technique est composée à ce jour de deux SSIAP 1, or il est impératif que l'ensemble du personnel technique soit formé afin que l'établissement réponde conformément aux règles de sécurité incendie.

Diagnostic du site de Valence**Instabilité de l'équipe technique :**

L'équipe technique était affectée par une forte instabilité ces dernières années, puisque des agents en poste dans ce service n'étaient pas compétents.

Il a donc fallu gérer de nombreuses absences du personnel, ainsi que des tensions entre coéquipiers.

Agencement des salles :

La salle de percussions n'est plus adaptée en raison de son emplacement au premier niveau et au regard de l'acquisition d'instruments trop volumineux. Il faut systématiquement démonter des instruments et transporter certains claviers en passant par les escaliers, ce que le service QVT déconseille vivement.

Partenariat :

Jazz Action Valence émet le souhait de pouvoir utiliser l'Auditorium plus fréquemment, et sur des périodes hors vacances scolaires.

Une convention permet à JAV d'occuper certaines salles du CRD, mais il est de plus en plus difficile de répondre favorablement à cette convention, car les demandes de l'ensemble du personnel fréquentant l'établissement s'accroissent de façon exponentielle. Le bâtiment n'est malheureusement plus adapté pour répondre aux besoins d'une activité qui a énormément augmenté ces dernières années.

Auditorium :

L'auditorium souffre d'un manque d'investissement, le matériel son et lumière est vieillissant et n'a pas été renouvelé depuis plusieurs années, et il apparaît important de moderniser et de parfaire cet équipement (système de captation fixe, vidéoprojecteur en plan fixe, cyclo, décibel mètre, projecteurs à LED).

Atelier et local :

L'équipe technique n'est pas suffisamment outillée pour accomplir des petits travaux et ne possède pas d'atelier pour les réaliser ou y ranger du matériel.

Accueil physique :

Le nouvel accueil pose de réels soucis de visibilité, les surveillants n'étant pas visibles par le public qui pénètre dans l'établissement.

Le visiophone d'ouverture à distance est resté dans l'ancien accueil.

Accueil des élèves du secondaire (CHAM) :

L'établissement n'est pas en capacité de fournir une salle de permanence pour l'accueil des CHAM, les élèves sont dispersés dans l'établissement à la recherche d'espace pour s'installer tranquillement.

Le parvis d'entrée n'est pas abrité et manque de luminosité

Emploi du temps de l'équipe :

Il s'est avéré que l'emploi du temps du samedi (8h30 à 17h00) présente une déficience, notamment lors de la période de pause, et il a fallu procéder au recrutement d'un renfort de 12h00 à 14h00.

Sécurité incendie (SSIAP, service de sécurité incendie et assistance à personne) :

L'équipe technique n'est composée à ce jour que de 2 SSIAP, or il est impératif que l'ensemble du personnel technique soit formé afin que l'établissement réponde conformément aux règles de sécurité incendie.

(Voir Annexes 8 : Synthèse diagnostic administration / Projet de service (étude du service QVT des RH) / Note équipe technique)

2.4 Un conservatoire d'envergure pour un grand territoire

Depuis 2016, le Conservatoire de Valence Romans Agglo est clairement identifié comme le « **grand** » Conservatoire de la Drôme et d'une grande agglomération. C'est aussi le seul conservatoire classé CRD et agréé par l'État pour les classes préparatoires supérieures du territoire Drôme Ardèche.

La fusion a permis d'élargir considérablement le champ d'action et l'offre pédagogique en couvrant toutes les esthétiques.

La qualification du corps professoral a assis le CRD comme établissement ressource pour deux départements.

L'offre pédagogique organisée dans une logique de « **parcours de formation** » a permis de couvrir un vaste champ de pratiques et d'esthétiques musicales et chorégraphiques.

- Dominante Musique ancienne
- Dominante musique « Classique et contemporaine »
- Dominante danse « danse classique »
- Dominante jazz
- Dominante musiques actuelles
- Dominante musique traditionnelle arménienne et du Caucase

Mais aussi des parcours de formation plus techniques et spécifiques comme :

- L'accompagnement au piano
- La direction de chœur
- La composition « musique à l'image ».

2.5 Diagnostic de l'enseignement musical

Le bénéfice majeur de cette fusion est avant tout un élargissement considérable de l'offre pédagogique. Contrairement à certains établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes de même type, toutes les disciplines instrumentales y sont pratiquement représentées, y compris celles d'**instruments rares** comme la **harpe, l'orgue, le basson, la mandoline, le tuba ou l'accordéon, et qu'il faut valoriser et conforter.**

La **formation « piano accompagnement** », héritage du précédent projet de l'ancien Conservatoire de Valence, permet un vrai projet pédagogique autour de cette discipline en fédérant une équipe dans un département à part entière, valorisant ainsi une fonction pédagogique « réelle ».

Certaines sont d'ailleurs repérées au niveau national.

C'est le cas de la musique **traditionnelle arménienne** (avec l'enseignement du **duduk**), ainsi que la classe de **composition à l'image**.

D'autres font référence au niveau régional, comme les **musiques actuelles et la musique ancienne**.

✓ La musique et la création à l'image, une identité du territoire valentinois.

En partenariat avec *L'équipée*, structure associative installée sur le site de « la Cartoucherie » au côté du studio *Folimage*, cette formation à la composition sur des films d'animation prend tout son sens chaque année avec le « Festival d'un jour » et le festival des scénaristes, dont le Conservatoire est partenaire.

Cette formation rare sur le territoire français, est un atout indéniable pour l'agglomération et son conservatoire, qu'il convient de conforter afin de développer l'attractivité.

Le Conservatoire de Valence est historiquement précurseur dans l'enseignement de la musique à l'image.

De par sa proximité et les différentes collaborations avec *Folimage*, *L'Équipée* et *La Poudrière*, le Conservatoire a d'abord su développer cette particularité sur la musique de film d'animation, puis aujourd'hui sur **l'ensemble de l'écriture de musique à l'image**.

Peu de conservatoires en France peuvent se targuer d'enseigner une telle spécialité, et notre région a la richesse d'en recenser trois : **Valence, Annecy et Lyon**.

Valence et Annecy se positionnent sur un même plan avec un cycle d'orientation professionnelle, Lyon avec le CNSM se situe pédagogiquement après le DEM pour un perfectionnement.

Le festival d'Annecy 2010 a permis différents échanges avec les enseignants d'Annecy et de Lyon.

La classe de Valence, pourtant à l'origine de ce projet, a aujourd'hui pris un retard dans son développement.

La qualité du diplôme délivré par Valence n'est pas remise en cause, mais nécessite une sélection plus exigeante à l'entrée dans la classe.

Malgré tout, le constat depuis quelques années est le suivant : la classe de musique à l'image du Conservatoire de Valence Romans Agglo, pourtant précurseur dans la discipline, souffre aujourd'hui d'un déficit flagrant de notoriété, et donc de candidats.

Dans ce constat, il convient d'analyser le processus qui amène des candidats à postuler à une formation. Si de nombreux étudiants font des recherches de formations via les sites Internet, d'autres prêtent plus attention à la mise en valeur de promotions d'anciens étudiants. Il s'agit là de moyens de communication efficaces, et qui renforce l'attractivité.

La formation proposée par le Conservatoire de Valence Romans agglo est, à ce jour, quasiment invisible sur les réseaux, et le faible nombre d'étudiants sortants ne permet pas d'en faire suffisamment la promotion.

Il faudrait donc augmenter le nombre d'étudiants de cette formation, ce qui permettrait *de facto* de la rendre plus attractive et d'en accroître *in fine* la notoriété.

✓ Les Musiques actuelles

La fusion des deux CRD a notamment conforté l'enseignement et la pratique des **Musiques Actuelles Amplifiées**, très ancrées dans le territoire avec de nombreux opérateurs (*Smac La Cordo* à Romans, *Mistral Palace* à Valence, *Locaux Rock*, *Train Théâtre*, *JAV*, etc.), et grâce à la mise en place d'un nouveau format de formation conduisant au **DEM Musiques Actuelles**, en partenariat avec *La Cordo* et coordonné par un professeur certifié, et dont l'équipement permet un travail à la pointe de la technologie pour les modules « techniques du son » et de création.

Cependant l'activité et les demandes ont fortement augmentées en MAA, et plusieurs cours sont en « souffrance ». Un besoin se fait ressentir particulièrement en chant musiques actuelles, et en guitare électrique à Romans.

Les musiques actuelles ont longtemps évolué en dehors de l'enseignement artistique spécialisé conduit par le Conservatoire.

Il a fallu attendre l'année 2004 pour qu'un pôle musiques actuelles soit créé au sein du Conservatoire, avec une approche basée sur la pratique collective.

Cet enseignement s'est alors structuré autour d'un enseignant animateur et d'enseignants vacataires recrutés en fonction du nombre d'élèves inscrits et des disciplines enseignées.

En 2006, il y a eu la création des Locaux Rock, avenue Maurice Faure, qui a été une suite logique de la structuration des musiques actuelles sur le territoire de l'agglomération valentinoise.

En 2009, les **musiques actuelles** sont véritablement devenues un **département pédagogique** du Conservatoire, au même titre que les autres disciplines, avec la **création d'un cursus** pour les 1^{er} et 2^e cycles et **d'un cursus CHAM**.

Le développement de cette discipline va de pair avec l'augmentation de ses effectifs : d'une cinquantaine d'inscrits en 2004, nous comptons **aujourd'hui 222 élèves** (cursus et ateliers confondus).

Cette évolution de l'enseignement et sa professionnalisation nécessitent aujourd'hui de poser le problème de la création d'un deuxième poste statutaire d'enseignant.

L'accompagnement et l'enseignement des musiques actuelles amplifiées au CRD de Valence Romans bénéficient de 3 structures d'accueil :

- Le site de Romans a vocation à accueillir des élèves en COP pour valider un DEM de Musiques Actuelles Amplifiées en partenariat avec la Cordonnerie et JAV.
- Le site de Valence accueille des élèves de l'éveil au 3^e cycle court et accueil des CHAM primaire et secondaire.
- Les LOCAUX ROCK – Valence accueillent des musiciens et des groupes ayant une pratique musicale régulière, et mettent à leur disposition des studios de répétitions, des offres d'accompagnement et de conseil artistiques, un studio d'enregistrement, un lieu d'expérimentation et de création, ou encore un réseau de diffusion sur les scènes locales.

SYNTHÈSE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES				
ANNÉE 2021-2022				
	CRD	Site de ROMANS	Site de VALENCE	LOCAUX ROCK
Nombre d'élèves	222	98	122	140
Nombre d'heures / semaine	117h05	59h45 / s	56h45 / s	35 / s
Nombre de prestations		11	10	25

Pour compléter l'offre du département musiques actuelles face à la forte demande du public, un besoin en heures supplémentaires se fait criant dans trois autres matières spécialisées :

- **Chant / technique vocale** et **atelier** serait indispensable pour les 2^e, 3^e cycles et COP.

- Piano / clavier musiques actuelles
- Guitare électrique à Romans

Enfin, le **COP/CPES Musiques Actuelles Amplifiées** pour l'obtention du **DEM** et la préparation à l'enseignement supérieur devra bien sûr être conforté et valorisé.

Une nouvelle **convention** globale avec la **SMAC La Cordo ainsi qu'avec JAV** permettra d'aller plus loin dans ce **partenariat pédagogique et technique** : prestations scéniques, enregistrement, rencontres d'artistes, accompagnement des projets, création, mise en situation, stages, etc.

Le point d'achoppement du département Musiques Actuelles Amplifiées est le manque d'heures particulièrement en guitare électrique, chant et clavier afin de porter favorablement le cycle diplômant. (Voir Annexe 2 : organigramme fonctionnel MAA)

✓ La musique ancienne

Le département de **musique ancienne** est aussi un pilier de la fusion des 2 entités avec de nombreux projets communs, dont le stage de musique ancienne (7 week-ends par an), permettant ainsi un vrai travail de fond et de pratique collective sur instruments anciens, et qui valorise également le patrimoine local (églises, orgues, et monuments historiques).

Un **festival de musique ancienne** a été créé sous l'impulsion du directeur avec l'aide des enseignants pour l'installer en rendez-vous saisonnier, très apprécié et attendu en mai de chaque année par les passionnés d'histoire et de musique patrimoniale. Cependant, cette action reste encore trop confidentielle, et il convient de lui donner plus de visibilité et par conséquent plus de moyens.

Ce département est une force pour le Conservatoire. Bien structuré et très actif, il a été le précurseur de la fusion des 2 établissements avec l'organisation d'un stage sur plusieurs week-ends pendant l'année.

L'offre d'enseignement en musique ancienne est riche avec plusieurs disciplines comme : flûte à bec, clavecin, basse continue, violon baroque, violoncelle baroque, traverso, viole de gambe, luth, harpe ancienne, hautbois baroque.

Dans cette logique, le développement de la classe d'orgue semble une nécessité avec la dotation d'un instrument sur le site de Valence dans le cadre du futur projet d'extension du bâtiment.

D'autres points d'achoppement existent au niveau de l'enseignement musical.

Cela se traduit par un **manque de moyens en heures d'enseignement** qui se remarque dans **certaines disciplines** par rapport au projet pédagogique, dans certaines **disciplines très demandées**, et/ou parfois non présentes sur un site.

Quelques disciplines sont cependant sous tension face à une demande du public toujours croissante : **piano, guitare, musiques actuelles, flûte traversière, clarinette**, dont les listes d'attentes s'allongent chaque année.

Chaque rentrée, nous sommes dans une **politique de refus** face à la demande. Ce constat pointe une position difficile à assumer pour un service à la population tel que le nôtre, qui plus est avec la philosophie que nous souhaitons défendre et que nous avons présentée.

Pour d'autres départements, certaines disciplines sont à conforter en priorité dans le cadre du fonctionnement des cursus :

- ✓ **Département culture / Formation musicale** : la culture et les disciplines d'érudition sont un socle essentiel pour la formation du musicien.

Au-delà de la formation musicale ou formation au langage musical, le Conservatoire propose des cours **d'analyse, d'écriture, de composition**, et de culture.

Ces disciplines font partie des disciplines complémentaires dans le cadre du COP et des classes CPES.

Il serait souhaitable d'envisager plus d'heures en **analyse et écriture** sur le site de Valence, qui font cruellement défaut face au nombre d'élèves en COP. Ces heures permettraient également de construire un vrai cursus d'écriture. Ce projet pourra techniquement être étudié dans le cadre d'un redéploiement.

✓ **Une filière voix :**

L'enseignement du chant lyrique et du chant choral est très présent sur les deux sites avec la présence des classes de chant et de divers chœurs d'enfants.

À Valence, un département voix a été créé avec le recrutement d'un professeur spécialisé qui a vocation à faire chanter tous les enfants du Conservatoire.

Ainsi, elle intervient auprès des enfants des classes CHAM primaire, elle anime un chœur d'enfants, des ateliers, mais aussi un chœur d'adultes, aujourd'hui constitué en association, et un chœur d'adolescents.

Après un long travail de concertation du département voix sur les objectifs par cycles établis pour les classes de chant lyrique, il est apparu nécessaire de formaliser et concrétiser une véritable « filière voix », différenciée du parcours instrumental.

En effet, il est évident que la pratique vocale a des spécificités qui doivent être prises en compte dans la structuration des cycles :

- L'âge d'admission dans les classes de chant à évaluer en fonction de la maturation vocale, physique et de la structuration psychologique.
- La formation à la scène et à la pratique théâtrale.

Les classes de chant ont un public spécifique et sont constituées d'adolescents et d'adultes permettant de mettre en place un réel savoir-faire d'autonomie et de prise d'initiative.

- Une **formation musicale « chanteurs » adaptée** à l'âge et aux besoins du chanteur.
- Une **formation complémentaire au piano** est également nécessaire afin d'avoir les bases de l'utilisation d'un clavier pour une pratique autonome.

Cette évolution qui paraît justifiée demandera certainement des moyens supplémentaires qu'il conviendra d'évaluer.

✓ **Un département jazz structuré vers une formation préprofessionnelle.**

En partenariat avec **JAV (Jazz Action Valence)**, structure associative résidente de la Maison de la Musique et de la Danse, ce parcours de formation s'est construit au fil des années avec l'aide et au côté de ce centre de formation professionnelle.

Le Conservatoire bénéficie ainsi de la saison de concerts de JAV, des master class, des rencontres d'artistes, et de quelques enseignants pour certaines disciplines (chant, piano, etc.) en formalisant des projets communs pour les étudiants.

Initialement présent sur le COP, ce département jazz, grâce à la fusion des 2 CRD, s'est progressivement structuré depuis le 1^{er} cycle pour proposer un enseignement complet, scolarisant et diplômant, ouvert à tous.

Ce département JAZZ est un atout indéniable pour le Conservatoire en le positionnant comme un pôle d'excellence de la région pour l'enseignement de cette esthétique.

La création d'un Big-Band du Conservatoire a été lancée en 2015-2016 ; cette nouvelle pratique collective pour ce département est un complément qui doit être conforté.

Comme pour les musiques actuelles, un besoin pédagogique réel se fait sentir pour l'enseignement du piano / clavier jazz et du chant jazz.

Des mutualisations seront possibles avec le département MAA.

(Voir Annexe 3 : organigramme fonctionnel Département JAZZ)

2.6 Des disciplines rares à valoriser

✓ La Harpe :

Grâce au dernier projet d'établissement, l'enseignement de la harpe est présent sur le site de Valence depuis 2019 à raison de 2h hebdomadaires.

Ouverte en 2008, sur le site de Romans, pour un volume de 6 heures, la classe compte aujourd'hui 14 élèves sur les deux sites pour 8h d'enseignement.

Néanmoins, un complément d'heures de cette discipline serait également bienvenu pour satisfaire les demandes des usagers, de même que l'achat d'une troisième harpe à Valence (harpe à pédales).

✓ Le Tuba :

Le précédent projet d'établissement a permis la création de 4 heures d'enseignement pour la discipline **Tuba**, même si cela reste encore trop faible au regard des demandes croissantes pour ce magnifique instrument.

Les disciplines d'instruments à vent et notamment les cuivres, trouvent naturellement leur ancrage dans les structures associatives et la pratique amateur.

De nombreux **partenariats sont déjà engagés** avec **les sociétés musicales** du territoire pour la validation de pratiques collectives.

Par ailleurs, un partenariat pourrait être reformalisé avec le Régiment des **SPAHIS** de Valence qui possède une fanfare de qualité. Les musiciens militaires sont en demande de formation ou de contact avec le Conservatoire. Des pistes de collaboration pourraient naître de ce lien avec cette formation musicale importante de la vie locale.

2.7 Le département danse

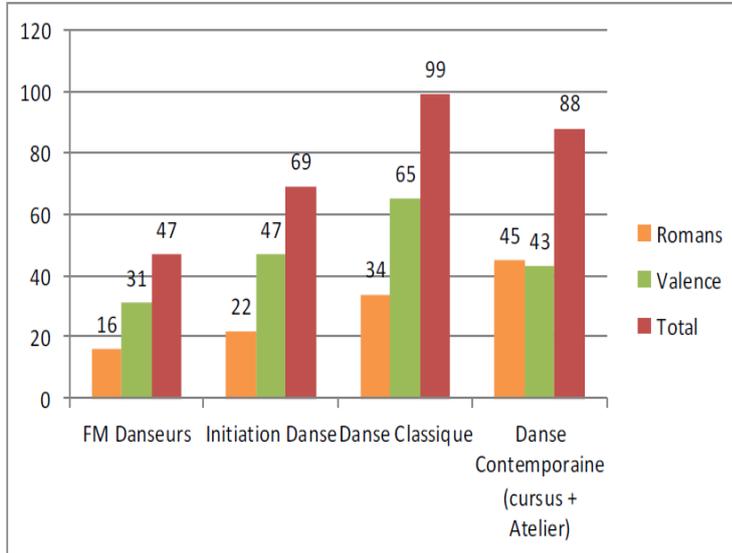
État des lieux suite au *Plan danse* et réflexion de fond sur l'enseignement par site.

L'enseignement de la danse dans les 2 établissements en 2021 :

2 cursus complets, 2 esthétiques :

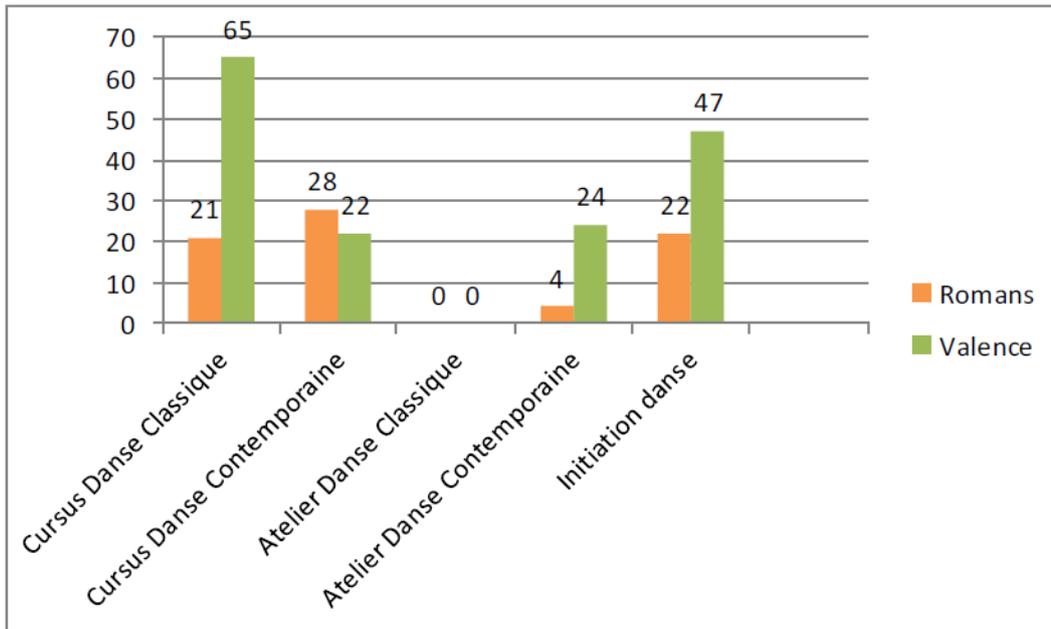
- Danse **classique** : esthétique dominante et complémentaire
- Danse **contemporaine** : esthétique dominante et complémentaire

Département Danse	Romans	Valence	Total
FM Danseurs	16	31	47
Initiation Danse	22	47	69
Danse Classique	34	65	99
Danse Contemporaine (cursus + Atelier)	45	43	88



Répartition des heures d'enseignement	Romans	Valence	Total
FM Danseurs	2h00	6h00	8h00
Eveil Musique & Danse	1h30	0h45	7h30
Initiation Danse	3h00	4h30	7h30
Cursus Danse Classique	17h45	36h00	53h45
Cursus Danse Contemporaine	18h45	8h00	26h45

Répartition par Cycle	Initiation	1er Cycle	2ème Cyle	3ème Cycle	COP/CPES	Perf	Hors Cursus	Parc. Perso.
FM Danseurs	0	31	16	0	0	0	0	0
Initiation Danse	69	0	0	0	0	0	0	0
Danse Classique	0	50	41	8	0	0	0	0
Danse Contemporaine (cursus et atelier)	0	23	33	8	0	0	28	0



REPARTITION DES EFFECTIFS DANSE PAR SEXE

	Romans	Valence	Total
Masculin	7	14	21
Féminin	69	127	196

À Valence :

Le parcours est complet en danse classique et en danse contemporaine (FMD, culture chorégraphique, anatomie fonctionnelle) et mène les élèves au BEC, au CEC et au DEC en danse classique et en danse contemporaine.

- CHAD (BEC danse classique et danse contemporaine)
- 3e cycle à vocation amateur (option facultative)
- 3e cycle spécialisé (option obligatoire et évaluée)

À Romans :

Le parcours permet de délivrer le BEC et le CEC en danse classique et en danse contemporaine, il est toutefois moins complet mais a été harmonisé dans le cadre du nouveau règlement des études.

Les effectifs :

Après la réalisation complète en matière RH du *Plan Danse* du précédent Projet d'Établissement 2016-2020, nous pouvons à ce jour afficher dans notre établissement un cursus complet en danse classique et en danse contemporaine.

Il pourrait cependant y avoir un complément de 4 heures en esthétique contemporaine, mais le point de tension se trouve maintenant sur l'accompagnement au piano de la danse, toujours insuffisant pour un conservatoire organisé sur 2 sites.

Devant les effectifs en baisse sur le site de Romans en danse classique, du fait de plusieurs changements de professeurs, une réflexion doit se porter sur le repositionnement des esthétiques enseignées entre les sites :

- Conforter un cursus de danse classique et particulièrement en CHAD sur le site de Valence pour prétendre à une candidature en classe préparatoire supérieure.
- Maintenir les premiers cycles classique à Romans, conforter la danse contemporaine, et ouvrir sur la « Street Dance » ou danse urbaine.

Constats / avantages et problématiques sur chaque site / Suggestions de leviers dynamisants

Valence :

→ Un 2^e cycle en Horaires Traditionnels moins important qu'en CHAD (10 TRAD / 22 CHAD) et hétéroclite (une seule classe regroupant tous les niveaux du 2^e cycle, 2C1, 2, 3, 4).

→ Un 3^e cycle en diminution, après la dynamique engendrée par les classes CHAD, le retour en horaires traditionnels (cours de 18h30 à 20h30) associé à des projets artistiques moins présents, un volume horaire de danse conséquent et un travail scolaire accru, les anciens CHAD se sentent souvent dépassés.

L'année de la seconde au lycée devient une année charnière et un certain nombre d'élèves arrêtent la danse en 3^e cycle.

Comme aucun cursus n'est proposé aux élèves désireux de poursuivre un parcours en amateur en danse contemporaine, alors certains élèves quittent le CRD.

Quant aux élèves les plus motivés et désireux d'intégrer un 3^e cycle spécialisé en danse classique ou contemporaine, l'équipe enseignante les oriente vers les conservatoires dotés de TMD en lycée (CRR Lyon, Avignon...)

Mise en regard des propositions de parcours au CRD avec les textes cadres (SOP et arrêté de classement)

COP et DEC classique :

→ Les conditions d'enseignement actuelles ne permettent pas à Romans de délivrer des DEC.

→ Bien que des DEC puissent être délivrés en danse classique à Valence, les conditions, volumes horaires et disciplines ne sont pas réunis de manière satisfaisante.

→ Préconisation du CEPI : 1024h soit 10h30 hebdomadaires + 40h annualisées.

Valence : 7h30 hebdomadaires + 12 annualisées, soit 270h annuelles / 314h annuelles du CEPI

Les manques se situent au niveau de :

1. FMD (cours à créer pour le 3^e cycle spécialisé)
2. Culture chorégraphique (cours à créer pour le 3^e cycle spécialisé)
3. Anatomie fonctionnelle
4. Dispositif en Lycée : absence de filière TMD en lycée

2.8 L'éducation artistique et la musique à l'école

Quelques chiffres (années scolaires 2021-2022 / 2022-2023) :

Écoles	Groupe scolaire BAYET VALENCE	COLLÈGE Jean ZAY VALENCE	COLLÈGE Paul VALÉRY VALENCE	COLLÈGE André MALRAUX ROMANS	DUMISTES
Classes	CE1 à CM2	6 ^e à 3 ^e	Une 6 ^e en 2022-2023	6 ^e à 3 ^e	PS au CM2
Effectifs 2021-2022	95	123	0	38	1001
Effectifs 2022-2023	93	110	11	36	1101

Héritage de leurs actions avant fusion, chaque site du Conservatoire s'est fortement impliqué dans le champ de l'Éducation artistique et de la musique à l'école avec **2 visions différentes** sur chaque site, mais tout aussi fortes.

Sur Valence, des classes **CHAM dès le CE1 jusqu'en 3^e** et des classes **CHAD** très prisées. Dès la rentrée de septembre 2022, le Collège Paul VALÉRY de Valence ouvrira un dispositif CHAM/CHAD.

Sur Romans, l'intervention des DUMISTES dans la ville et sur le secteur rural romanais (ex-communauté de communes « Pays de Romans ») a permis à ces communes de l'agglomération de bénéficier directement des compétences communautaires du nouveau CRD sur un large secteur, avec des projets pédagogiques remarquables.

Le déséquilibre est pourtant présent puisque le secteur valentinois ne perçoit pas d'intervention musicale du Conservatoire dans ses écoles. Par ailleurs, il semblerait complexe de mettre en place sur le secteur romanais une CHAM primaire comme à Valence du fait de l'éloignement des écoles de la Cité de la Musique ainsi qu'une CHAD secondaire (effectifs insuffisants en danse).

Alors que la continuité du dispositif CHAM n'est pas assurée après la 3^e en lycée, il n'y a pas non plus de projet éducatif par la musique comme celui « d'orchestre à l'école » sur le territoire, notamment dans les quartiers classés Réseau d'Éducation Prioritaire, ce qui constitue un manque sur notre volet « Éducation Artistique et Culturelle ».

En 2015, à Valence, un projet a été proposé pour réfléchir et créer une classe spécifique musique pour les élèves en difficulté scolaire et comportementale. Cet aménagement éducatif devait être porté par le collège Jean ZAY de Valence, le Conservatoire et le service réussite éducative et politique de la Ville. Ce projet n'a pas pour l'instant pas été suivi par l'Éducation nationale

Sur Romans, des aménagements horaires ont été mis en place quelques années avec le lycée Triboulet afin d'offrir une continuité avec les CHAM, mais ils n'ont pas pu être maintenus suite à la réforme du baccalauréat et à la suppression de l'option Musique.

Les effectifs CHAM au Collège André Malraux sont par ailleurs en baisse préoccupante ces deux dernières années, suite à un refus de dérogation à la carte scolaire (DSDEN) pour les élèves admis en juin 2020 et juin 2021, refus qui n'avait jamais eu lieu auparavant. Le total actuel est de 38 élèves, au lieu d'une cinquantaine habituellement.

2.9 L'action culturelle, la communication et la diffusion

Le service « action culturelle, diffusion et communication » du Conservatoire a été créé lors de la re-fonte de l'organigramme en 2015. Avec le développement croissant des activités, ses missions ont été précisées au sein d'un pôle « développement artistique, action culturelle, communication et partenariats ».

Son responsable est chargé d'harmoniser la diffusion et d'aider à la réalisation des projets transversaux. Il a sous sa responsabilité les deux régisseurs et les animateurs des Pôles cultures numériques / MAO des sites de Romans et Valence.

✓ Les forces

○ La diffusion

Riche de ses deux auditoriums (260 places) sur chacun des sites, le Conservatoire déploie une programmation extrêmement riche tout au long de l'année en proposant en priorité la restitution de travaux d'élèves, des projets pédagogiques transversaux, des concerts professionnels d'enseignants ou d'artistes invités, constituant la « Saison » du Conservatoire.

Cette « Saison », même si elle est fortement orientée vers le répertoire « classique », a pour souci et vocation de présenter l'ensemble des disciplines et des esthétiques enseignées au Conservatoire.

En parallèle, de nombreux partenariats sont formalisés avec les institutions culturelles du territoire (Théâtre de la Ville de Valence, LUX Scène nationale, La Comédie de Valence (CDN), Musée de Valence, etc.), le réseau des médiathèques, des structures associatives telles que les JMF, les scènes conventionnées (*Train Théâtre*), *La Cordo* (Smac), *JAV*, *Le festival d'un jour - L'ÉQUIPÉE*, ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur (ÉSAD, ÉSISAR...). Ces partenariats permettent la création et la diffusion de projets pédagogiques, artistiques et culturels que le Conservatoire, seul, ne pourrait développer, et sont assurément une plus-value qui profite à l'ensemble de ses usagers.

Dans un souci de professionnalisation constante des équipements, une mise à niveau technique et sécuritaire de l'auditorium du site de Valence a été réalisé en 2016 (mise aux normes des perches, remplacement complet du système son).

Au fil des ans, le Conservatoire est ainsi devenu un acteur culturel majeur du territoire, qui développe des actions ambitieuses et innovantes au service de la collectivité, malgré un budget très contraint et des équipes qui travaillent souvent en sous-effectif par rapport au volume de ses activités. Il conviendra de réfléchir et d'adapter le nombre d'évènements par rapport à la capacité des équipes.

○ La communication

Un gros travail sur la politique et les outils de communication a été effectué, aboutissant à la création d'un site Internet propre au Conservatoire, et regroupant les deux sites de Romans et Valence. Sous l'autorité du responsable action culturelle, communication et partenariats, deux agents (un sur chaque site) ayant développé de réelles compétences dans le domaine, ont pour mission de mettre à jour le site Internet et d'assurer la promotion des différentes activités du CRD sur les différents types de supports (affiches, écrans d'accueil sur site, réseaux sociaux, etc.).

Pour les supports communs, le service communication de l'agglo, en concertation avec la direction du Conservatoire, prend en charge la réalisation et l'impression du guide pratique annuel, de la plaquette d'inscription des CHAM / CHAD, de la plaquette présentant la « Saison culturelle », ainsi que la communication sur la campagne d'inscriptions et les journées « Portes Ouvertes ».

✓ Les faiblesses

Le CRD est impacté par de son succès et cela se traduit principalement par :

- Un travail important pour actualiser la communication.

- Les problèmes liés à une surcharge de travail pour les régisseurs, et plus largement pour l'ensemble des équipes (techniques, administratives et enseignantes).
- Le problème de la gestion des auditoriums à Valence et Romans, qui sont conjointement utilisés par le CRD et des associations, *JAV* et *La Cordo*, chacun proposant une programmation annuelle très riche, mais qui peuvent aussi servir de salle de cours et d'auditions (par manque de place, et de salle d'orchestres notamment), ainsi que pour des manifestations externes.

Nous développons des événements « hors les murs » et des partenariats, ce qui a tout son sens pour irriguer le territoire de l'agglomération, mais ne résout pas forcément les questions liées à l'emploi du temps des équipes.

La capacité d'accueil de nos salles pose aussi parfois problème, lors de projets qui font intervenir un grand nombre d'élèves (parfois, les familles ne peuvent même pas assister au spectacle, malgré la multiplication des dates...).

La programmation doit s'anticiper le plus tôt possible, en concertation avec tous les partenaires et en devant faire face à d'importantes contraintes de plannings.

2.10 Les locaux - logistique

Si le bâtiment de la Cité de la Musique de Romans est un outil moderne, neuf, et très bien équipé, celui de la Maison de la Musique de Valence est beaucoup plus ancien, vieillissant et demande une maintenance technique suivie.

Le manque de salles sur le site de Valence est un problème récurrent.

L'ouverture de quatre salles supplémentaires à l'automne 2016 n'a pas solutionné le problème du manque de place.

Des travaux de réaménagement des locaux du rez-de-chaussée ont pourtant été lancés pour palier à ce manque d'espace pédagogique en récupérant les locaux de l'ancienne bibliothèque du quartier Polygone.

Un nouvel accueil a été réalisé pour installer une personne chargée d'accueil sur le site de Valence, séparant la direction et l'administration du flux important des usagers et professeurs.

Cependant, la vétusté des locaux, mal isolés, engendre des conditions de travail très difficiles (bruit, mauvaise insonorisation entre salles, et très mauvaise isolation thermique).

Un important projet d'une réhabilitation complète du site de Valence est en cours de réflexion, avec pour objectif prioritaire la création de nouveaux espaces pour la pratique de la musique et de la danse.

Un rappel du projet MMD

La Maison de la Musique et de la Danse a ouvert en 1998. Classé ERP 3^e catégorie type R-L., elle abrite trois structures : le Conservatoire à rayonnement départemental, l'association Jazz Action Valence (JAV), les classes CHAM, et une médiathèque de quartier qui a déménagé à la fin de l'année 2020 sur le site Latour-Maubourg, nous permettant à court terme de transformer l'espace en salle des professeurs et en salle d'études pour les CHAM / CHAD.

Lorsque les activités du Conservatoire cessent, les associations prennent le relais et sont accueillies jusqu'à 22h30 dans les salles de cours qui se transforment en lieux de répétition.

À l'origine, le bâtiment était conçu pour 700 élèves, alors qu'il en accueille aujourd'hui plus du double, créant ainsi des tensions croissantes dans l'organisation des activités, notamment celles du CRD et de JAV.

Ce problème de place récurrent entrave le bon fonctionnement du lieu et engendre des difficultés qui mettent à mal la qualité et les conditions de travail du personnel enseignant.

En effet, les espaces actuels sont trop restreints compte tenu de l'augmentation croissante des effectifs du Conservatoire. Les cours se déroulent parfois dans des salles peu adaptées (ex : le chant ou les musiques actuelles) et les plannings sont de plus en plus difficiles à organiser.

Les studios de danse du Conservatoire

Concernant les studios de danse utilisés par le Conservatoire, ils sont complètement saturés. À Valence, le seul studio de la MMD ne suffit plus pour accueillir les cours relatifs à l'emploi du temps du département. Nous devons solliciter de manière régulière le studio du Théâtre de la Ville, ce qui fragilise notre organisation.

À Romans, la distance entre le **studio de danse** du **Théâtre des Cordeliers** et la Cité de la Musique ne facilite pas le travail pédagogique et les échanges, et nuit au rayonnement de la pratique chorégraphique sur ce secteur. Comme celui du **Théâtre de Valence**, il est aussi sollicité par d'autres activités propres à la programmation lieu, ce qui entraîne des conséquences néfastes sur la continuité pédagogique, voire parfois l'obligation d'annuler certains cours.

Depuis 2018, le site de Romans peut bénéficier du studio des **Nouvelles Planches** à proximité de la Cité de la Musique.

Sur les deux sites, compte tenu des effectifs, il faut considérer cette question de locaux comme prioritaire et imaginer des dispositifs pérennes dans le temps.

Le projet global de réhabilitation de la Maison de la Musique et de la Danse de Valence devrait permettre la création de 2 studios de danse et d'une salle d'Art Dramatique sur le site de Valence.

PARTIE 3 : PERSPECTIVES

1/ Orientation stratégique du projet d'établissement, feuille de route par missions et domaines de compétences

Enseignement artistique

- Dans le cadre du projet de territoire, création du Réseau des écoles de musique du territoire de l'agglomération VALENCE ROMANS.

À l'horizon de l'extension du Conservatoire site de Valence :

- Demande d'un label CRR d'ici 2026-2027.
- Demande d'agrément pour les classes CPES (Classe Préparatoires à l'Enseignement Supérieur) en danse classique et contemporaine) / ouverture esthétique vers la danse urbaine ou « Street dance ».
- Création d'un cursus art dramatique
- Développement de la classe de musique à l'image

Éducation artistique et culturelle

- Réflexion et étude sur l'avenir des IMS (Intervention en Milieu Scolaire par les DUMISTES).
- Partenariat avec l'Éducation nationale
- Reconfiguration des CHAM primaires à Valence sur le site Bayet
- Nouvelle CHAM / CHAD à Paul VALÉRY de Valence
- Réflexion sur la création de CHAM primaires à Romans
- Continuité des cursus aménagés en Lycée sur Valence

Élargissement des publics

- Développement de l'action d'élargissement des publics, égalité d'accès et accessibilité pour tous : ateliers de musique adaptés (musique et handicap).

Actions culturelles et partenariats

- Le Festival de musique ancienne (*Les Envolées Baroques*)
- Faire vivre les partenariats avec les acteurs culturels du territoire, notamment avec La Cordo, JAV, Lux Scène nationale, La Comédie, le Train Théâtre, le Théâtre de la Ville, le CPA.
- Partenariat avec les SPAHIS à reprendre et conforter (formation continue des musiciens militaires, échanges et projets)

Missions de création et de recherche

- Conforter le projet de Laboratoire de recherche TIRALC (Technologie, Recherche Artistique, et Création) entre les étudiants de l'ÉSISAR, de l'ÉSAD et du CRD.
- Conforter le festival MICROMUSIC de 2017 autour du numérique et des nouvelles technologies (restitution des travaux de recherche TIRALC)

Projet de territoire : adapter les sites du Conservatoire pour un meilleur accueil des usagers

- Réhabilitation et extension de la Maison de la Musique et de la Danse avec la création de 2 studios de danse et d'une salle d'art dramatique, d'une salle d'orgue, etc. (soit + de 1000 m2)

2/ La MMD, « clef de vôte » du projet d'établissement

Pour un meilleur accueil des usagers, la réhabilitation et l'extension de la Maison de la Musique et de la Danse fait partie des axes culturels majeurs du projet de territoire de la collectivité.

(Voir en ANNEXE 16 : cahier des charges projet MMD)

Site de Valence, vers une restructuration complète de la MMD

Après une extension du rez-de-chaussée de 173 m² en 2016, une réflexion de fond a été menée depuis 2019 pour un projet global de rénovation et d'extension de la Maison de la Musique et de la Danse de Valence. Cela s'avère indispensable au regard des conditions de travail de l'ensemble du personnel. Dans l'attente de ce grand projet, un nouvel accueil a été réalisé fin 2021 au centre du hall, avec un nouveau poste de chargé d'accueil.

Plusieurs objectifs ciblés :

- Amélioration de l'accueil des usagers
- Création de plus d'espaces pédagogiques et administratifs y compris pour JAV
- Retour des classes CHAM primaires au Groupe Scolaire BAYET pour les enseignements généraux
- Rénovation de l'ensemble du bâtiment (isolation thermique, climatisation)
- Création de plusieurs salles de cours répondant aux critères et normes hygrométriques, thermiques et phoniques en fonction de la discipline.
- Création de 2 studios pour l'enseignement de la danse selon les normes attendues (cf. plan danse)
- Création d'une salle d'orgue et achat d'un instrument
- Création d'une salle d'art dramatique

Ces travaux tant attendus se réaliseront en 5 phases et sur site occupé.

Le projet intégrera une nouvelle configuration du bâtiment et une nouvelle organisation de l'enseignement CHAM primaire.

En attente d'une présentation de l'AMO et d'un programme bien défini, le budget global de ce projet atteindra les 6 millions d'euros (somme inscrite au PPI).

Ce projet est piloté en « mode projet » par la collectivité, avec un chef de projet et une équipe émanant des différents services concernés (DCBAG)

Échéance prévue de la fin des travaux : 2026.

Site de Romans

Concernant le site de Romans, très bien équipé et plutôt assez récent, seul le **besoin** d'un **studio de danse** dédié complètement au Conservatoire ou en remplacement de celui du Théâtre des Cordeliers lorsque celui-ci est réquisitionné se fait cruellement sentir. Un autre studio est utilisé à proximité du site : le studio des « Nouvelles Planches ».

3/ L'enseignement chorégraphique au Conservatoire : ouverture esthétique et pôle d'excellence

Le précédent projet d'établissement présentait un *Plan danse* visant à développer l'activité, en particulier pour la danse contemporaine au regard des critères de classement pour le label CRD.

Aujourd'hui, avec un cursus complet sur chaque esthétique, il paraît judicieux de repositionner l'enseignement de la danse par site en termes d'esthétiques.

Comme expliqué dans notre **Partie 2**, les effectifs en danse classique sur Romans étant assez faibles, une réflexion de fond s'est imposée pour revoir la pratique de la danse sur chaque site.

Cette nouvelle organisation se positionnera de manière évidente et corolaire dans la perspective du projet de restructuration du site de Valence avec la création de **2 studios**, le site de Romans restant dépendant de la mise à disposition du studio des Cordeliers pour la danse classique, et de celui des Nouvelles Planches pour la danse contemporaine.

Proposition :

Compte tenu de l'environnement logistique de chaque site et du projet de restructuration de la Maison de la Musique et de la Danse sur Valence, la pratique chorégraphique de chaque équipement sera donc repositionnée et adaptée en fonction des meilleures possibilités d'accueil.

Le site de Romans proposera un cursus complet de danse contemporaine jusqu'au 3ème cycle et cycle diplômant, ainsi qu'un cursus en danse classique 1er et 2e cycle jusqu'au BEC (Brevet d'Études Chorégraphiques).

Il proposera également dès février 2023 la pratique de la danse hip-hop avec un stage qui sera organisé à la Cité de la musique de Romans. En effet, la pratique du hip-hop ne nécessite pas de studio spécifique comme pour la danse classique et pourra donc s'adapter sans contrainte aux espaces pédagogiques de la Cité de la musique ou éventuellement du studio des Nouvelles Planches à proximité du site.

Le site de Valence se positionnera sur la pratique de la danse classique avec une ambition d'obtenir l'agrément ministériel. Et sur le double cursus classique/contemporain en CHAD (Classe à Horaires Aménagés Danse) afin de conforter une pratique intensive de la danse et de préparer les élèves aux études supérieures.

Le 3e cycle de danse classique sera par conséquent progressivement installé sur le site de Valence et d'autant plus conforté dès la réalisation des 2 studios prévus dans le cadre du chantier de rénovation déjà évoqué.

Cette nouvelle organisation aura un intérêt pédagogique très positif pour la progression des élèves en cycle 3, en cycle diplômant et CPES (classes préparant à l'enseignement supérieur) de danse classique et positionnera notre conservatoire comme véritable pôle d'excellence pour la danse.

Voici en termes de postes ce que sera la nouvelle organisation de l'enseignement de la danse sur les deux sites :

Site de Romans :

Mutualisation du poste ATEA 20h sur les 2 sites. :

Ce poste de danse classique verra son volume horaire réparti entre les 2 sites en fonction des besoins avec à terme le 1er et 2e cycle sur Romans et le reste des heures qui permettront de renforcer le 3e cycle et le cycle diplômant et futur CPES dès l'obtention de l'agrément.

Ouverture esthétique : création d'ateliers de danse urbaine.

Cet atelier de danse urbaine, commencera à s'installer sur le site de Romans avec un stage de danse hip-hop dès février 2023.

Cette première initiative permettra d'envisager une suite et peut-être de construire progressivement un cursus en danse hip hop.

Site de Valence :

La création d'un double cursus en danse classique - danse contemporaine pour les 2e cycles horaires aménagés (CHAD) renforcera notre attractivité sur cette filière.

Le 3e cycle de danse classique et contemporaine devra à terme être proposé en horaires aménagés en Lycée (filière Technique Musique et Danse si possible) pour faciliter ce parcours de formation exigeant pour des lycéens.

Pôle d'excellence : le renforcement du 3ème cycle et du cycle diplômant en danse classique sur Valence permettra une meilleure expertise sur ce domaine, une montée en puissance, pour déposer un dossier de candidature pour l'obtention de l'agrément CPES du ministère de la culture.

Conclusion :

Un nouveau positionnement esthétique par site, pour une ouverture vers un nouveau public, et la création d'un pôle d'excellence en danse classique et contemporaine, telles seront les actions de ce projet d'établissement pour l'enseignement de la danse.

Pour cela il conviendra de :

- Conforter le professeur de danse contemporaine ATEA sur un temps complet à 20h (+4h)
- Mutualiser le poste d'ATEA 20h danse classique sur Romans et Valence afin de renforcer l'enseignement de la danse classique sur Valence pour une plus grande exigence au regard du classement CRR, et du niveau attendu.
- **Créer une nouvelle dynamique autour de la danse hip hop** sur le site de Romans.
- **Proposer et favoriser la création** en partenariat avec l'éducation nationale et **un Lycée** sur le secteur Valentinois, d'un **aménagement d'horaire** pour les 3^e cycle afin de leur permettre de concilier pratique artistique et études générales dans les meilleures conditions, et favoriser ainsi un pôle d'excellence.

À cela, il sera nécessaire de réévaluer l'accompagnement de la danse avec un volume supplémentaire de 10 heures.

Présentation du Stage de danse hip-hop en février 2023 :

Afin de commencer la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses orientations politique, le conservatoire souhaite organiser en février 2023 un stage de découverte de la danse hip-hop, à la fois pour son public interne d'élèves pratiquant la danse classique et/ou la danse contemporaine et pour un public extérieur. Ce stage préfigure la mise en place dans l'avenir d'un cursus de danse hip-hop au sein du conservatoire.

À cette occasion, un partenariat a été établi avec avec la compagnie Kham, en faisant également intervenir le danseur et chorégraphe Lionel FREDOC afin de favoriser les échanges avec des professionnels du territoire.

Originaire du Laos, Olé Khamchanla découvre la danse hip-hop en 1990 et se perfectionne dans les techniques du Popping notamment. Il pratique ensuite la danse contemporaine au côté des chorégraphes Abou Lagraa et Monica Casadei, avant de se former en danse traditionnelle lao et Thaï en 2006. Peu à peu, il trouve un vocabulaire chorégraphique singulier, façonné de ces trois styles de danse. Co-chorégraphe de la compagnie A'Corps de 1996 à 2010, il fonde sa compagnie, KHAM, dans la Drôme en France en 2011. Les chorégraphies d'Olé mêlent la danse et d'autres formes d'expression comme le théâtre, la vidéo, la musique, ou la peinture, et interroge l'humain et sa complexité. En outre, Olé collabore fréquemment avec des artistes d'Asie du Sud-Est, et en particulier avec ceux du Laos qu'il accompagne depuis 2007. Il y dirige notamment le festival international de danse contemporaine Fang Mae Khong créé en 2010.

Le danseur et chorégraphe Lionnel Frédoc est cofondateur de la Cie ACCRORAP avec Kader ATTOU, Mourad Merzouki (Cie KAFIG), Eric MEZINO (CiEGO). Depuis 2000, il propose des conférences dansées sur l'histoire du mouvement hip-hop. Il est également formateur de formateurs en danse Hip-hop à la Maison de la Danse de Lyon (2003-2004), référent pédagogique au CCN de La Rochelle (2015-2021), et responsable des trainings (jam danse). Il est chorégraphe et danseur interprète de la Cie AYAK'CHA.

Ce stage sera donc organisé du **6 au 10 février 2023** à la **cité de la musique de Romans** ainsi qu'au **studio des nouvelles planches** de Romans, salle de danse mise à disposition du Conservatoire par la ville de Romans.

Ce stage concernera les élèves de 2^e et 3^e cycles du Conservatoire, mais sera également ouvert aux personnes extérieures dans la limite des places disponibles.

La mise en place de ce stage nous permettra de sonder en quelque sorte l'intérêt des élèves pour cette pratique et d'envisager l'avenir pour une pratique plus régulière.

Enfin, à l'issue de ces stages, une **étude complète** devra être menée pour rechercher **les partenariats possibles sur le territoire** avec les cours privés en **danse urbaine / hip-hop** permettant ainsi d'externaliser des cours et de donner de la souplesse pour des ateliers vers cette nouvelle esthétique. Il est prévu de se rapprocher d'autres conservatoires déjà engagés dans cette voix novatrice de l'enseignement artistique en hip-hop.

4/ La formation *Musique à l'image* renforcée

Pour valoriser efficacement cette formation, il faut avant tout passer par une communication beaucoup plus percutante et efficace.

Plusieurs outils pourraient améliorer cette faiblesse constatée :

- La création d'une page internet sur le site du Conservatoire comme vitrine.
- La mise en place d'un lien sur le site du Conservatoire et sur le site de *La Cartoucherie* afin de profiter du rayonnement de chaque structure.

La page devra proposer le détail de la formation, des photos des lieux d'enseignement, les biographies des formateurs et des exemples de parcours d'étudiants ayant suivi la formation.

Il s'agira également de bien mettre en avant les partenariats avec le **Festival d'un jour, Lux Scène nationale** (sur Viva cinéma), **Valence scénario**, l'École Brassart Grenoble et les ciné-conférences. La page pourra être actualisée tous les ans.

Enfin, cette page doit aussi intégrer de manière claire un lien pour l'inscription, les prérequis et le calendrier d'envoi des dossiers, de l'admissibilité et de l'admission. Elle pourra être mise en avant sur les réseaux sociaux avec une publication de rappel en période d'inscriptions.

La page internet est l'outil principal de communication, le travail autour de son référencement est la clef de son succès, il est donc primordial de travailler ce point pour que la formation ressorte dans les moteurs de recherche.

Le Conservatoire, et cette classe de *musique à l'image*, pourrait également s'illustrer lors du Festival d'Annecy, avec la tenue d'un stand par exemple dans l'espace dédié aux formations, stand tenu en alternance par les étudiants et anciens étudiants qui profiteraient en échange d'un *pass* d'une journée sur le salon professionnel.

L'essai pourrait être fait une année pour estimer le rayonnement et le nombre de contacts pris. Annecy paraît être le meilleur choix du fait de la spécificité du pôle de *La Cartoucherie* dans le secteur du cinéma d'animation.

Pour terminer, la qualité de la formation proposée pourra être étayée et confortée dans son attractivité, en la complétant avec des cours de MAO, d'écriture, d'harmonie et d'orchestration. L'initiation à la direction d'orchestre devra également être poursuivie.

5/ Projet de Création d'un cursus d'art dramatique

Dans le cadre du « SCHÉMA D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE ART DRAMATIQUE » de 2005, ce cursus permettra à terme d'offrir une formation initiale complète en théâtre du cycle 1 au cycle 3.

L'objectif pédagogique se portera sur deux facettes de cette discipline :

- Une approche globale du théâtre
- Une formation de l'acteur

Son ambition étant de transmettre les règles du jeu théâtral fondé « sur la représentation de l'homme au monde ».

L'organisation pédagogique de l'apprentissage du théâtre pourra se compléter dès le cycle 2 avec la technique vocale pour un travail de la respiration, du souffle et du placement vocal, ainsi qu'une approche chorégraphique pour la gestion du corps et la conscience corporelle.

Le cursus présentera 3 cycles :

- Premier cycle de détermination
- Deuxième cycle pour l'enseignement des bases
- Troisième cycle pour l'approfondissement des acquis

Si un dispositif d'éveil théâtral peut se mettre en place à partir de 8 ans par petits groupes, le 1^{er} cycle sera destiné à des élèves d'un âge minimum de 15 ans.

Le projet sera tout d'abord de travailler sur cette tranche d'âge.

Il s'agira de former une cohorte d'élèves en 1^{er} cycle la première année et de progressivement monter les 3 cycles en 3 années.

Le temps moyen de présence hebdomadaire de chaque élève pourrait être envisagé comme suit :

- 1^{er} cycle : de 3 à 4 heures
- 2^e cycle : de 3 à 6 heures
- 3^e cycle : de 6 à 12 heures

L'effectif pourra atteindre 25 à 30 élèves sur l'ensemble du cursus pour un enseignant assurant un service de 16h par semaine.

La durée moyenne du cursus sera de 4 ans (3 à 6 ans).

Durant le cursus, comme pour l'enseignement chorégraphique, des stages seront proposés aux élèves : marionnettes, masques, clown, écriture, théâtre gestuel, exploration des formes théâtrales, scénographie, et mise en scène.

Un partenariat incontournable est à construire avec La Comédie de Valence (CDN).

Afin d'imaginer un cursus post formation initiale, des pistes pourront être étudiées avec l'Université Grenoble Alpes (UGA) et sa section valentinoise « Art du spectacle » et « Lettres Modernes », permettant d'imaginer un certificat d'études théâtrales et/ou un « DEUS Théâtre ».

Le projet pédagogique et l'organisation précise de ce département sera élaboré avec l'enseignant(e) en charge de la classe.

La temporalité de la création de ce cursus sera corollaire aux travaux du site de Valence avec une échéance vers 2027.

ACTIONS	MOYENS	ÉCHEANCE
Compléter le département danse en développant la formation en danse contemporaine	+ 4h ATEA Danse contemporaine à Romans	2024
Conforter l'accompagnement de la danse et instrument	+20 ATEA sur Valence et 2 temps	2024 -2025
Réorganisation des parcours par site	Renforcement de l'enseignement en danse classique sur Valence (Mutualisation du poste ATEAP sur les deux sites)	2025-2026
Ouverture sur l'esthétique de danse urbaine à Romans	Construire un partenariat avec une école Ou création d'heures Conseil pédagogique auprès du CRR de Chalon	2024-2025-2026
Création d'une salle d'orgue	Achat d'un instrument harmonisé pour la salle	2025-2026
Développer l'attractivité de la classe de composition de musique à l'image	+ 2h d'orchestration (redéploiement) Plan communication sur la formation Partenariats à développer	Septembre 2022 -2023 à 2027
Création d'un Cursus art dramatique	Poste de PEA 16h à terme Stages Enseignement optionnel en interne (technique vocale et corporelle)	2027

6/ L'éducation artistique et culturelle

L'ex-Pays de Romans employait quatre Dumistes, rattachées au Conservatoire et transférées depuis à Valence Romans Agglo, pour un total de 41,75 heures d'interventions par semaine, soit 2,09 ETP.

Les Dumistes, rattachées au Conservatoire (site de Romans), participent pleinement à sa mission d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), fortement encouragée par le ministère de la Culture et le Conseil départemental. Œuvrant à l'éducation musicale d'un nombre important d'enfants du territoire (environ 1500 par an pour 2,09 ETP), de toutes origines sociales et géographiques, elles créent un **lien fondamental entre l'établissement spécialisé et l'ensemble des composantes de la population**, y compris celles, **rurales ou défavorisées**, qui s'y adressent le moins spontanément. Cela, à travers les projets musicaux menés dans les classes, aboutissant régulièrement à des représentations à l'auditorium de la Cité de la Musique, accompagnés par des ensembles instrumentaux composés d'élèves du Conservatoire.

Le choix de ce mode d'EAC avait été encouragé par la Communauté de Communes du Pays de Romans afin de consolider les liens du Conservatoire avec le secteur rural ; le Conservatoire de Valence, plus longtemps porté par la ville, avait développé le dispositif « CHAM primaire », également intéressant en termes de démocratisation culturelle, mais moins accessible aux communes rurales pour des raisons d'éloignement. Les Classes à Horaires Aménagés ont été moins développées côté Romans : il n'existe pas de CHAM primaire pour le site de Romans, alors qu'elles sont au cœur du projet de Maison de la Musique et de la Danse de Valence (école et Conservatoire partageant les mêmes locaux). Le site de Valence a également développé des « CHAD » (CHA Danse), qui n'existent pas non plus côté Romans.

Dans le contexte de la **nouvelle intercommunalité**, les élus ont décidé de conserver l'existant et d'assumer cette disparité de choix territoriaux en matière d'EAC, chaque site du Conservatoire ayant cependant son volet d'EAC, qui n'a cependant pas la même philosophie :

- Dumistes + CHAM secondaire à Romans
- CHAM primaire et secondaire + CHAD secondaire à Valence

Les **CHAM primaire** sur le **site de Valence** relèvent en effet plus de l'enseignement artistique sur un temps aménagé, que de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Quoiqu'il en soit, il conviendrait à partir d'un état des lieux des autres Dumistes exerçant sur le territoire, de proposer aux communes et à l'éducation nationale une convention générale leur permettant un partenariat pédagogique avec le Conservatoire (convention ne représentant aucun coût : prêt de partitions et matériels, réalisation et valorisation de projets communs avec le Conservatoire, etc.).

Par ailleurs, il pourrait être envisagé une extension du plan « Musique à l'école » à l'ensemble de l'agglo selon divers scénarios possibles, en fonction des possibilités de moyens alloués à ce plan généralisé (de la création de 1 à 12 postes de Dumistes), du choix des modalités pédagogiques (cycles semestriels ou annuels d'interventions, 1 à 3 cycles au cours de la scolarité), ou encore du ciblage des écoles concernées : toutes les écoles / écoles « prioritaires » n'ayant pas encore de Dumistes (selon état des lieux et de façon complémentaire à une convention avec les autres), ou situées en REP ou en milieu rural / écoles choisies sur appels à projets pilotés par l'Éducation Nationale (circonscriptions de Romans et Valence).

Toutes ces hypothèses sont encore en cours de réflexion. L'arbitrage retenu sera celui de garder le dispositif actuel qui est le fruit de l'histoire des différents territoires.

Une note spécifique d'accompagnement est produite à cet effet.

(Voir Annexe 6 : note IMS)

ACTION	MOYENS / PILOTE	ÉCHÉANCE
État des lieux des IMS au niveau de l'agglomération	Envoi d'un questionnaire <i>google form</i> à toutes les communes	2022
Arbitrage politique sur la question des IMS	Élues Garder le dispositif existant sans développement	2023
Moyens supplémentaires alloués ou maintien du dispositif existant	-	2023

Évolution des partenariats avec l'Éducation nationale : classes à horaires aménagés

L'élémentaire :

Une réflexion est actuellement engagée pour créer une classe CHAM ou CHAV sur le secteur romanais. Cependant, l'éloignement de la Cité de la Musique des écoles primaires de la Ville de Romans rend la réflexion plus complexe au niveau logistique. Par ailleurs, cette CHAM primaire demanderait des moyens humains supplémentaires au niveau des enseignants et de la logistique (cours de FM).

Sur Valence, l'évolution des CHAM primaire du groupe scolaire Albert BAYET, nous a amené à repenser la première année de CE1 comme une année de découverte et non une année d'apprentissage.

En effet, le choix instrumental, pour certains enfants dont les familles sont assez éloignées de cette culture, n'était pas satisfaisant pour nous. De plus, pour quasiment tous les instruments, ce choix se faisait rapidement, sans véritable réflexion et trop tôt.

L'objectif serait, pour le CE1, de proposer une année découverte dans laquelle tous les enfants auront le même niveau d'apprentissage, de connaissance, le même rythme, combinant la pratique vocale en chorale, la formation musicale, la rythmique corporelle, et les ateliers de découvertes instrumentales et par esthétique (musiques actuelles, musique ancienne, etc.). Une souplesse pourra être accordée aux enfants qui ont déjà fait le choix d'un instrument ou qu'ils l'ont déjà commencé, en particulier les cordes qui peuvent débiter souvent à des âges plus jeunes, les tous premiers pas se faisant sur des instruments petites mains (violons, altos, violoncelles, etc.).

Enfin, cette CHAM avec le groupe scolaire BAYET sera relocalisée dans le bâtiment de l'école, favorisant ainsi une vraie mixité et une vraie inclusion des élèves musiciens avec les autres. Cette relocalisation sera concomitante avec le projet de réhabilitation de la Maison de la Musique et de la Danse.

Sur le site de Romans, un projet avec l'école Jean ROSTAND est en cours d'élaboration.

Il s'agirait d'un projet d'orchestre à l'école avec des instruments à cordes.

Ce dispositif serait une préfiguration d'une éventuelle future CHAM primaire sur le site de Romans, qui conforterait les CHAM secondaire du Collège André MALRAUX.

Le secondaire :

Dès septembre 2022, un nouveau partenariat avec le Collège Paul VALÉRY mettra en place une nouvelle 6^e CHAM sur le site de Valence, afin de créer à terme 4 classes CHAM instrumentales jusqu'à la 3^e.

Le Lycée :

Une demande a été par ailleurs formulée auprès du Rectorat et de la Direction des services académiques pour demander la création d'une filière TMD en lycée sur le site de Valence, permettant ainsi de créer une continuité de cursus pour les élèves passionnés qui se destinent à des études exigeantes, et/ou à une voie préparatoire à l'enseignement supérieur.

La configuration de cette filière TMD contribue, on le sait, à favoriser les réussites de nos étudiants passionnés par leur pratique artistique, mais tellement contraints dans un double cursus lycée / conservatoire qui les amène parfois à renoncer à leurs rêves.

Un aménagement d'horaires en Lycée pour la danse et la musique en partenariat avec un Lycée, serait dans un premier temps une avancée considérable pour soutenir ces jeunes artistes et les aider dans leur pratique.

ACTION	MOYENS / PILOTE	ÉCHÉANCE
Création d'une CHAM ou CHAV sur le site de ROMANS Création d'un orchestre à l'école Jean ROSTAND de Romans.	Marie Hortense LACROIX	En cours de réflexion
Création d'une nouvelle CHAM instruments au collège Paul VALÉRY	Didier VADROT et le Conseiller au études	Dès septembre 2022
Nouveau dispositif pédagogique en CE1 CHAM sur le site de Valence et réintégration des CHAM au sein du groupe scolaire BAYET	Conseiller aux études	Septembre 2022 Puis septembre 2024
Création d'une filière TMD	Didier VADROT	En cours de réflexion En attente de réponse du rectorat

7/ Les grandes évolutions du projet pédagogique

> Vers une pédagogie ouverte et innovante : les nouvelles orientations

Favoriser l'accès à tous les publics

Conséquence directe de la fusion des deux conservatoires drômois, une tarification unique a donc été mise en place dès la rentrée 2015.

Cette tarification sociale basée sur le calcul du quotient familial permet un accès à la pratique artistique pour le plus grand nombre. Elle a été réévaluée en 2021 lors d'une étude s'appuyant sur les tarifs des conservatoires de la région, et a conduit à une légère augmentation dès l'année scolaire 2021-2022. Cette étude avait également pour objet de prendre en compte les tarifs des écoles de musique de l'agglomération en évitant une concurrence tarifaire trop marquée, pour ne pas empiéter leur public captif.

Le Conservatoire reste cependant l'un des établissements d'enseignement artistique les plus accessibles de la Région et au niveau national.

L'accueil des enfants a été harmonisé et se fait sur les deux sites dès 5 ans dans un éveil pluridisciplinaire (musique et danse), qui permet à chaque rentrée scolaire une découverte de l'univers culturel et une sensibilisation beaucoup plus riche pour les plus jeunes.

Les classes d'éveil sont très demandées (155 inscrits en 2021-2022) et seront toujours confortées dans une démarche d'éducation artistique et culturelle pour assurer et guider les premiers pas de l'enfant au Conservatoire.

Le public amateur adulte toujours présent et demandeur peut trouver toute sa place et s'épanouir au Conservatoire dans la mesure des possibilités d'accueil avec des parcours adultes adaptés ou à la carte (cf. règlement des études, annexe 9).

Un conservatoire pour tous

Parcours Artistique Adapté (P2A) et « Musique Et Handicap »

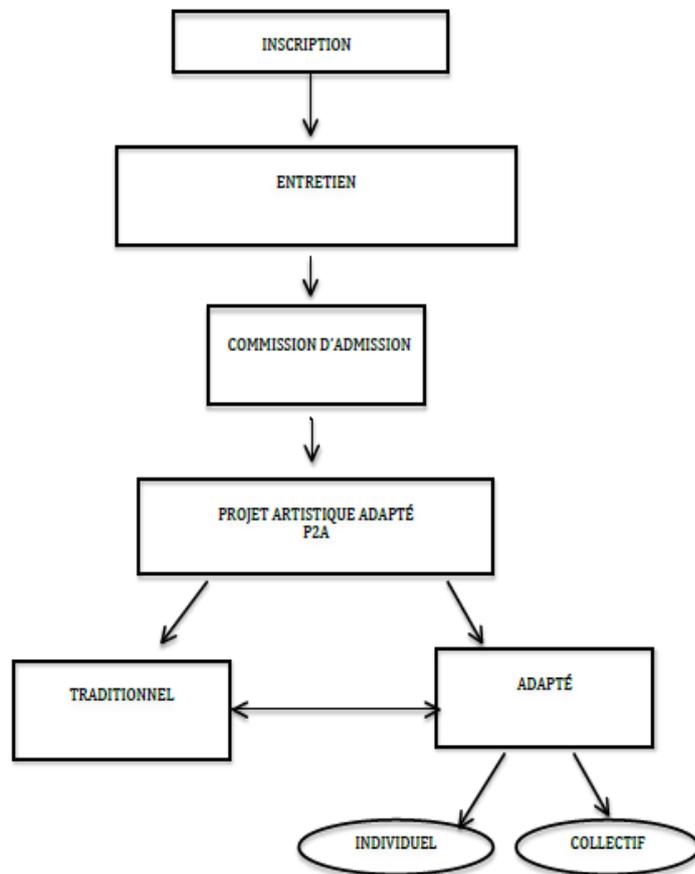
Depuis quelques années, une équipe d'enseignement s'est fortement mobilisée sur la question de l'enseignement adapté aux enfants atteints de troubles de l'apprentissage (DYS), ainsi que sur l'accueil d'enfants et d'adultes en situation de handicap mental.

Des ateliers de pratique musicale adaptée ont été mis en place depuis 2018, en veillant à une complète inclusion de ces élèves au sein de concerts et de projets pédagogiques.

Le résultat et le succès ne s'est pas fait attendre.

Depuis 2018 le Conservatoire a formalisé deux conventions avec l'IME de Triors et l'ADAPEI de Valence - Drôme (2020).

Les enseignants sensibilisés à ce sujet se forment à ces problématiques pédagogiques afin d'acquérir de nouveaux outils et de nouvelles compétences.



été organisé en modules.

Ce dispositif initié par l'équipe du site de Valence a été ensuite mis en place sur le site de Romans.

Le principe de ces modules permet à l'élève de choisir un module thématique :

- Niveau 1 : rythmique, voix, projet, histoire et composition, fondamentaux.
- Niveau 2 : fondamentaux, voix, rythmique, composition, culture musicale, arrangement.

Et l'élève doit valider un module de chaque niveau pour valider le 2^e cycle.

Depuis 2021, un parcours P2A (Projet Artistique Adapté) a été mis en place pour organiser officiellement cet accueil et mieux gérer les situations pédagogiques qui demandent une attention particulière.

Un élève pourra être orienté suivant sa situation et son projet, soit vers un cursus traditionnel, soit vers un parcours adapté en individuel ou en collectif. Cela en lien permanent avec la famille, les éducateurs et l'équipe enseignante.

Si ce dispositif a relevé un certain enthousiasme de la part de l'équipe, il reste néanmoins à conforter et officialiser cette action dans le temps pédagogique, et la fiche de poste des enseignants en prévoyant également une coordination de l'équipe concernée.

La Formation musicale : évolution, ouverture et points d'ancrages

Depuis 2018, le deuxième cycle de formation musicale pour les musiciens a

L'élève est ainsi acteur et « responsable » de sa formation et construit lui-même son parcours de formation musicale globalisée en lien direct avec sa pratique instrumentale, selon ses goûts, ses points forts ou au contraire ses points faibles.

Ce dispositif maintient la motivation des élèves, mais suite à la concertation, il paraît nécessaire de garder sur chaque module une base de fondamentaux pour maintenir une pratique de la lecture, de la métrique et de l'écoute intérieure.

Il est en effet important de veiller à consolider les acquis tout au long de l'apprentissage, et cela concerne tous les enseignants et tous les enseignements.

Le conservatoire vers la transition numérique, conséquence de la gestion de la crise sanitaire

Dès mars 2020, le Conservatoire a su s'adapter à une situation inédite et particulièrement complexe avec des cours à distance, et un suivi pédagogique soutenu et performant mais laissant les élèves un espace d'émancipation et d'autonomie, qui pour certains a été bénéfique.

Cette crise a cependant souligné les inégalités entre les publics, notamment ceux qui étaient éloignés des outils numériques. Ces difficultés ont également eu de fortes conséquences chez certains enseignants.

C'est la raison pour laquelle, la collectivité a décidé d'équiper chaque salle de cours d'un ordinateur, d'une caméra HD, d'une carte son externe et d'enceintes de haute qualité pour permettre à tous les enseignants une ouverture vers les nouvelles technologies, pouvoir assurer un meilleur suivi des élèves sur le logiciel métier, assurer une meilleure préparation de cours et une documentation virtuelle inépuisable.

Au niveau de l'action culturelle, la création d'un Auditorium virtuel a été une innovation technologique forte et a permis aux enseignants d'immortaliser les travaux de leurs élèves durant ces 2 années de crises sanitaires.

L'Auditorium virtuel continue à être alimenté pour des projets phares et importants.

Cet équipement apportera également une ouverture plus large vers les outils numériques déjà listés dans le précédent projet d'établissement.

Afin de répondre à cette transition numérique, un « référent numérique » a été nommé pour l'ensemble du Conservatoire, en y apportant ses compétences dans ce domaine, et en assurant des formations pour les enseignants.

Rappel de ce que peut apporter la technologie numérique à l'enseignement :

- Placer l'élève dans des logiques de création
- Individualiser la pédagogie en suivant la créativité, les goûts et envies des élèves
- Remettre l'élève dans des processus d'improvisation
- Permettre à l'enseignant de renouveler, de rendre plus dynamique et innovante sa pédagogie et son rapport avec l'élève
- « Immortaliser » les travaux des élèves sur support audio ou vidéo ;
- Développer des versions Web de l'enseignement (Tutoriel – référence - cours) ;
- Écouter et visionner des supports professionnels (salle d'écoute) ;
- Organiser des concerts ou spectacles intégrant la vidéo et accompagnement en temps réel.

Quelques propositions concrètes :

Développer des temps hors cursus, ouverts à tous. Ces temps sont actuellement proposés par le pôle ressources de la Cité de la Musique de Romans.

Possibilité de stages en période de vacances scolaire (musique à l'image, musiques électroniques, urbaines, utilisation logiciel).

Expérimenter l'alternance entre FM et MAO.

Former les professeurs via le pôle ressources et son animateur qui peut, via les services RH de l'agglomération, proposer des formations professionnelles en interne, et accompagner les professeurs vers l'autonomie en matière d'utilisation des outils numériques, pour l'intégrer au quotidien avec leurs élèves.

Un groupe de professeurs intéressés par la démarche a été constitué, il travaillera en collaboration avec le pôle ressources.

Présentation des outils disponibles au pôle ressources et leur utilisation :

> Enregistrement – création – arrangement

Séquenceurs audio disponibles : ABLETON – CUBASE – LOGIC PRO

Via des « sampler » devenus très performants, nous avons la possibilité d'arranger des compositions avec des instruments virtuels très proches de la réalité (Kontakt...)

> Improvisation – live – effets

Pour travailler l'improvisation et le direct :

Le logiciel *BAND IN A BOX*, spécialisé dans l'accompagnement et l'improvisation.

Le logiciel *ABLETON* : en plus d'être un séquenceur de référence, il permet de lancer facilement en temps réel des boucles, morceaux, quel que soit le format (audio, midi), au tempo ou dans la tonalité souhaitée. Il peut aussi fonctionner en mode Looper.

Le Looper : permet d'enregistrer des petites boucles en temps réel et de les assembler.

Multi-effets : permet à l'élève de réinventer les sons de son instrument, et de découvrir d'autres utilisations, de limiter les frustrations dues aux limites sonores de son instrument.

> Notation musicale

Nous disposons de deux logiciels de notation et édition musicale : *Finale* et *Sibelius*.

> Vidéo – image

La salle d'écoute permet de visionner des vidéos de grande qualité (multidiffusion 7.1), avec une excellente acoustique.

Le système multi-cam permet de réaliser des captations avec trois caméras à 360° de rotation, facilitant les montages vidéos pour les concerts.

> VJing

Le logiciel *Arkaos* permet de lancer des vidéos en temps réel sur différents supports : idéal pour monter des spectacles avec de l'image, pilotable par un contrôleur sans être contraint par le temps.

>Projet pédagogique « histoires chuchotées » (voir ci-après- et annexe)

ACTIONS	MOYENS	ÉCHÉANCE
Intégrer le numérique dans la pédagogie	Formation	À continuer
Formation et sensibilisation des enseignants au numérique	CRD formation interne sur le site de Romans	À continuer dans la formation professionnelle

Des disciplines à développer

Notre conservatoire est un pôle d'enseignement artistique important pour le territoire et particulièrement pour l'enseignement de certains instruments « rares » sur la Drôme et l'Ardèche. Ces quelques disciplines enseignées contribuent à consolider l'attractivité de l'établissement et du territoire et doivent pouvoir accueillir les demandes d'inscriptions. Certains postes devront donc être à conforter.

- La harpe

Classe ouverte en 2008 sur le site de Romans. Forte demande également : 12 élèves pour 6h de cours. La liste d'attente chaque année démontre un réel engouement pour cet instrument.

L'extension de la classe sur le site de Valence (2h) a permis d'accueillir des élèves en CHAM primaire, mais une augmentation de 2h supplémentaires aurait plus de sens pour une discipline très demandée et uniquement enseignée dans notre Conservatoire.

- Le tuba

Discipline importante notamment pour consolider les orchestres à vent, la pratique du tuba devient de plus en plus « populaire » et appréciée des élèves.

Une augmentation du volume horaire permettrait notamment d'accueillir en formation des musiciens militaires de la **fanfare des SPAHIS** pour laquelle un partenariat devrait être relancé.

- Département Musiques Actuelles

Afin de conforter sur les deux sites ce département phare du Conservatoire, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures en guitare électrique sur le site de Romans (+2h)

Par ailleurs, un besoin de développement est également nécessaire au niveau du chant musiques actuelles (+2h en chant MAA et +2h en clavier MAA).

- L'accompagnement au piano

Cette discipline fait partie intégrante de la formation de l'élève.

Les accompagnatrices ont un rôle important, mais elles sont en sous-effectif aussi bien sur les classes instrumentales que sur l'enseignement de la danse.

Un besoin se fait sentir pour la création d'un poste à 20h d'accompagnement au piano pour le site de Valence, mutualisé sur les classes instrumentales et la pratique de la danse.

Le renforcement du CPES, et le lien avec l'enseignement supérieur

Agréé depuis mai 2020 par le ministère de la Culture pour l'enseignement préparatoire supérieur pour une grande majorité de disciplines en musique, le Conservatoire souhaite développer et compléter cette liste avec d'autres instruments comme l'orgue, la percussion, la viole de gambe, et bien-sûr les disciplines chorégraphiques.

Ce cycle (voir présentation en **Partie 1**) est un véritable pôle d'excellence pour promouvoir l'enseignement artistique pré-supérieur et supérieur sur le territoire.

Depuis quelques années, un lien fort s'est construit dans cette logique avec l'ESAD (École supérieure d'art et de design) et INPG – ESISAR autour de laboratoires d'expérimentation et de recherche (TRAC) constituant un module à part entière pour les étudiants. (Voir ci-après- chapitre action culturelle, partenariats et création).

Concernant TRAC, ce dispositif a vocation à faire partie intégrante des modules pour étudiants en CPES.

La création et l'invention au Conservatoire

Organisation d'un pôle ou département « création-invention » regroupant les disciplines de MAO, d'improvisation, d'écriture, de composition de musique à l'image, le dispositif TRAC, et également l'atelier « histoires chuchotées » pour les enfants à partir du CE1.

Un professeur serait référent de ce nouveau département afin de coordonner la synergie des différentes composantes.

Dès septembre 2022, l'atelier « Histoires chuchotées » sera proposé au CHAM CE1 comme atelier complémentaire. (Voir annexe 15)

« Histoires Chuchotées » :

Les « histoires chuchotées » sont une expérimentation pédagogique ouverte sur le développement de l'invention et de la créativité chez l'enfant. Initiées par un enseignant, elles sont créées à partir d'un dispositif électroacoustique de création audio 3D. Celui-ci est composé d'un micro binaural permettant de restituer une écoute 3D du son, de deux micros contacts, d'une carte son, d'un ordinateur, du logiciel Live Ableton, d'un système d'écoute incluant trente casques audios sans fil et d'un parc à objets-instruments.

Ces histoires chuchotées acheminent les élèves à réaliser en petits groupes des créations sonores à partir d'objets-instruments (tout type de corps sonore pouvant produire du son).

L'apport de textes comme support de création (poème, littérature de jeunesse, romans, archives, etc.) participe à nourrir le processus d'invention et contribue à l'élaboration de la forme musicale. Les objectifs pédagogiques sont de :

- stimuler l'imaginaire des élèves par l'exploration sonore d'objets-instruments.
- appréhender les paramètres du son (timbre, durée, hauteur, intensité, spatialisation).
- spécifier les modes de jeu (action de mettre en vibration un corps sonore).
- caractériser l'enveloppe des corps sonores (matière, forme, résonance, tessiture, etc.).
- faire découvrir les bases de l'amplification et de la M.A.O.
- apprendre à collaborer et à jouer de la musique ensemble.
- s'initier à des bases d'improvisation.
- passer par différentes étapes d'un processus de création (exploration, essai, mise en forme, écriture, interprétation).

ACTIONS	MOYENS	SITE DE RATTACHEMENT	ÉCHÉANCE
Accompagnement au piano instrument et danse	DCRH 1 POSTE A 20H	Site de Valence	2023 - 2026
Classe de harpe	Création d'1h et redéploiement d'1h	Site de Valence et Romans	2024 - 2025
Complément d'une classe de tuba (partenariat SPAHIS)	DCRH +1h	Site de Valence	2024 - 2025
Département musiques actuelles - Guitare électrique - Chant musique actuelle	Redéploiement (guitare électrique) 2h + création 2h	Site de Romans	2024
	Création + 2h	Site de Valence / Romans	2025
Département création et invention (MAO, improvisation, écriture, composition, TRAC, etc.)	Coordination d'un ensemble de disciplines évoluant dans la sphère de la création et de l'invention	Site de Valence et Romans	Dès 2022

Le Conservatoire et l'enseignement supérieur sur le territoire

Afin de conforter les élèves en COP, un partenariat a été construit depuis 2016 avec l'Université de Grenoble-Alpes.

Le parcours Arts du spectacle – Lettres Modernes (dispensé sur le site Latour-Maubourg – Marguerite Soubeyran à Valence) de la Licence Arts du spectacle, délivrée par l'université Grenoble Alpes, UFR LLASIC (département Arts du spectacle) permet d'acquérir une culture générale sur le théâtre (histoire et théories du théâtre) et les autres arts du spectacle. Elle apporte une connaissance sur la vie des institutions.

La poursuite intégrale du parcours de Licence (de la 1^e à la 3^e année) vise à rendre accessibles les professions liées aux arts de la scène, en partenariat avec les structures culturelles, les artistes, ainsi que les professions de conception et de suivi de projet, ou de diffusion en relation avec la pratique des arts de la scène.

Il est à noter que le COP délivrant le DEM/DEC, et le CPES est reconnu comme un diplôme et/ou une formation d'enseignement supérieur ou « **prépa-sup** » ouvrant droit au statut étudiant.

Les deux établissements dispensant des matières proches à des élèves inscrits simultanément dans les deux structures souhaitant faciliter la scolarité de leurs élèves communs par le principe d'une **validation partielle** des enseignements dispensés dans l'un ou l'autre établissement, le Conservatoire a donc souhaité proposer à certains de ses élèves un enrichissement de la licence Arts du Spectacle par l'enseignement artistique spécialisé.

Depuis 2015, les étudiants de la faculté de sport, bénéficient dans le cadre du SIUAPS, s'ils le souhaitent, d'un cours de danse contemporaine.

Le projet est bien-sûr de généraliser ce partenariat avec d'autres licences.

Une première convention avec l'université a été mise en place dès la rentrée de septembre 2016.

Notons que depuis 2016-2017, les étudiants du Conservatoire bénéficient d'un statut étudiant, et par convention, des services universitaires (médecine, restauration, etc.) grâce à une convention avec Groupement d'Intérêt Public Campus UGA Valence Drôme Ardèche (GIP Campus UGA Valence Drôme Ardèche), ex. ADUDA (Agence du Développement Universitaire Drôme Ardèche).

L'adhésion du Conservatoire au dispositif AHN d'UGA (Artiste de Haut Niveau) reste un outil à conforter et à promouvoir pour étayer notre COP/CPES.

Dernièrement, la nouvelle convention avec UGA concernant la Licence de MUSICOLOGIE propose des équivalences de modules et de Crédit ECTS, ainsi qu'une option « interprète ».

Tout cela reste à travailler pour aller encore plus loin et proposer une véritable Licence avec double inscriptions à UGA et au Conservatoire.

8/ Une administration plus performante pour un meilleur accueil des usagers et pour un lien plus fort avec l'équipe pédagogique

Amélioration des conditions de travail

La nécessité de travaux à la Maison de la musique et de la danse, site du conservatoire de Valence, afin que l'administration puisse bénéficier de bureaux adaptés, moins sonores, avec plus de confidentialité, plus à l'écart de l'accueil du public.

Amélioration de l'organisation interne

Une réflexion s'est engagée pour élaborer une nouvelle organisation qui permettra une meilleure harmonisation des procédures afin de d'aller plus loin dans la fusion.

En effet, à terme, bien que les deux sites du Conservatoire aient des spécificités, il serait souhaitable que les procédures soient identiques, car il y a plus fréquemment des élèves et des professeurs communs aux deux sites.

Une vraie réflexion sur les missions comptabilité/gestion financière/régie/marchés publics qui ont considérablement évolué et nécessitent aujourd'hui d'avoir une réflexion sur ces missions pointues qui requièrent des compétences particulières.

Une réflexion sur la gestion de l'accueil de la Cité de la musique, site du conservatoire de Romans, montre qu'elle est inadaptée et a des incidences sur les personnes en charge de la scolarité, sans cesse dérangées par ces tâches d'accueil du public.

Il faut donc renforcer le pôle accueil scolarité sur le site de Romans.

Amélioration des relations avec le public

L'amélioration de l'accueil du public passe aussi par des locaux adaptés et conviviaux : parvis couvert en cas d'intempéries, éclairage extérieur, local à vélos sécurisé, desserte de bus adaptée.

La question de la continuité de l'accueil public rendue nécessaire par les plages importantes d'ouverture des deux sites, avec la mise en place d'un pôle accueil dans lequel les agents de surveillance ont un rôle à jouer pour donner un premier niveau d'information au public.

Une réflexion est à mener sur l'insertion du portail famille du Conservatoire avec le dispositif « gestion relations usagers » mis en place par notre collectivité.

Un renforcement du rôle des représentants des élèves et des associations de représentants des parents d'élèves qui pourraient être des relais de l'administration du Conservatoire afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

À l'image du livret mis en place pour les nouveaux professeurs, l'idée d'un « guide du nouvel élève » serait de nature à faciliter leur intégration au sein de l'établissement en rappelant les informations essentielles, leurs droits et leurs devoirs.

Dans la continuité de la dématérialisation, la possibilité de réserver en ligne les places pour les concerts organisés par le Conservatoire serait appréciée par le public.

Sur l'accueil des élèves CHAM/CHAD, deux idées sont revenues régulièrement : la possibilité d'une salle d'études surveillée pour les élèves qui sont en intercour, ainsi que la saisie des absences quasi en temps réel afin d'informer les parents dont les enfants sont absents et non excusés. Cette réflexion s'accompagne du renforcement du rôle des personnes en charge de l'accueil.

Malgré l'évolution de ces dernières années, l'équipe administrative doit poursuivre son travail en direction des usagers, des professeurs et de la direction en ayant pour objectif l'amélioration des pratiques en cohérence avec les attentes de la direction.

ACTIONS PRIORITAIRES À MENER	MOYENS À METTRE EN PLACE	BUDGET
Améliorer l'accueil public avec un pôle accueil	Modification des fiches de postes des surveillants Mise en place d'une nouvelle organisation Formation Fiches de procédure Ecrans d'accueil	Pas de coût supplémentaire excepté des écrans d'accueil sur différents espaces des deux sites
Améliorer les conditions d'accueil du public	Espace de restauration sur le site de Valence Éclairage devant l'entrée Places de stationnement à proximité Espace sécurisé pour les vélos Bureau isolé pour recevoir les familles	Projet de rénovation de la MMD
Revoir l'accueil du site de Romans	Mise en place d'un accueil public le matin par téléphone Revoir l'organisation du poste accueil scolarité avec un premier niveau d'accueil physique et téléphonique	Pas de cout supplémentaire
Poursuivre la dématérialisation	Continuer à bénéficier des modules DuoNET Voir possibilité d'intégrer la GRU	Moyens DCSI
Étendre les horaires d'ouverture de la Cité	Ouverture le matin et le samedi après-midi	Réflexion sur l'organisation interne à la Cité entre le CRD et la Cordo
Proposer une billetterie en ligne	Solution à trouver avec le site internet du conservatoire	Si possibilité Emilio ou Baptiste, pas de coût, sinon demander un déploiement

9/ Évolution de l'équipe technique : finalisation de la fusion et amélioration du fonctionnement

Suite à une étude portée par la DCRH, service qualité de vie au travail, il a été acté un nouvel organigramme impactant principalement le service scolarité et administratif. Cet organigramme avait vocation à évoluer sur une deuxième étape et concernant l'équipe technique.

Renforcement et réorganisation des équipes techniques

Le scénario envisagé prône une organisation pyramidale, avec la création d'un rôle d'encadrement sur le site de Valence au sein de l'équipe, afin de permettre au régisseur général de prendre le rôle de directeur technique sur les deux sites.

Les régisseurs de sites auront un lien fonctionnel avec l'accueil et seront en lien direct avec leurs équipes.

Le régisseur général encadrera l'ensemble des équipes techniques et prendra en charge l'aspect sécurité et suivi des bâtiments, il pourra également intervenir sur les points chauds afin d'aider les régisseurs sur des périodes chargées.

Il fera également partie du CODIR afin de représenter les équipes techniques des deux sites.

Autres points importants abordés lors des groupes de travail sur l'équipe technique :

Prévoir la mise en place d'une billetterie en ligne :

Dans l'esprit de la transition numérique qui préoccupe notre établissement, il serait important de mettre en place une billetterie en ligne sur le site internet du CRD, les personnes pourront s'inscrire en ligne et les équipes pourront pointer les présences sur les listes.

Pour certains spectacles d'envergures, il serait intéressant d'envisager en interne une régie de recettes avec une billetterie payante.

Les autres axes d'amélioration sont les suivants :

Mise en place de réunions communes entre les équipes techniques des deux sites.

Formation SSIAP pour tout le personnel technique des deux sites.

Personnel apte à 100 % et formé tant sur la sécurité incendie que le secourisme et les risques électriques (habilitation nacelle, habilitation électrique).

Budgets supplémentaires :

Prévoir une enveloppe de vacations plus conséquente pour les dispositifs d'accueil des spectacles, placiers, ouvriers, catering, billetterie afin de décharger les équipes administratives.

Prévoir une enveloppe plus conséquente pour absorber certains projets importants en terme technique
Recrutement d'étudiants sur une année scolaire notamment sur les samedis afin d'épauler les surveillants qui se retrouvent seuls pour gérer l'établissement.

Une mutualisation pourrait être étudiée avec la direction de la lecture publique.

Poste d'accueil général de la cité :

La question concernant le recrutement d'un agent d'accueil à plein temps se pose afin d'harmoniser le fonctionnement des deux sites en termes d'accueil du public, et pour répondre à la forte demande d'ouvrir l'établissement sur de plus grandes plages horaires, sachant que l'établissement est fermé au public les matins (sauf mercredi et samedi).

Cette question devra se travailler dans le cadre de la réorganisation interne de la Cité et de la convention domaniale avec la Cordo.

ACTIONS	MOYENS	ÉCHÉANCES
Rénovation du site de Valence	PROJET MMD	2023-2026
Revoir fonctionnement accueil Cite et gestion de l'auditorium Amélioration du dispositif technique actuel	Convention CRD La Cordo	2023-2026
Création d'un 3 ^{ème} poste de surveillant sur le site de Romans	RH Etudier le redéploiement possible	À arbitrer en fonction des moyens RH
Création d'un poste de régisseur son et lumière sur le site de Valence	RH Etudier le redéploiement possible	À arbitrer en fonction des moyens RH
Billetterie en ligne sur chaque site	Interne	2025
Enveloppe vacation en fonction de l'évènementiel	RH Etudier mutualisation avec la Lecture publique	2024

10/ Nouvelle communication et action culturelle renforcée

Communication

Une charte graphique commune aux deux sites a été mise en place permettant d'afficher une meilleure cohésion à l'ensemble de la communication du Conservatoire.

Elle sera retravaillée et adaptée en fonction de l'évolution du plan de communication de la collectivité.

Un écran d'accueil a été installé sur chaque site (Valence et Romans) et permet une communication dynamique et une mise à jour quotidienne.

Un gabarit a été réalisé pour les affiches, avec un code couleur différent sur chaque site. Là encore, la cohésion et la lisibilité s'en trouvent renforcées.

Site internet et réseaux sociaux

Depuis 2021, un site Internet propre au Conservatoire et regroupant les activités des deux sites a été développé et mise en ligne. La Cordo et JAV disposant dorénavant chacun de leur propre site Internet.

Sous l'autorité du Responsable action culturelle, communication et partenariats, un agent du site de Romans, également responsable du Pôle numérique, est missionné sur les tâches infographiques de la communication (affiches, site internet, écran d'accueil, etc.) et les mises à jour pour les activités du site de Romans. Un agent sur le site de Valence, également animateur MAO, est chargé de la mise à jour (site Internet, écran d'accueil et affiches) des activités du site de Valence.

Des réflexions sont menées pour développer l'image et la présence du Conservatoire sur les réseaux sociaux (Auditorium virtuel sur la chaîne Youtube ; page Facebook actualisée et concentrée sur des événements phares ou des informations importantes ; etc.)

Conforter une véritable saison culturelle sur l'ensemble des sites

Comme le souligne la Charte de l'enseignement artistique de 2001, un conservatoire doit se positionner sur les missions de diffusion dans le cadre de l'action culturelle, comme continuité de l'action pédagogique et participer ainsi à vie culturelle locale. Depuis 2016, le Conservatoire a développé une importante politique d'action culturelle, proposant une véritable saison artistique annuelle, qui place désormais l'établissement comme un acteur culturel majeur du territoire. La « Saison », qui s'inscrit dans le prolongement naturel de ses activités pédagogiques (enseignement, auditions, classes de Maîtres, etc.), s'adresse non seulement aux élèves du Conservatoire, mais aussi à un public le plus large possible. L'idée est de présenter l'ensemble des esthétiques enseignées et de favoriser la transdisciplinarité, de montrer que le Conservatoire, s'il est le lieu d'un apprentissage exigeant, est également un espace de création et d'ouverture à différents imaginaires.

Des efforts ont été réalisés afin de travailler selon une méthodologie de projets, où chaque enseignant, accompagné de la direction et des équipes techniques de l'établissement, a la possibilité de porter un projet personnel valorisant à la fois son travail de pédagogue et d'artiste. La réalisation et la diffusion de ces projets participent ainsi au rayonnement du CRD sur le territoire, et même au-delà des strictes frontières de l'agglomération. De plus, il est devenu fréquent que des artistes de renommée nationale, voire internationale, sollicitent l'établissement afin de développer des projets communs (classes de Maître, conférences, spectacles, etc.), ce qui tend à prouver le dynamisme et l'attrait qu'exerce le Conservatoire.

Les moyens humains et financiers dévolus au développement artistique et à l'action culturelle étant somme toute limités par rapport à la demande, le CRD ne peut répondre à toutes les sollicitations, et doit renoncer à certains projets plus ambitieux qui permettraient pourtant un rayonnement plus large de l'établissement, et *de facto* de Valence Romans Agglomération.

Des projets d'envergure ont permis valoriser la musique symphonique en regroupant les élèves des deux sites autour de programmes ambitieux, qui mettent en avant le dialogue entre musique savante et musiques actuelles, favorisent l'utilisation et l'apport des nouvelles technologies, ou rendent compte de l'originalité et de l'importance du travail sur la musique à l'image.

S'inscrivant pleinement dans la vie culturelle et artistique de l'agglomération, le Conservatoire - en conformité avec la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre de 2011 - entend mener une politique de reconduction de partenariats avec les scènes de diffusion (la Comédie de Valence, Lux Scène nationale dans le domaine de la création, de la musique contemporaine et de l'image, le Train Théâtre, et bien entendu le Théâtre de la Ville de Valence, partenaire fidèle du CRD) sur la base de projets ponctuels, qu'ils soient à l'initiative de l'établissement ou des partenaires. Chaque projet de partenariat fait l'objet d'une convention de partenariat établie entre chaque partie.

Dans le cadre des musiques actuelles, des échanges fructueux entre la Cordo (Smac), le Pôle numérique, les locaux rock et JAV ont été instaurés, et la complémentarité de leurs actions et de leurs ressources doit être encore mieux mise à contribution au profit des projets développés conjointement par ces structures.

Poursuite de la réflexion sur l'élargissement des publics

La valorisation du patrimoine culturel par la transmission des œuvres du passé tout en favorisant la création contemporaine fait partie des objectifs majeurs de l'action culturelle du Conservatoire.

Le Conservatoire s'est donc naturellement rapproché du **service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire** de Valence Romans Agglo pour développer des actions communes, le répertoire de la musique classique se faisant alors écho du patrimoine bâti. Ces manifestations doivent être reconduites et gagner en visibilité, mais souvent organisées le dimanche et dans des lieux éloignés, elles ne sont pas sans poser de fortes contraintes logistiques et de ressources humaines.

De même, les **Journées du patrimoine** peuvent être une occasion supplémentaire pour mieux faire connaître les missions et activités du Conservatoire, tout en touchant de nouveaux publics.

Un autre évènement, **DRÔME DE GUITARE** (concerts, exposition et concours), festival de guitare incontournable sur le secteur, qui a déjà plusieurs années d'existence et qui s'est imposé véritablement comme un évènement important sur le site de Valence, et en partenariat avec le Théâtre de la Ville.

Enfin, chaque été les musiciens des **Locaux Rock, pôle des musiques actuelles rattaché au Conservatoire**, participent activement au **Festival de Valence** grâce à l'implication et au dynamisme du responsable de cette antenne du Conservatoire, particulièrement présente dans le paysage des musiques amplifiées sur le territoire de Valence.

Les Locaux Rock, accompagnement de groupes, animation et création

Les Locaux Rock, situés à Valence, participent pleinement à l'animation du territoire, en particulier sur le bassin valentinois, mais sont également très présents dans les réseaux de diffusions des Musiques Actuelles (Les « Off » du festival d'été à Valence, concerts universitaires, réseau Miz'Ampli, etc.).

Ils œuvrent depuis de nombreuses années au développement des musiques actuelles dans le prolongement de l'enseignement dispensé au Conservatoire. Chaque année, une centaine de musiciens y sont inscrits et peuvent ainsi profiter de locaux de répétition bien équipés, comme est proposé un accueil de résidences professionnelles. Le travail en studio, l'accompagnement de groupes amateurs et la formation DJ / MAO figurent également dans leurs missions.

L'ambition de ce projet d'établissement est de placer cette antenne du CRD comme un point d'ancrage incontournable dans la pratique des musiques actuelles. En cela, le responsable aurait pour tâche de créer une synergie et une vraie coordination des acteurs ou opérateurs du territoire de ce champ artistique, tant au niveau de la diffusion que de l'accompagnement de groupes amateurs et semi professionnels, en favorisant une dynamique de réseau.

Benoit ROCH, actuellement responsable des Locaux Rock, pourrait donc réfléchir à ces missions de coordination du réseau des Musiques Actuelles Amplifiées au côté de la SMAC La Cordo, en y associant le Mistral Palace partenaire fidèle, JAV, et les structures du réseau Miz'Ampli piloté par le département de la Drôme.

Un fort ancrage local au cœur des quartiers

Le Conservatoire, sur chacun de ses sites, participe activement à la vie du quartier. Lieu d'échanges, de mixité sociale, son activité a un impact positif sur son environnement de proximité.

Des initiatives sont également engagées pour resserrer les liens avec les structures voisines comme les MPT (Maison Pour Tous).

À Valence, un partenariat se reconduit d'année en année avec la MPT du Polygone pour la mise à disposition des salles de musiques actuelles, avec les animateurs, aboutissant à des projets riches et

pluriculturels comme cela a été le cas en 2016 avec un concert de musique du monde d'Aziz SAHMAOUI, et le stage de danse et percussions orientales organisé par la MPT en partenariat avec le CRD, JAV en avril 2016.

Du 5 au 9 juillet 2022 le projet « Résidence Music » porté par les MPT de Polygone, du Plan, de la Chamberlière, du centre-ville et de Fontbarlettes. Il s'agit de mettre à disposition des salles et équipements du Conservatoire pour l'organisation d'ateliers de Musique Electro, de Beat box, de danse et percussions orientales, ainsi que de Chant. Pour clôturer la résidence, il est également prévu de valoriser le travail réalisé durant ces ateliers lors d'une restitution publique à l'auditorium du Conservatoire.

L'objectif de cette résidence est de développer et consolider le vivre ensemble des personnes qui interviennent dans ces structures et les habitants des quartiers, mais aussi de leur permettre de pouvoir utiliser et mieux connaître le Conservatoire.

Une étude pourrait être faite sur l'impact économique du Conservatoire au sein des quartiers proches et de la ville (magasins, logement, restauration, etc..).

Concernant l'intégration urbaine du Conservatoire dans son territoire, chaque site est particulièrement bien desservi par les transports en commun. Cependant, la circulation des usagers d'un site à l'autre demeure un point faible. À la demande de plusieurs enseignants, il a paru nécessaire dans la phase de concertation de **faciliter la communication entre les sites**, avec par exemple la création **d'une navette** afin de décloisonner les élèves, les enseignants et de **favoriser les échanges romano-valentinois**. Cette demande avait déjà été formulée dans le précédent PE.

Le Conservatoire, un outil pour un rayonnement culturel et une mise en valeur du patrimoine

Des partenaires et des complémentarités à construire entre structures culturelles (Service Pays d'art et d'Histoire)

La valorisation du patrimoine culturel par la transmission des œuvres du passé tout en favorisant la création contemporaine fait partie des objectifs majeurs de l'action culturelle du Conservatoire.

Le Conservatoire s'est donc naturellement rapproché du **service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire** de Valence Romans Agglo pour développer des actions communes, le répertoire de la musique classique se faisant alors écho du patrimoine bâti. Ces manifestations doivent être reconduites et gagner en visibilité, mais souvent organisées le dimanche et dans des lieux éloignés, elles ne sont pas sans poser de fortes contraintes logistiques et de ressources humaines.

De même, les **Journées du patrimoine** peuvent être une occasion supplémentaire pour mieux faire connaître les missions et activités du Conservatoire, tout en touchant de nouveaux publics.

Le festival de musique ancienne est une action à promouvoir, notamment avec le **département de musique ancienne** et la **classe d'orgue** qui naturellement participe à la **valorisation des instruments remarquables et classés du territoire** : Scherrer (1753) et Yves Kœnig pour la cathédrale de Valence, Chambry (1843) pour St Barnard de Romans, Ruche à Notre Dame de Lourdes, Cavaillé -Col (1868) à St Jean Baptiste, Merklin (1896) et Micolle (1981) au temple Saint Ruff de Valence, etc...

L'extension de la classe d'orgue sur le site de Romans serait un levier pour valoriser par exemple l'instrument de Saint BARNARD, et répondre à une demande croissante pour cette discipline.

Les « **nocturnes au musée** » avec une programmation thématique suivant les expositions temporaires sont un autre exemple.

Focus sur le festival de musique ancienne

Ce festival de musique ancienne, né en 2018 sous l'impulsion du directeur et des enseignants du département de musique ancienne, est maintenant bien installé dans la programmation saisonnière du Conservatoire.

Ce festival est pour l'instant un « **produit maison** » et se construit avec les fonds propres du Conservatoire et toute l'énergie de l'équipe enseignante, aidée par l'équipe technique et la direction.

La programmation se construit autour de la restitution des travaux des stagiaires de musique ancienne, qui se réunissent 8 samedis pendant l'année scolaire afin de travailler un répertoire, une époque, un compositeur avec des enseignants spécialistes, sur diapason ancien, et instruments d'époques.

L'entrée aux concerts est libre, favorisant la démocratisation, l'accès à tous de cette esthétique et de cette pratique artistique.

Pour notre projet d'établissement la commande politique est maintenant de donner plus de lisibilité et de rayonnement à cet évènement culturel majeur de la saison du Conservatoire.

Un nouveau nom est donné pour l'édition 2022 : « **Les Envolées Baroques** ».

Licences Entrepreneur du Spectacle

Une réflexion est en cours pour l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle, car conformément à l'article L.7122-2 du code du travail est reconnu « *entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, seul ou dans le cadre de contrats conclus avec d'autres entrepreneurs de spectacles vivants, quel que soit le mode de gestion, public ou privé, à but lucratif ou non, de ces activités* ». Cet exercice est subordonné à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants (article L.7122-3 du code du travail).

Il existe plusieurs licences d'entrepreneur du spectacle :

Licence 1 : exploitation de lieux de spectacle

Licence 2 : producteur de spectacle

Licence 3 : diffusion de spectacle

Un conservatoire, établissement d'enseignement artistique, n'entre pas a priori dans le champ de cet article, dès lors qu'il se limite à organiser des activités artistiques sous forme d'auditions, d'ateliers, ateliers concerts et répétitions publiques, et/ou n'organise pas plus de 6 représentations par an.

Cependant, le Conservatoire développe un programme annuel de représentations publiques (spectacles, concerts et créations), faisant partie intégrante de son projet pédagogique, dont le nombre associé aux autres évènements organisés par la collectivité Valence Romans Agglo, dépasse le seuil des 6 représentations annuelles fixé par la réglementation en vigueur. De surcroît, ces événements peuvent être organisés au sein de l'établissement ou à l'extérieur, et faire éventuellement appel à des artistes professionnels rémunérés. Cette Licence sera attribuée à la personne morale représentant la collectivité, pour l'ensemble des équipements culturels ou services publics susceptibles d'organiser de la diffusion.

Ces licences, si elles sont obtenues demanderont une mise en conformité exigeante. Si le conservatoire porter la responsabilité de ces licences, il serait opportun qu'elles soient circonscrites à la seule action du conservatoire.

Ces Licences permettraient effectivement de valoriser l'action culturelle du conservatoire et en particulier sa saison et ses 2 lieux de diffusion comme des acteurs marquants de la vie culturelle locale. Elle mettrait également la collectivité en conformité avec la législation dans ce domaine.

ACTION	MOYENS	ÉCHÉANCES	BUDGET
Création d'un événement fédérateur et transdisciplinaire mettant en valeur les deux sites du CRD (Fête du Conservatoire)	Interne CRD	À partir de la rentrée 2023	Non
Développement animations culturelles des deux sites du CRD	Action culturelle - communication CRD	Dès saison 2022-2023.	Non
Accompagnement et développement des festivals « maison » Micro-music et Musique ancienne « Les Envolées Baroques »	Interne CRD	Dès saison 2022-2023	Non
Consolidation et professionnalisation de la Saison du Conservatoire	Interne CRD	Dès saison 2022-2023	Non
Renforcer l'ancrage dans les quartiers	Interne CRD / MPT	Dès 2022	Non
Demander aux services support de l'agglomération une plus grande lisibilité des actions du Conservatoire	Communication CRD/ Agglo	Dès 2022	Non
Demande de Licences d'entrepreneur du spectacle Pour Valence Romans Agglo	Valence Romans Agglo Service action culturelle	Dès 2026	Non

11/ Pour un ancrage territorial au cœur de l'agglomération : création d'un réseau des structures de l'enseignement musical du territoire

Avec la création de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo, la gestion des deux Conservatoires à Rayonnement Départemental de Valence et de Romans a donc évolué vers une fusion et un seul service de la collectivité sur deux sites distincts.

Cependant, concernant les différentes écoles de musique, cette nouvelle agglomération a donné naissance de fait à un nouveau maillage de structures associatives et municipales à vocation culturelle.

À ce jour, malgré une étude réalisée en 2012 et actualisée en 2015, aucun réseau de l'enseignement musical n'a véritablement été créé pour donner une lisibilité auprès des élus ayant la compétence « enseignement artistique » de la collectivité et du lien que ces écoles pourraient avoir avec ce nouveau conservatoire d'agglomération.

Grâce au schéma départemental de l'enseignement artistique, on compte 9 écoles adhérentes au SDEA au sein de la collectivité.

Les subventions versées au titre du schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) concernent 25 structures dans la Drôme, dont 9 sur Valence Romans Agglo, réparties comme suit :

- 7 écoles associatives ;
- 1 école municipale ;
- 1 école intercommunale classée en CRD (issue de la fusion des 2 CRD).

À noter : sur l'agglomération, il existe d'autres structures d'enseignement artistique, hors schéma, mais dont il conviendrait d'avoir une connaissance plus précise si l'on souhaite travailler à une mise en réseau des structures, des offres pédagogiques et des emplois.

Cinq écoles associatives de l'agglomération n'adhèrent pas au SDEA.

Il s'agit des écoles de Malissard, Upie, Chatillon-St-Jean, Mours-St-Eusèbe, Étoile. Ce qui porte au nombre de 13 le réseau des structures d'enseignement artistique sur l'agglomération.

Une première étape se matérialise avec des projets en collaboration avec le **Centre Musical de Bourg-lès-Valence**, une des écoles les plus importantes de ce bassin territorial (3^e après le CRD et JAV).

Des pistes de réflexions pour des axes de rapprochement ou mutualisations pédagogiques sont possibles.

La commande politique dans le cadre du nouveau projet de territoire est de formaliser un réseau des écoles de musique du territoire avec à terme l'ambition de créer un label « **écoles associées** » au Conservatoire, pour faciliter la circulation des publics, les échanges pédagogiques dans le domaine de l'enseignement musical, et pour favoriser l'enseignement de proximité.

Ce label aurait pour objectif de conforter, valider et reconnaître le travail des écoles structurées et/ou structurantes s'impliquant dans les premières années de l'enseignement musical initial.

Dans cette logique, chaque structure aurait un rôle à tenir dans ce réseau de l'enseignement musical de l'agglomération, et le Conservatoire n'aurait plus celui du « rouleau compresseur » absorbant les demandes des usagers de ce grand territoire, sans pouvoir toutes les honorer faute de places. Le Conservatoire pourrait étayer l'action pédagogique de ces écoles qui font toutes un travail remarquable avec des moyens précaires.

Il serait donc souhaitable de réfléchir à un dispositif de coopération globale entre le CRD et les écoles de musique du territoire (adhérentes ou non au SDEA) au sein d'un COPIL élargi – enseignement artistique, ayant pour objectif la création d'un véritable réseau de l'enseignement artistique sur Valence Romans Agglo, en positionnant le CRD non pas comme « ordonnateur » ou « directeur » et surtout sans jugement de valeur, mais plus comme « locomotive » de cette chaîne de structures culturelles de terrain. En effet, certaines petites structures ne semblent pas trouver leur place dans ce schéma et au côté du Conservatoire : des réunions ont été organisées dans le passé sans compte rendu et ne laissant pas de trace positive.

A terme, les disciplines les plus demandées auraient vocation à se développer et se structurer pour le début de l'apprentissage (1^{er} cycle) dans ces écoles de proximité plutôt qu'au conservatoire qui se positionnerait plus logiquement sur un enseignement de 2^e, 3^e cycle et cycle diplômant, ainsi que sur les instruments ou disciplines dites « rares ».

Pour relancer une nouvelle dynamique, des projets thématiques (comme par exemple, pour les cordes graves, les petites cordes, les cuivre, les bois, les musiques actuelles, etc.) à l'initiative du CRD et à destination des écoles de l'agglomération est en cours de réflexion pour faire vivre ce réseau.

Une réunion de toutes ces écoles serait un « premier pas » vers la construction et la connaissance ou reconnaissance de chacun.

Enfin, ce premier échange pourrait alimenter une réflexion de fond sur les besoins de ces écoles en matière de fonctionnement, afin de conforter, entre autres, des postes d'enseignants communs et mutualisés par ces structures sur un secteur géographique particulier en fonction des attentes et du projet des écoles, et ainsi de promouvoir cet enseignement musical de proximité et de soutenir les ressources artistiques et pédagogiques locales.

Dans un premier temps, cette **mission de coordination de ce futur réseau** est une tâche importante qui devrait être portée par la directrice adjointe du Conservatoire.

Pour concrétiser cette démarche et dynamique de réseau une première action pédagogique verra le jour en juin 2023 avec un projet « **En fanfare** » qui permettra aux écoles de Chabeuil, Bourg de Péage, Saint Marcel les Valence et le CRD de s'associer pour produire un programme festif et itinérant qui sera donné sur les différentes communes le Dimanche 4 juin.

Plan d'action pour la création du réseau des écoles de musique

ACTIONS	OBJECTIFS	PILOTE	ÉCHÉANCES
Débat / échanges en groupe de travail de l'équipe enseignante du Conservatoire	Définir les enjeux, et les objectifs	Direction CRD	2022
Réunion des directeurs	Échanges, présentation et prise de parole sur les attentes de ce réseau		2022
Proposition d'actions pédagogiques par thématique	Initier les échanges et les rencontres des enseignants et élèves sur des projets		2023
	Intégrer les élèves des écoles du réseau dans des pratiques collectives liées aux projets pour favoriser l'émulation et la motivation		2023-2024
	Première action thématique sur les cuivres avec le projet « En Fanfare ! »		
Réflexion sur les mutualisations possibles	Mutualisation logistique (instrument, partitions, espace, locaux...)		2023-2024
Élaboration d'une charte de l'enseignement musical			2024
Élaboration du label « École associée » ou « École partenaire »			2026-2027
Création d'un poste de chargé de mission réseau école de musique			2027

12/ Un centre de ressources local, départemental et régional

Des moyens adaptés aux nouveaux besoins

Le projet MMD devrait permettre la création de plus d'espaces pour l'enseignement, à la fois pour le Conservatoire et pour JAV.

Dans ce contexte, il sera nécessaire de prioriser un secteur pour la documentation pédagogique du Conservatoire (médiathèque, centre de documentation, parthèque) ouvert à tous les enseignants du Conservatoire comme du réseau des écoles de musique.

Les moyens logistiques pourront être également mis à disposition du réseau des écoles de musique dans la mesure des possibilités (pupitres, sonorisation, instruments de percussion, etc.).

Par ailleurs, depuis 2021, chaque salle de cours est équipée d'un ordinateur de bureau, permettant non seulement l'utilisation de nouveaux outils numériques, mais également l'accès à Internet, et donc à un fonds documentaire inépuisable.

Une adhésion à *NoMAD PLAY* a été testée de septembre à décembre 2021, mais son coût reste encore trop élevé pour en faire une utilisation pérenne pour l'ensemble du Conservatoire.

Une mission de formation continue à développer pour les professionnels

Le Conservatoire doit être mieux identifié comme lieu ressource en matière de formation professionnelle et / ou diplômante ou de formation continue au côté et en partenariat avec **JAV** pour :

- Les enseignants des écoles associatives non diplômés.
- L'accompagnement pédagogique des professeurs de réseau des écoles de musique de l'agglomération (direction de chœur, d'orchestre, musique et instruments anciens, musiques actuelles et jazz, écriture, etc.).

Pour ce faire, il sera possible de proposer des modules de formation continue pour :

- **Le jazz et les musiques actuelles amplifiées** (public parfois autodidacte et déjà dans le monde du travail).
- **La musique ancienne** pour les professeurs voulant élargir leur enseignement ou leurs compétences.
- **La direction de chœur** et / ou d'orchestre pour les musiciens qui encadrent des ensembles amateurs de la région.
- **La formation accompagnement** au piano pour des pianistes en recherche d'expertises pour un métier à part entière.
- **Une formation autour de l'improvisation et de la musique à l'image**, secteur en grande évolution.

13/ Mise à niveau du parc instrumental

Au regard de l'état du parc instrumental et des besoins, le CRD a déjà réalisé des investissements importants. Néanmoins, une estimation plus globale sur les 2 sites sera proposée en **Partie 4** dans un PPI.

Il est ainsi prévu courant 2023 de :

- Vérifier l'inventaire des instruments et leur état sur les deux sites (remplacement d'un piano sur le site de Valence).
- Mettre à jour et préciser les besoins dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle.
- Préparer les éléments permettant de formaliser une commande pluriannuelle dans le cadre du code des marchés publics.

14/ Vers un classement Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

L'aboutissement de toutes ces différentes actions dans notre projet d'établissement laisse clairement entrevoir une ambition forte de la collectivité.

En effet, la commande politique nous demande de réfléchir à la faisabilité d'un futur classement CRR pour notre conservatoire.

Au-delà des critères exigeants et du cahier des charges, (enseignement du théâtre, 3^e esthétique pour la danse), il convient de questionner notre tutelle pédagogique, à savoir la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) pour un accompagnement en phase avec le nouveau SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique) qui devrait être livré et diffusé prochainement.

Par ailleurs, la recherche de ce classement serait une montée en puissance, en exigence et en expertise pour notre CRD.

Avant de s'engager dans le processus de cette candidature pour un classement à rayonnement régional, il conviendrait évidemment d'assumer et de conduire ce projet d'établissement, mais également de demander une **inspection ou à défaut une observation de la DGCA**. Cela afin d'évaluer objectivement les attentes et les préconisations de l'État pour notre établissement et de répondre au dernier arrêté relatif aux classements dans sa version du 21 septembre 2022.

ACTIONS	PILOTE	MOYENS	ÉCHÉANCE
Demande de classement en CRR	Direction	Au regard des critères de classement de l'arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 dans la version du 21 septembre 2022	2027

SYNTHÈSE DE LA PARTIE 3 : PRÉCONISATIONS PAR THÈME ET PAR ACTIONS

Actions prioritaires / Actions à programmer et à envisager à termes / Action de la feuille de route du projet d'établissement

ACTIONS	MOYENS	ÉCHÉANCE	BUDGET
Compléter le département danse en développant la formation en danse contemporaine	+ 4h ATEA Danse contemporaine à Romans pour l'obtention de l'agrément CPES DANSE	2025	OUI En fonction de l'arbitrage ou redéploiement
Conforter l'accompagnement de la danse et instrument	+20 ATEA sur Valence	2025 -2026	OUI En fonction de l'arbitrage ou redéploiement
Réorganisation des parcours par site	Renforcement de l'enseignement en danse classique sur Valence (Mutualisation du poste ATEAP sur les deux sites)	2025-2026	NON Faisabilité dans la suite du projet MMD (rénovation et extension)
Ouverture sur l'esthétique de danse urbaine HIP HOP à Romans	Mise en place de stages avec 2 artistes de la COMPAGNIE KHAM (Lionel FREDOC et Olé KHAMCHANLA) À terme création d'heures	2023 à 2026	OUI Rémunération d'artistes pour les stages Création d'heures en fonction de l'arbitrage ou redéploiement
Création d'un cursus Art dramatique	Poste de PEA 16h à terme Stages à prévoir Enseignement optionnel en interne (technique vocale et corporelle)	2027	OUI En fonction de l'arbitrage ou redéploiement
Suite à la création d'une salle d'orgue dans le cadre du projet MMD	Achat d'un instrument d'occasion harmonisé Permettre la pratique de l'orgue au Conservatoire Assurer la sécurité des élèves dans nos locaux	2026-2027	OUI Enveloppe de 45000 euros
Développer l'attractivité de la classe de composition de musique à l'image	+ 2h d'orchestration (redéploiement) Plan communication sur la formation Partenariats à développer	Septembre 2022 -2023 à 2027	NON : à budget constant
Renforcer la communication sur le festival de Musique ancienne « les envolées baroques »	À développer dans le plan de communication pour plus de lisibilité	Dès 2023	NON Moyens com

Actions en partenariat avec l'Éducation nationale

ACTIONS	MOYENS	ÉCHÉANCE	BUDGET
État des lieux des IMS au niveau de l'agglomération	Envoi d'un questionnaire <i>Google Form</i> à toutes les communes Analyse en cours	2022	NON
Arbitrage politique sur la question des IMS	Élues	2022-2023	En attente
Nouveau dispositif pédagogique en CE1 CHAM sur le site de Valence et réintégration des CHAM au sein du groupe scolaire BAYET	En cours de réflexion	Reporté en Septembre 2023	
Création d'horaires aménagés musique et danse ou d'une filière TMD en Lycée		Courriers adressés au Rectorat et à l'Inspection Académique. En attente de réponse.	Pas de retours positifs des Lycées sollicités pour l'instant

Administration / Technique / Service

ACTIONS	MOYENS	BUDGET
Améliorer l'accueil public avec un pôle accueil	-Modification des fiches de postes des surveillants -Mise en place d'une nouvelle organisation -Formation -Fiches de procédure -Écrans d'accueil	Pas de coût supplémentaire excepté des écrans d'accueil sur différents espaces des deux sites
Améliorer les conditions d'accueil du public	Dans le cadre du projet de restructuration : -Espace de restauration ou convivialité sur le site de Valence -Eclairage devant l'entrée -Places de stationnement à proximité -Espace sécurisé pour les vélos -Bureau isolé pour recevoir les familles	Arbitrage dans le cadre du PROJET MMD
Revoir l'accueil du site de Romans	-Mise en place d'un accueil public le matin par téléphone -Revoir l'organisation du poste accueil scolarité avec un premier niveau d'accueil physique et téléphonique	Pas de coût supplémentaire
Poursuivre la dématérialisation	-Continuer à bénéficier des modules <i>Duo-NET</i> -Voir possibilité d'intégrer la GRU	Moyens DCSI
Étendre les horaires d'ouverture de la Cité	Ouverture le matin et le samedi après-midi	Réflexion sur une organisation interne avec La Cordo
Proposer une billetterie en ligne pour les spectacles nécessitant de la réservation (gratuite)	Solution à trouver avec le site internet du conservatoire	Si possibilité Emilio ou Baptiste, pas de coût, sinon demander un déploiement avec un logiciel spécifique
Améliorer l'entretien ménager du site Valence	Augmenter les fréquences de passage et le nombre d'heures du marché entretien ménager	Chiffré à + de 20 319 HT €/an (avec JAV)
Revoir fonctionnement accueil Cité et gestion de l'auditorium Amélioration du dispositif technique actuel	RH + concession domaniale	À arbitrer Et à revoir dans le cadre de la concession domaniale
Enveloppe vacation en fonction de l'évènementiel (accueil public)	RH	2025 (environ 2000 euros/an)

Enseignement

ACTIONS	MOYENS	SITE DE RATACHEMENT	ÉCHÉANCE
Accompagnement au piano instruments et danse	DCRH 1 POSTE A 20H	Site de Valence	2023- 2026
Classe de harpe	DCRH + 2h à terme Redéploiement à prévoir	Site de Valence	+1h 2022 +1h 2024
Complément classe de tuba	DCRH +1h	Site de Valence	2022-2023
Département Musique actuelle - Guitare électrique - Chant musique actuelle	Redéploiement (musique du Dauphiné => guitare électrique) 2h + création 2h Création + 2h	Site de Romans Site de Valence / Romans	2024
Département création et invention (MAO, Improvisation, Écriture, Composition, TRAC, etc.)	Coordination d'un ensemble de disciplines évoluant dans la sphère de la création et de l'invention	Site de Valence et Romans	Dès 2022

Action culturelle / Rayonnement

ACTION	MOYENS	ÉCHÉANCES	BUDGET
Création d'un événement fédérateur et transdisciplinaire mettant en valeur les deux sites du CRD (Fête du Conservatoire)	Interne CRD	A partir de la rentrée 2023	Non
Développement animations culturelles des deux sites du CRD	Action culturelle - communication CRD	Dès saison 2022-2023.	Non
Accompagnement et développement des festivals « maison » Micromusic et Musique ancienne Les Envolées Baroques	Interne CRD	Dès saison 2022-2023	Non
Consolidation et professionnalisation de la Saison du Conservatoire	Interne CRD	Dès saison 2022-2023	Non
Renforcer l'ancrage dans les quartiers	Interne CRD / MPT	Dès 2022	Non
Demander aux services support de l'agglomération une plus grande lisibilité des actions du Conservatoire	Communication CRD/ Agglo	Dès 2022	Non

Réseau des écoles de musique

ACTIONS	OBJECTIFS	PILOTE	ÉCHÉANCE
Débat / échanges en groupe de travail de l'équipe enseignante du Conservatoire	Définir les enjeux, et les objectifs	Direction CRD	2022
Réunion des directeurs	Échanges, présentation et prise de parole sur les attentes de ce réseau		2022
Proposition d'actions pédagogiques par thématique	Initier les échanges et les rencontres des enseignants et élèves sur des projets		2023
	Intégrer les élèves des écoles du réseau dans des pratiques collectives liées aux projets pour favoriser l'émulation et la motivation		2023-2024
Réflexion sur les mutualisations possibles	Mutualisation logistique (instrument, partitions, espace, locaux)		2023-2024
Élaboration d'une charte de l'enseignement musical			2024
Élaboration du label « École associée » ou « École partenaire »			2026-2027
Création d'un poste de chargé de mission			2007

PARTIE 4 : LES MOYENS POUR Y PARVENIR

1 / Management opérationnel du service

1.1 Organigramme et management

Le nouvel organigramme du Conservatoire présenté dans ce projet a été pensé suite à une étude menée par le service des ressources humaines, pour continuer et aller plus loin dans le processus de fusion des 2 anciens CRD du département.

Il a vocation à évoluer pour accompagner le CRD (et futur CRR) et sa direction dans la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le rôle et les missions des professeurs coordinateurs pourraient être revalorisés pour en faire de véritables « cadres pédagogiques » avec, pourquoi pas, quelque responsabilité hiérarchique dans certains départements spécifiques. Ce sujet reste pour l'instant à l'état de réflexion.

1.2 Plan de formations collectives

Afin d'accompagner tout le personnel (pédagogique et administratif) du Conservatoire dans les nouvelles orientations préconisées dans le projet d'établissement, un plan de formation est proposé par thématique. Il pourra être réévalué et modifié chaque année.

Unités	Formation annuelle	Nombre d'agents concernés	2022-23	2024	2025
Administration / scolarité	DuoNet	8	3 sessions (modules)	1 session	1 session
	Accueil	5	1 session	1 session	1 session
Équipe pédagogique	Outil numérique	Enseignants volontaires (environ 30)	1 session Formation interne sur le site de Romans	1 session Formation interne sur le site de Romans	1 session Formation interne sur le site de Romans
	Musique et handicap	Environ 20	-	1 session	1 session
	Technique ALEXANDER ou Geste et posture du musicien	Ensemble des enseignants	1 session	1 session	1 session
	Gestion du trac	Environ 20			1 session
	Régie lumière	Enseignants volontaires	Formation interne (régisseur)	1 session	-
	Étude de la pratique professionnelle	Tous les enseignants	1 session		
	Formation sécurité	Tout le personnel			

Outre ce plan de formation collective, les enseignants, peuvent bénéficier individuellement des propositions du CNFPT, des CEFEDM, et autres institutions dans la mesure des moyens de la collectivité.

2/ Moyens en Ressources Humaines

Dans un contexte économique très tendu, notamment dû au coût exponentiel de l'énergie, les collectivités doivent absolument maîtriser leur masse salariale. Tous les services sont évidemment impactés et **ce projet d'établissement** se dessine donc avec des **besoins identifiés**, mais dont la création sera soumise à un arbitrage politique et financier. **Le redéploiement et/ou le déclassement de poste pourra être une solution à prioriser afin de permettre l'évolution souhaitée et attendue** par cette grande concertation **dans ce périmètre budgétaire contraint**, tout en gardant les **exigences du classement** et répondre ainsi à l'arrêté du 15 décembre modifié le **27 aout 2022**.

Tableaux par département et unité des postes à prévoir (ou à redéployer)

DÉPARTEMENTS	OBJECTIFS	VOLUME HORAIRE	POSTES	COÛT / AN CHARGE
INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	Harmoniser l'action des interventions en milieu scolaire	-	-	-
DÉPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES / JAZZ	Développer et conforter l'enseignement des musiques actuelles	Répondre à la forte demande d'inscription sur les 2 sites Conforter la formation diplômante du DEM MAA + 2x 2h	+ 2 heures AEA chant musique actuelle + 2 heures de AEA clavier + 2 heures AEA guitare électrique	2h => redéploiement Création 2x2h : 8 800
DÉPARTEMENT POLYPHONIQUE	Permettre l'enseignement de la harpe dès le primaire pour les classes CHAM sur le site de Valence et Romans	+ 2 heures de PEA à terme	+ 1h en 2022 (déjà attribuée) + 1h en 2023 (Redéploiement)	2 700 (Redéploiement prévu)
	Développer l'enseignement de l' orgue	Répondre à une demande, valoriser le patrimoine	AEA +1h	2 000
FORMATION MUSICALE et CULTURE	Développer l'enseignement de l'écriture musicale	Créer un cursus d' écriture musicale Conforter la classe de composition de musique à l'image Compléter les cursus diplômants Être plus en phase pour le label CRR	+ 2h	Redéploiement 2022 - 2023 Coût constant
	Conforter les classes de FM pour le 3 ^e cycle	4 heures de FM	+ 4 h en ATEA	8 000
CUIVRES	Compléter les disciplines des instruments du tuba département CUIVRES	Répondre à une demande croissante Conforter le tissu associatif des sociétés musicales (harmonie) dans le cadre du réseau des écoles de musique	+ 1 h en 2022 Déjà attribuée	2 100

DANSE	Conforter l'enseignement de la danse contemporaine pour l'agrément CPES	Mise à niveau de l'offre pédagogique du CRD au regard des critères de classement CRR	Professeur de danse contemporaine + 4h AEA	8 400
	Ouvrir un atelier de danse urbaine HIP HOP	Ouverture esthétique nécessaire au regard des critères de classement CRR	Création de stages et à terme création d'heures pour un cursus	Budget fonctionnement Chap. 11 15 000
	Accompagnement danse	Mise à niveau du département danse + 10h sur Valence	+ 10h AEA accompagnement danse	Voir accompagnement
ACCOMPAGNEMENT	Apporter plus de service sur le site de Valence en manque d'accompagnement	+ 20 h Accompagnement instrument / danse	Construire un poste ATEA 20 h accompagnement danse / instruments	40 000
ART DRAMATIQUE	Création d'un cursus ART DRAMATIQUE	16h PEA	Un poste de PEA 16h00 à terme	45 000
EQUIPE TECHNIQUE	Enveloppe de vacation événementiel		Accueil de spectacles	2 000
TOTAL				116 300
TOTAL PRIORITÉS classement et projet CRR				107 000
Reste à réaliser pour les priorités				104 300

3/ Moyens financiers (Annexe 13)

3.1 Investissement

Prospective investissement pour le Conservatoire 2023-2026

POSTES	2022	2023	2024	2025	2026
Mobilier					
Investissement courant	1 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Investissement exceptionnel	0	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour	A chiffre projet MMD
Instruments					
Investissement courant	66 800,00 €	70 000,00 €	45 000,00 €	35 000,00 €	75 000,00 €
Investissement exceptionnel	0		35 000,00 €	45 000,00 € (orgue)	Voir projet MMD
Matériel					
Investissement courant	1 700,00	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Investissement exceptionnel	0	Non connu à ce jour			
TOTAL	70 000	78 000	83 000	83 000	78 000

3.2 Fonctionnement (en euros)

OBJET	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Saison culturelle du CRD	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Fonctionnement courant	90 000	90 000	92 250	94 550	99 300	104 300
Masse salariale*	4 800 000	5 100 000	5 113 600	5 178 700	5 228 800	5 342 100

*hors GVT et augmentation du point d'indice

4/ Un possible calendrier des moyens RH

OBJECTIFS	ENJEUX	VOLUME HORAIRE ACTUEL	POSTES	ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE					
				2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Développer et conforter l'enseignement des musiques actuelles / jazz	Répondre à la forte demande d'inscription sur le site de Valence Conforter la formation diplômante du DEM MAA	Musiques actuelles : 153 h ATEA et PEA Jazz : 25h ATEA et PEA	+ 2h AEA clavier-MAA + 1h AEA chant-MAA + 1h de chant jazz			Création de 2h CHANT-MAA Création de 2h CLAVIER-MAA			
Création poste accompagnement	Poste accompagnement au piano mutualisé instrument et danse	81h ATEA et PEA	+ 20h à terme				+ 1 poste AEA 100% 20h		
Développer l'enseignement de la harpe	Permettre l'enseignement de la harpe dès le primaire pour les classes CHAM sur le site de Valence	8h PEA	+ 2h de PEA à terme	+ 1h (création)	+1h (redéploiement)				
Développer l'enseignement de l'orgue		5h ATEA	+ 1h AEA					+1h00	
Développer l'enseignement de l' écriture musicale	Créer un cursus d'écriture musicale Conforter la classe de composition de musique à l'image Compléter les cursus diplômants	10h PEA	+ 2h à terme en redéploiement	+1h orchestration (redéploiement)	+1h orchestration (redéploiement)				

Heures de Formation Musicale		128 h ATEA et PEA	Création de 4h AEA					4 h AEA	
Création d'un cursus ART DRAMATIQUE	-							8h PEA	8h PEA
Compléter les disciplines des instruments du département CUIVRE	Répondre à une demande croissante Conforter le tissu associatif des sociétés musicales (harmonie) dans le cadre du réseau des écoles de musique	60 h ATEA et PEA	+ 1h à terme AEA TUBA	+1h00 (Création)					
Développer l'enseignement de la danse contemporaine sur les deux sites Ouverture d'atelier de danse urbaine	Mise à niveau de l'offre pédagogique du CRD au regard des critères de classement CRR	2 postes : 16h PEA 16h ATEA					+ 6h d'ateliers danse urbaine Hip Hop + Création de 4 heures d'AEA danse contemporaine		
TECHNIQUE	Assurer la sécurité des élèves et du public		Permettre une surveillance plus large sur les plages d'ouverture notamment le soir à la Cité de la musique				Nouvelle organisation Agent accueil/technique / surveillance - agent technique		
TOTAL		502 h		3h	2h	4h	30h	13h	8h
TOTAL CREATION D'HEURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT			34 h	2h	0	4h	30h	13h	8h

CONCLUSION

Ce nouveau projet d'établissement se place sur le socle de la fusion qui a construit le Conservatoire de Valence Romans Agglo, et intervient maintenant pour donner à cet établissement classé plus de cohérence territoriale, avec un ancrage encore plus fort, mais en le portant également plus haut comme pôle d'excellence, et avec une ambition régionale.

Notre Conservatoire servira encore mieux les attentes des usagers, en améliorant leur accueil, particulièrement sur le site de Valence, en offrant toujours un enseignement de grande qualité reconnu, et toujours autant apprécié.

Son engagement sera également en accord avec l'identité de ce territoire, ses spécificités et ses atouts culturels.

Au côté d'un CDN de renommée nationale, un cursus d'Art dramatique se construira progressivement jusqu'à proposer un diplôme pour renforcer le lien avec l'enseignement supérieur présent sur Valence.

L'identité des deux sites du Conservatoire s'affirmera avec des orientations esthétiques cohérentes et attendues, notamment en danse, ce qui facilitera d'autant plus les projets novateurs, transversaux, interdisciplinaires et de recherches.

Ce nouveau projet d'établissement portera donc toute l'ambition de la politique culturelle du mandat. Il définira une ligne directrice indispensable afin de préparer l'avenir et d'être au rendez-vous pour une demande de classement à rayonnement régional à l'horizon de 2024-2025.

Cette nouvelle étape franchie, le projet d'établissement et son programme d'action qui en découle nous conduira jusqu'en 2027, avec à terme la vision d'un conservatoire :

- Offrant un **enseignement de qualité ouvert, renforcé et diversifié**, avec une mise à niveau au regard des critères de classement CRR, pour un **conservatoire au service de tous** les habitants de notre territoire, en phase avec leurs besoins, avec leur(s) culture(s), leurs aspirations et en respectant le réseau local des écoles de musique.
- Venant **enrichir l'offre culturelle** du territoire en contribuant au rayonnement artistique départemental et régional, grâce à une saison riche en projets pédagogiques et en rencontres artistiques, sur les 2 sites et une **action culturelle inventive**.
- S'impliquant dans une action **d'Éducation artistique et culturelle** sur le territoire au quotidien, en lien avec l'Éducation nationale, et en développant des projets éducatifs innovants afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.
- Comme **Pôle d'excellence** et véritable « locomotive » de l'enseignement musical et chorégraphique, avec un 3^e cycle et un Cycle d'Orientation Professionnelle, et un cycle préparant aux études supérieures, toujours étayé par un **partenariat avec l'enseignement supérieur** pour une vision plus large de **l'orientation professionnelle des métiers de l'art**.
- **Tourné vers la transition numérique**, illustrant bien cette volonté de coupler tradition, patrimoine, expérimentation, recherche et innovation technologique.
- Valorisant les **atouts du territoire** pour un rayonnement toujours plus fort, avec une offre pédagogique d'une grande diversité.

L'implication de la collectivité Valence Romans Agglomération, mais aussi le soutien de l'ensemble de nos partenaires (en particulier l'État, la Région et le Département) est indispensable pour nous permettre de réaliser nos objectifs.

Ce prochain projet d'établissement pourrait éventuellement permettre d'envisager un rapprochement, un autre regard territorial, pour les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche, afin de le positionner comme l'établissement phare d'un grand territoire en quête d'attractivité.

GLOSSAIRE

AEA : assistant d'enseignement artistique

CA : certificat d'aptitude

CAC : cellule administrative et financière

CEC : certificat d'études chorégraphiques

CEFEDM : Centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique

CEM : certificat d'études musicales

CDN : centre dramatique national

CHAM : classe à horaires aménagés musique

CHAD : classe à horaires aménagés danse

CFMI : Centre de formation des musiciens intervenants

CNSM : Conservatoire national supérieur de musique

CRD : conservatoire à rayonnement départemental

CRR : conservatoire à rayonnement régional

DE : diplôme d'État

DEM : diplôme d'études musicales

DGCA : Direction générale de la création artistique

DNOP : Diplôme national d'orientation professionnelle

DNSPM : Diplôme national supérieur professionnel des musiciens

DUMI : Diplôme universitaire de musicien intervenant

DUMISTE : enseignant titulaire d'un DUMI

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EN : Éducation nationale

FM : formation musicale

CPES : classe (cycle) préparatoire à l'enseignement supérieur

HEM : Haute école de musique (Conservatoire supérieur de musique de Genève)

MMD : Maison de la musique et de la danse

MPT : Maison pour tous

PEA : professeur d'enseignement artistique

SMAC : scène de musiques actuelles

TMD : baccalauréat technique de la musique et de la danse

UV : unité de valeur

VRSRA : communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017)

VRA : communauté d'agglomération Valence Romans Agglo (depuis le 1^{er} janvier 2017)

ANNEXES

1. Organigramme du Conservatoire
2. a) Organigramme fonctionnel Locaux rock
b) Organigramme fonctionnel du Département Musiques Actuelles
3. Organigramme fonctionnel Département JAZZ
4. Programmes saisons 2021-2022 ; 2022-2023
5. Rapport d'activité 2021-2022
6. Note IMS (Intervention en milieu scolaire)
7. Méthodologie / Feuille de route
8. Synthèse diagnostic administration / Projet de service (étude QVT) /Note équipe technique
9. Règlement des études
10. Règlement intérieur
11. Conventions établissements scolaires et enseignement supérieur
12. Conventions de partenariats
- 12 bis. Convention utilisation locaux
13. BP 2021 - 2022 - 2023
14. Délibérations / Décisions
15. Communication
16. Projet de rénovation Maison de la musique et de la danse / Cahier des charges

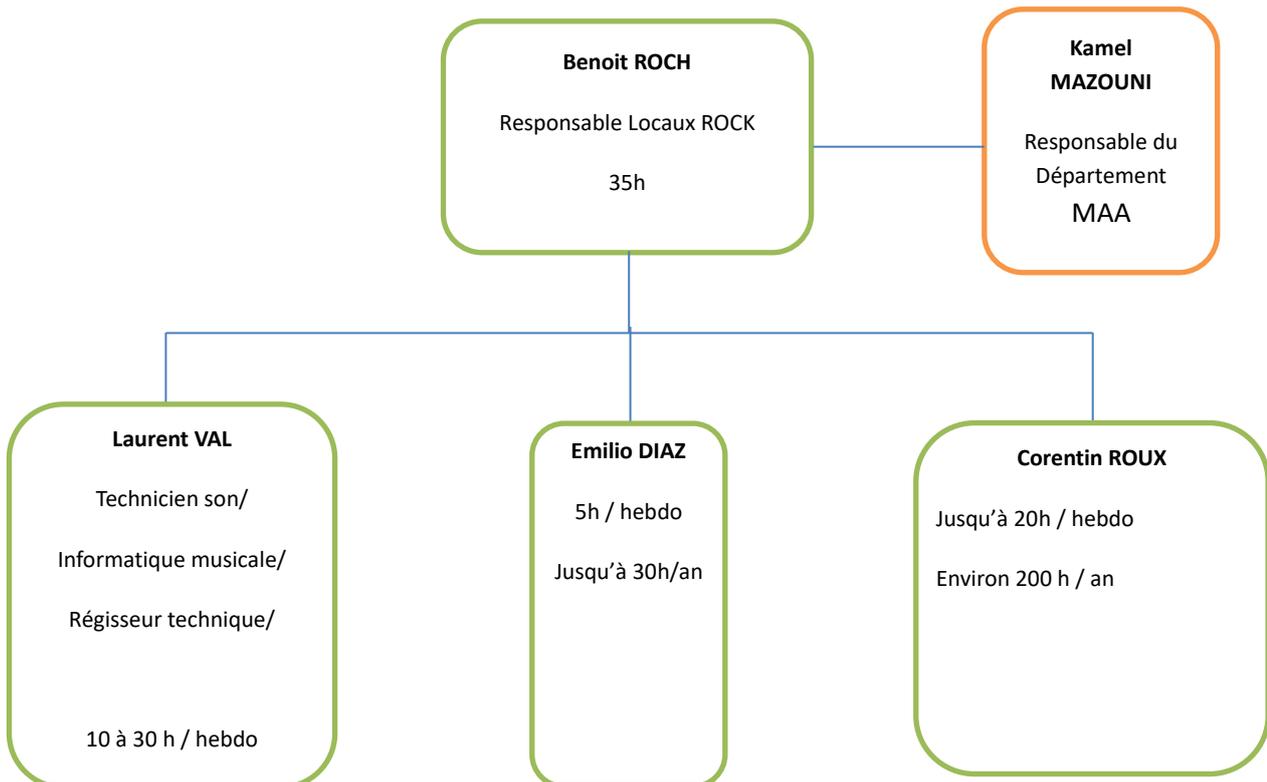
ANNEXE 1

Organigramme du Conservatoire

ANNEXE 2 a

Locaux Rock : Pôle de Musique Actuelle

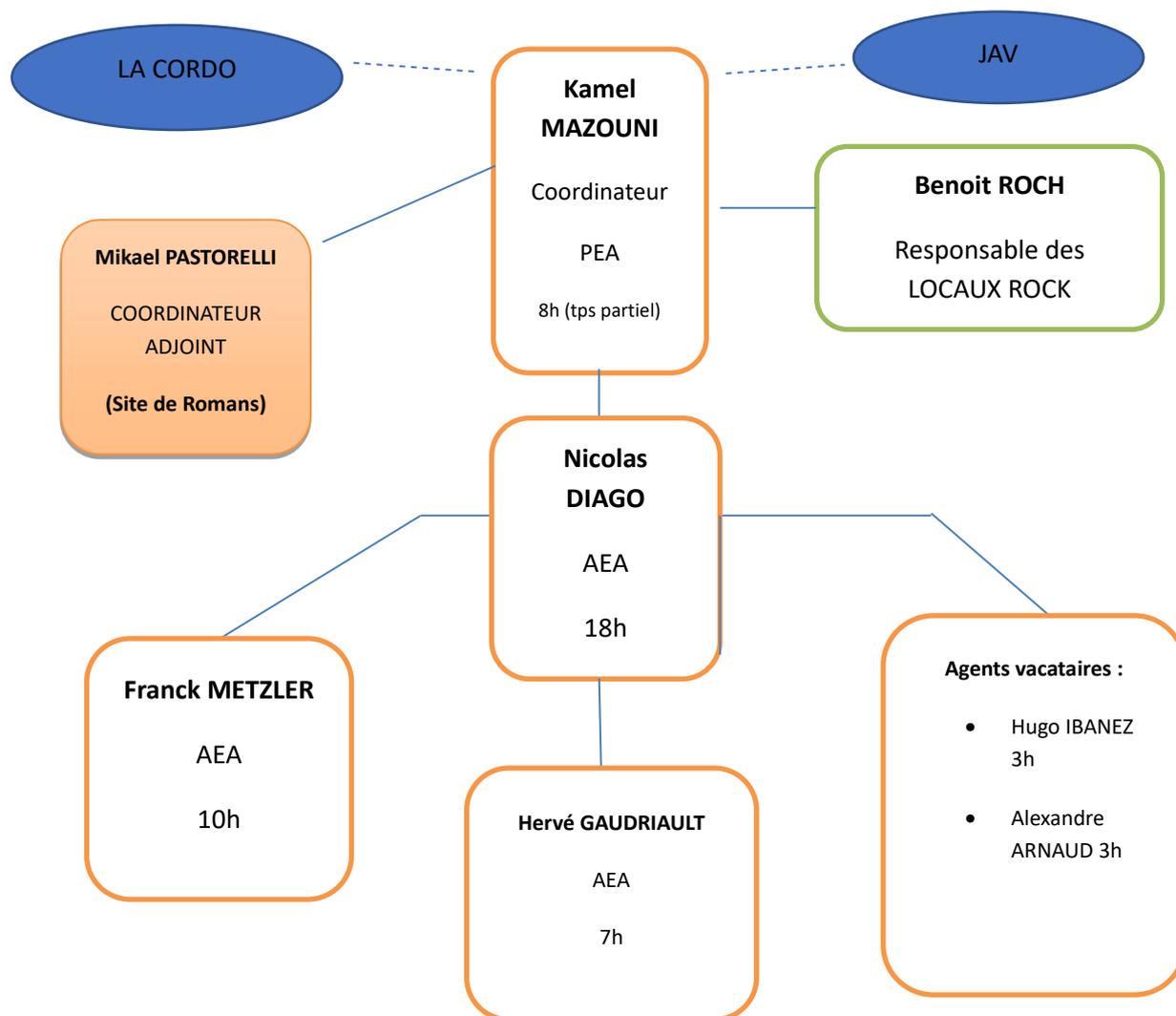
LOCAUX ROCK - VALENCE



ANNEXE 2b

Organigramme fonctionnel

Département musiques actuelles amplifiées

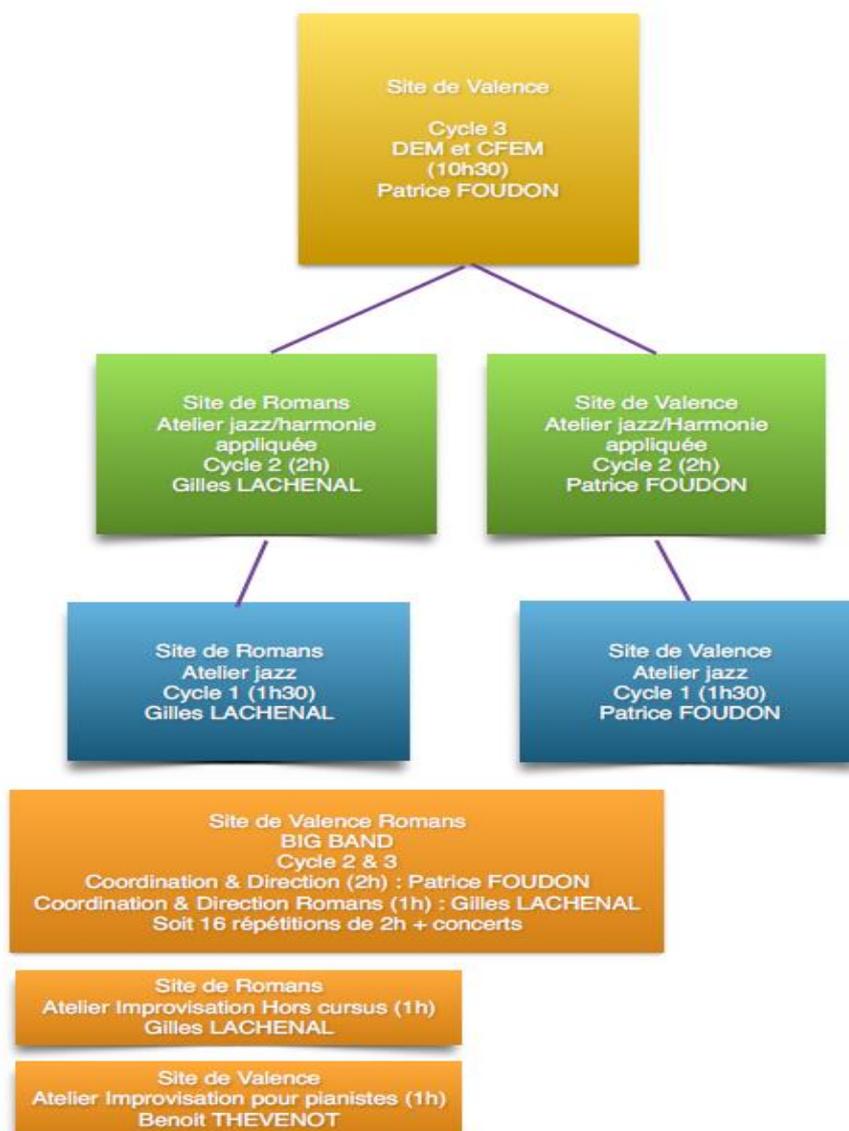


Total en heures département : 49

ANNEXE 3

Organigramme fonctionnel du département jazz

CRD Valence - Romans



ANNEXE 4

Programmes saisons

2021-2022, 2022-2023

ANNEXE 5

Rapport d'activité 2021-2022

ANNEXE 6

Note IMS (Intervention en milieu scolaire)

ANNEXE 7
Méthodologie
Feuille de route

ANNEXE 8

Synthèse diagnostic administration

Projet de service (étude QVT)

Note équipe technique

Objectifs du site de Romans : liste d'actions à mener suite à la concertation du groupe de travail.

Auditorium de la Cité :

Équiper l'Auditorium d'un décibelmètre (de côté pour éviter la pollution lumineuse de la scène).

- Réflexion sur la gestion de l'auditorium et la mutualisation de l'accueil entre CRD et La Cordo dans le cadre de la concession domaniale
- Installer le système de captation multicam de manière fixe dans l'auditorium.
- Investissements à prévoir, d'un microphone stéréo Shops et autres micros, d'un vidéoprojecteur à LED

Fonctionnement de l'accueil physique

Dans le cadre d'un accueil physique retravaillé avec la SMAC La Cordo au sein de l'accueil général de la Cité, il serait important prévoir l'installation de l'interphone dans cet espace de l'accueil (actuellement au niveau de l'administration du secrétariat de scolarité).

- Un système de vidéosurveillance pourrait être envisagé sur l'ensemble du site

Objectifs du site de Valence : liste d'actions à mener suite à la concertation du groupe de travail.

Projet MMD

Le projet de restructuration de la Maison de la Musique et de la Danse (voir en paragraphe 2), prévoit la rénovation du site ainsi que l'extension du bâtiment.

Ce projet facilitera les conditions de travail du personnel (professeurs, usagers, équipes techniques et administratives).

Quelques idées sont ressorties lors de la concertation des équipes listés ici pour mémoire :

*Un PC de surveillance dans l'espace accueil pourra être envisagé dans le cadre du projet afin de mieux contrôler la circulation des usagers et du public dans l'établissement.

*La demande de construction d'une scène club pour désenclaver l'Auditorium, et permettre l'utilisation de cette scène par JAV, les Locaux Rock et le département Musiques Actuelles est une option faisant partie du cahier des charges. E

L'auditorium du site de Valence

Dans le cadre de ce projet de rénovation, plusieurs actions techniques à engager et/ou à envisager :

- *Plancher de scène à rénover.
- *Doter l'auditorium de loges plus adaptées pour accueillir les artistes et les musiciens.
- *Doter l'auditorium d'un système de captation fixe, pour couvrir les événements programmés en son sein.
- *Doter l'auditorium d'un vidéoprojecteur fixe avec une capacité d'affichage optimale
- *Doter l'Auditorium d'un décibelmètre.
- *Rajout d'une perche supplémentaire avec la pose d'un cyclo de fond de scène.
- *Rénovation du parc son et lumière (projecteurs Led)
- *Créer une zone de rangement au fond de l'auditorium.
- *Acquisition d'une nacelle.

ANNEXE 9
Règlement des études
Version 2021

ANNEXE 10

Règlement intérieur version 2021

ANNEXE 11

Conventions établissements scolaires

CHAM primaire GS Albert BAYET, Valence

CHAM secondaire Collège André MALRAUX, Romans

CHAM secondaire Collège Paul VALÉRY, Valence

CHAM/CHAD secondaire Collège Jean ZAY, Valence

Conventions enseignement supérieur

UGA

COMUE

Statut AHN

Licences

CROUS SERVICES GIP UGA

SUAPS

CEFEDM ARA

ANNEXE 12

Conventions de partenariats

- La comédie de Valence
- Lux Scène nationale
- Théâtre de la Ville de Valence
- JAV – la Cordo
- TIRALC (ÉSAD – ESISAR - CRD)
- Centre musical de Bourg-lès-Valence
- Drômans Cadences
- Département de la Loire
- APAJH
- ADAPEI

ANNEXE 12 BIS

Convention d'utilisation des locaux

- L'APEC
- Mandolines Estudiantina
- Ensemble vocal HELIOS
- DRAC – cathédrale St Apollinaire
- Pratiques amateurs

ANNEXE 13

BP 2021 - 2022 - 2023

ANNEXE 14

Délibérations

Décisions

- Refonte de la grille tarifaire 2021/2022
- Agrément préparation à l'enseignement supérieur
- Classement catégorie CRD

ANNEXE 15

Communication

- Plaquettes stages de musique ancienne
- Plaquettes CHAM / CHAD
- Stage jazz
- Guide pratique 2022/2023

ANNEXE 16

Projet de rénovation Maison de la musique et de la danse

Cahier des charges